

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 10 juillet 2014

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel</i> nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 15 mai 2014	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau du 2 juin 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 (dossier n° 2014-0171)	(p. 7)
<i>Désignation</i> de représentants dans divers organismes	(p. 7)
<i>Annexe</i> : Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des collèges et lycées (dossier n° 2014-0262)	(p. 59)

Les textes des délibérations n° 2014-0171 à 2014-0263 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 438.

<b>N° 2014-0171</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juin 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2014-0261</b>	<i>Règlement intérieur des assemblées de la Communauté urbaine de Lyon - Adoption -</i>	(p. 55)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2014-0172</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Classement, dans le domaine public communautaire, des voiries de la Commune -</i>	(p. 55)
<b>N° 2014-0173</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Autorisation de signer 12 avenants aux marchés à bons de commande de la direction de la voirie -</i>	(p. 55)
<b>N° 2014-0174</b>	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 -</i>	(p. 10)
<b>N° 2014-0175</b>	<i>Lyon 9° - Montée de l'Observance - Reconstruction mur et voirie suite à éboulement - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>	(p. 55)
<b>N° 2014-0176</b>	<i>Vaulx en Velin - Requalification de l'avenue Gabriel Péri-Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 55)
<b>N° 2014-0177</b>	<i>Dardilly, Lissieu, La Tour de Salvagny, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Priest, Villeurbanne - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes - Autorisation de signature des conventions -</i>	(p. 11)
<b>N° 2014-0178</b>	<i>Meyzieu - Requalification urbaine du quartier du Mathiolan-Peyssillieu - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Meyzieu -</i>	(p. 12)

<b>N° 2014-0179</b>	<i>Fourniture et façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 55)
<b>N° 2014-0180</b>	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Construction du pont Schuman - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux -</i>	(p. 13)
<b>N° 2014-0181</b>	<i>Villeurbanne - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) relative aux travaux de sécurisation du carrefour entre les rues du 11 novembre 1918 et Condorcet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 55)
<b>N° 2014-0182</b>	<i>Marcy l'Etoile - Avenue des Alpes - Phase 3 - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 55)
<b>N° 2014-0183</b>	<i>Lyon - Tunnel sous la Croix-Rousse - Expérimentation d'une surface dépolluante à base de ciment dans une usine de ventilation - Autorisation de signer une convention -</i>	(p. 16)
<b>N° 2014-0184</b>	<i>Lyon 3° - Adaptation du tunnel Brotteaux Servient - Bilan de clôture et quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 55)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2014-0185</b>	<i>Comité exécutif du réseau Citynet - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 8)
<b>N° 2014-0186</b>	<i>Assemblée générale de la Fondation Internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 8)
<b>N° 2014-0187</b>	<i>Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
<b>N° 2014-0188</b>	<i>Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Soutien au projet de recherche et de développement (R&amp;D) Citybrid - Avenant à la convention de subvention au 21 octobre 2011 avec l'IFP Energies nouvelles (IFPEN) -</i>	(p. 18)
<b>N° 2014-0189</b>	<i>Pôle de compétitivité IMAGINOVE - Soutien au projet de recherche et développement (R&amp;D) Robot Populi - Avenant à la convention de subvention du 10 juillet 2012 avec la société Awabot -</i>	(p. 18)
<b>N° 2014-0190</b>	<i>Innov'R Expérimentation - Approbation de la convention cadre et de la charte des partenaires -</i>	(p. 56)
<b>N° 2014-0191</b>	<i>Soutien au projet de recherche et de développement (R&amp;D) IREINE - Avenant aux conventions de subvention du 19 avril 2011 avec les sociétés CYBERNETIX et INSAVALOR - Soutien au projet de recherche &amp; de développement INNOVAL - Avenant à la convention de subvention du 21 juillet 2010 avec la société SRA Instruments -</i>	(p. 18)
<b>N° 2014-0192</b>	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre-ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2014 - Avenants n° 3 aux conventions pluriannuelles 2011-2014 -</i>	(p. 20)
<b>N° 2014-0193</b>	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2014 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2014-0194</b>	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2014-0195</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2014-0196</b>	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2014-0197</b>	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2014-0198</b>	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2014-0199</b>	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 23)

<b>N° 2014-0200</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) -</i>	(p. 24)
<b>N° 2014-0201</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) -</i>	(p. 24)
<b>N° 2014-0202</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Uni-est pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) -</i>	(p. 24)
<b>N° 2014-0203</b>	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association ALLIES pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) -</i>	(p. 24)
<b>N° 2014-0204</b>	<i>Biennale de la danse 2014 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 26)
<b>N° 2014-0205</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 6° édition du Festival Lumière du 13 au 19 octobre 2014 -</i>	(p. 26)
<b>N° 2014-0206</b>	<i>Compte-rendu annuel à la collectivité de la convention publique d'aménagement conclue avec la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) portant sur le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2013 - Bilan de clôture définitif de la convention publique d'aménagement conclue avec la SERL portant sur la pépinière Tony Garnier -</i>	(p. 56)
<b>N° 2014-0207</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions 2014 -</i>	(p. 56)
<b>N° 2014-0208</b>	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations Médialys et point d'information et de médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour l'année 2014 -</i>	(p. 29)
<b>N° 2014-0209</b>	<i>Plan climat énergie territorial - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014 relatif à l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer leurs performances énergétiques -</i>	(p. 30)
<b>N° 2014-0210</b>	<i>Plan climat énergie territorial - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2014 relatif à l'action d'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer leurs performances énergétiques -</i>	(p. 30)
<b>N° 2014-0211</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2014 au titre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) et au titre de l'économie sociale et solidaire -</i>	(p. 23)
<b>N° 2014-0212</b>	<i>Attribution de subventions à l'association Lyon Urban Data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain - Programme d'actions 2014 -</i>	(p. 31)

## **COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES**

<b>N° 2014-0213</b>	<i>Assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 9)
<b>N° 2014-0214</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention relative à la contribution budgétaire de la Commune aux charges transférées à la Communauté urbaine pour la période de juin à décembre 2014 -</i>	(p. 56)
<b>N° 2014-0215</b>	<i>Rapport annuel 2013 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) -</i>	(p. 33)
<b>N° 2014-0216</b>	<i>Rillieux la Pape - Rénovation des équipements thermiques et énergie renouvelable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
<b>N° 2014-0217</b>	<i>Givors - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
<b>N° 2014-0218</b>	<i>Lyon 3° - Rénovation des façades vitrées de l'immeuble Le Clip - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
<b>N° 2014-0219</b>	<i>Lyon 3° - Réhabilitation de locaux et installation des services première phase Métropole - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)

<b>N° 2014-0220</b>	<i>Vénissieux - Aménagement d'un local à usage des agents d'entretien de la voie publique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 56)
<b>N° 2014-0221</b>	<i>Association Comité des oeuvres sociales (COS) - Remise annuelle de la contre-valeur des titres perdus ou périmés au profit du COS - Avenant n° 1 à la convention du 25 mars 2013 -</i>	(p. 56)
<b>N° 2014-0222</b>	<i>Modification du tableau des effectifs - Mise à disposition de personnels -</i>	(p. 35)
<b>N° 2014-0223</b>	<i>Logements de fonction par nécessité absolue de service pour les emplois de directeur général adjoint au développement économique, à l'emploi et aux savoirs et de directeur général adjoint au développement solidaire et habitat -</i>	(p. 35)
<b>N° 2014-0262</b>	<i>Conseils d'administration des collèges et lycées - Désignations de représentants du Conseil -</i>	(p. 9)
<b>N° 2014-0263</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Composition de l'assemblée délibérante -</i>	(p. 36)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2014-0224</b>	<i>Commissions de suivi de site (CSS) - Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) - Désignation de représentants -</i>	(p. 9)
<b>N° 2014-0225</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine au titre de la compétence gestion des déchets -</i>	(p. 39)
<b>N° 2014-0226</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la Commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) au titre de la compétence eau potable -</i>	(p. 39)
<b>N° 2014-0227</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine au titre de la compétence assainissement -</i>	(p. 39)
<b>N° 2014-0228</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention financière avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) relative à la dette transférée -</i>	(p. 39)
<b>N° 2014-0229</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention avec la Commune pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale -</i>	(p. 39)
<b>N° 2014-0230</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention pour l'exploitation du service public de l'eau potable avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) -</i>	(p. 39)
<b>N° 2014-0231</b>	<i>Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Traitement et valorisation des déchets - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL) - Années 2014-2016 -</i>	(p. 39)
<b>N° 2014-0232</b>	<i>Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Acquisition de foncier et de bâtiments agricoles sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or - Attribution de subventions au Syndicat mixte des Monts d'Or, Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM), Chambre d'agriculture du Rhône et Mouvement rural de jeunesse chrétienne -</i>	(p. 41)
<b>N° 2014-0233</b>	<i>Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation du dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Délégation au Président -</i>	(p. 41)
<b>N° 2014-0234</b>	<i>Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 8°, Vénissieux, Décines Charpieu, Saint Genis Laval, Grigny, Ecully, Givors, Dardilly - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Naturama, Passe-Jardins, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et au Groupe hospitalier mutualiste de Vénissieux -</i>	(p. 56)
<b>N° 2014-0235</b>	<i>Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, La Mulatière, Montanay, Oullins, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vénissieux - Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes-barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres et de Yzeron aval - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2014 -</i>	(p. 41)

- N° 2014-0236** Révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH) - Appui à la politique de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - (p. 42)
- N° 2014-0237** Villeurbanne - Exploitation de la station d'épuration de la Feyssine - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité - (p. 56)
- N° 2014-0238** Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-Nord - Absence de caducité du traité de concession conclu avec la société Valorly - (p. 43)
- N° 2014-0239** Procédure de délégation de service public de chaud et froid urbains de Lyon Villeurbanne Bron - Déclaration sans suite - (p. 44)
- N° 2014-0240** Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 57)
- N° 2014-0241** Mise en oeuvre du programme de recherche-action : Resirisk - Attribution d'une subvention à l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - (p. 47)

## COMMISSION URBANISME

- N° 2014-0242** Conseil d'administration et assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniaire du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - (p. 10)
- N° 2014-0243** Villeurbanne - ZAC Gratte Ciel Nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 47)
- N° 2014-0244** Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 49)
- N° 2014-0245** Givors - Programme de renouvellement urbain des quartiers des Vernes et du Centre-ville - Demande de subvention auprès du Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 57)
- N° 2014-0246** Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Individualisations d'autorisations de programmes - (p. 57)
- N° 2014-0247** Givors - Programme de renouvellement urbain - Résidentialisation Jean Moulin - Convention financière de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre Alliade habitat, la Commune de Givors et la Communauté urbaine de Lyon - (p. 57)
- N° 2014-0248** Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association fondation étudiants pour la ville (AFEV) - (p. 50)
- N° 2014-0249** Villeurbanne - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Construction d'une résidence étudiante du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) à Villeurbanne - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 51)
- N° 2014-0250** Avenant collectif de transfert à l'Office public de l'habitat Est métropole habitat (OPH-EMH) pour 3 conventions passées avec l'OPH-Porte des Alpes habitat (PAH) et l'OPH-Villeurbanne est habitat (VEH) - Attribution d'une subvention à l'OPH EMH - (p. 57)
- N° 2014-0251** Actions en faveur du logement et du cadre de vie - Attribution de subventions aux 3 fédérations : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) - (p. 5)
- N° 2014-0252** Création d'une filiale Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)/Ophéor pour l'opération zone d'aménagement concerté (ZAC) Gambetta République à Roanne - Accord de la collectivité actionnaire - (p. 57)
- N° 2014-0253** Bron - Quartier Terraillon - Projets de renouvellement urbain - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 1 à la convention de rénovation urbaine de Bron Terraillon - (p. 52)
- N° 2014-0254** Lyon 8° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Langlet Santy - Résidence Maurice Langlet - Réfection des parties communes par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 53)
- N° 2014-0255** Vénissieux - Relogement des familles sédentarisées - Réalisation de travaux de viabilisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 58)

<b>N° 2014-0256</b>	<i>Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare de Lyon-Part-Dieu - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 58)
<b>N° 2014-0257</b>	<i>Lyon 3° - Opération de rénovation urbaine de la Part-Dieu - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de l'opération -</i>	(p. 58)
<b>N° 2014-0258</b>	<i>Organisation du 75° congrès HLM 2014 à Lyon - Attribution d'une subvention à l'Union sociale pour l'habitat (USH) -</i>	(p. 53)
<b>N° 2014-0259</b>	<i>Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2°, Lyon 4°, Rochetaillée sur Saône - Projet directeur Rives de Saône - Modification des autorisations de programme - Promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 58)
<b>N° 2014-0260</b>	<i>Lyon 6°, Villeurbanne - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève - Suppression du secteur de participation et retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme -</i>	(p. 58)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le jeudi 10 juillet 2014 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 27 juin 2014 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Absents non excusés :** MM. Boudot, Casola.

**M. LE PRÉSIDENT :** L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum, fixé à 82 élus, est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Vullien (pouvoir à Mme Cardona), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Abadie (pouvoir à M. Vergiat), Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Barge (pouvoir à M. Petit), Bernard (pouvoir à Mme Runel), Bérat (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Brugnera (pouvoir à M. Philip), MM. Devinaz (pouvoir à M. Chabrier), Diamantidis (pouvoir à M. Barral), George (pouvoir à M. Bousson), Mmes Glatard (pouvoir à M. Suchet), de Lavernée (pouvoir à M. Bérat), M. Moroge (pouvoir à M. Girard), Mmes Nachury (pouvoir à M. Hamelin), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), M. Piegay (pouvoir à M. Grivel), Mme Poulain (pouvoir à M. Eymard), MM. Rabehi (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Charmot), MM. Sécheresse (pouvoir à Mme Peillon), Véron (pouvoir à M. Moretton).

---

### Adoption du procès-verbal de la séance publique du 15 mai 2014

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 15 mai 2014. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

### Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

**N° 2014-0171** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juin 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2014-0171. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### Désignations de représentants dans divers organismes

**M. LE PRÉSIDENT :** L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit :

1°) Qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

2°) Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

3°) Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Dans ce cas, la mise en œuvre d'un scrutin formel n'est pas nécessaire, même si une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin.

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder par vote à main levée.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

*(Adopté).*

**N° 2014-0185** - Comité exécutif du réseau Citynet - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0185. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du comité exécutif.

Je vous propose ma candidature.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions: groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

**N° 2014-0186** - développement économique -Assemblée générale de la Fondation Internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de la prospective et du dialogue public -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0186. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a une demande d'intervention ou d'explication du groupe UDI.

**M. le Conseiller GEURJON** : Plus exactement, c'était une intervention sur le numérique. Effectivement, nous sommes convaincus de l'importance économique mais aussi en termes de rayonnement et d'éducation des outils numériques. Aujourd'hui, le numérique est omniprésent dans notre vie mais dans notre ville également. Nous soutenons donc sans réserve l'adhésion du Grand Lyon à cette fondation qui est un lieu de réflexion et de mise en réseau au niveau européen.

Comme vous, nous souhaitons promouvoir la place de notre Métropole dans le jeu international de l'innovation et de l'économie numérique. C'est un enjeu majeur pour le développement, la croissance et les emplois durables, à haute valeur ajoutée et soutenir une activité économique étroitement associée à nos centres de recherche et d'innovation.

Aussi, la candidature de notre agglomération au label "Métropole French Tech" est une très bonne chose. Ce label a pour objectif de réunir et de mobiliser dans différentes villes françaises les acteurs du numérique et de favoriser le développement de start-up dans ce domaine. Au total, c'est une enveloppe de 200 M€ qui sera investie par l'Etat dans le cadre d'un programme d'investissement d'avenir. La décision devra donc être rendue le 16 septembre prochain.

Notre groupe s'étonne, par contre, de la place accordée à nos partenaires du Pôle métropolitain pour cette labellisation. En effet, par voie de presse, nous apprenons que, si le Grand Lyon accède à cette belle distinction -et chacun dans cet hémicycle pourra alors s'en féliciter-, nous pourrions développer a posteriori un partenariat avec Saint Etienne qui a présenté de son côté un projet concurrent.

Monsieur le Président, depuis des mois, vous nous vantez les mérites et l'efficacité de la coopération inter-agglomérations portée par le Pôle métropolitain que vous présidez. L'économie est un des quatre axes de travail de ce pôle.

Nous regrettons que la réponse à cet appel d'offres n'ait pas été pensée à l'échelle métropolitaine, le numérique pouvant, par définition, se structurer en réseau autour d'acteurs privés et publics lyonnais mais aussi stéphanois. Notre candidature en serait sortie renforcée.

Oui, monsieur le Président, la vocation du Pôle métropolitain de Lyon est d'être un catalyseur de l'innovation et de la croissance du territoire et ne doit pas relever simplement du symbole ainsi que vous le dépeignez dans les médias.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Il ne vous a pas échappé, monsieur Geourjon, qu'il y avait des élections municipales et donc, malgré les élections municipales, se préparaient les candidatures à "French Tech" et nous ne savions pas évidemment quelles étaient les équipes qui allaient être élues ni à Lyon ni à Saint Etienne ; enfin, à Lyon, on avait un petit préjugé favorable mais on ne savait tout de même pas vraiment. Donc la première chose que j'ai faite, c'est de recevoir le nouveau Maire de Saint Etienne ; la candidature de Saint Etienne était lancée, la nôtre également et donc nous avons jugé, et l'un et l'autre, qu'il convenait de continuer sur notre trajectoire et ensuite pouvoir nous rejoindre. Mais vous savez combien j'ai soucieux du Pôle métropolitain pour lequel nos collègues, qui ne sont pas forcément de la même sensibilité politique, m'ont fait l'honneur de m'accorder la présidence pendant trois ans. Voilà, je vous remercie de votre intervention.

La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale

Je vous propose la candidature de Mme Karine Dognin-Sauze.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions: groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

**N° 2014-0213** - Assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de la prospective et du dialogue public -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2014-0213. Il n'est pas là.

Il s'agit de l'assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial. La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale

Je vous propose la candidature de Mme Sandrine Frih.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions: groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller EYMARD absent momentanément.

**N° 2014-0262** - Conseils d'administration des collèges et lycées - Désignations de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Conseillère Brugnera comme rapporteur du dossier numéro 2014-0262. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur** : Ce dossier concerne les désignations de représentants du Conseil dans les conseils d'administration des collèges et lycées. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, madame Brugnera, je sais combien vous êtes attentive aux problèmes de l'éducation de manière générale.

Chers collègues, vous avez une liste sur vos pupitres. Nous partageons les mêmes analyses avec quelques collègues de cette assemblée, madame Brugnera était toute désignée pour rapporter ce dossier.

Je vous propose les candidatures, que vous avez sur vos pupitres, de 138 représentants titulaires et 138 représentants suppléants dans 138 collèges et lycées de l'agglomération.

*(VOIR annexe page 59).*

*(Les candidats sont désignés à l'unanimité).*

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

**N° 2014-0224** - Commissions de suivi de site (CSS) - Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) - Désignation de représentants

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2014-0224. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de la commission de suivi de site et d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein des comités locaux d'information et de concertation. Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Commissions de suivi de site :

- *Titulaire* : M. Thierry Philip ;

\* Comités locaux d'information et de concertation :

- *Titulaire* : M. Thierry Philip,

- *Suppléante* : Mme Nathalie Frier.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

**M. LE PRESIDENT** : Non. Je mets donc au vote ces candidatures :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstentions: groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2014-0242** - Conseil d'administration et assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2014-0242. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de la désignation de représentants du Conseil pour le Conseil d'administration et l'assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Il s'agit d'abord d'adopter le rapport, donc je vous le soumetts.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose les candidatures suivantes :

- moi-même,
- M. Roland Crimier,
- M. Richard LLung,
- M. Hubert Guimet,
- Mme Murielle Laurent,
- M. Pascal Blache,
- Mme Brigitte Jannot,
- Mme Yolande Peytavin
- Mme Béatrice Vessiller.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets donc au vote cette liste.

*(Les candidats sont désignés à l'unanimité).*

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons entrer dans les délibérations avec débat et c'est monsieur Chabrier qui nous rapporte le premier rapport.

## PREMIÈRE PARTIE

*(Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents)*

**N° 2014-0174 - déplacements et voirie** -Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du 15 novembre 2005 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0174. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport relatif au boulevard périphérique nord de Lyon avec un avenant à la convention de délégation de service public. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, je ne prendrai pas trois minutes puisqu'il s'agit là de donner juste une explication de vote. Le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines, le GRAM, s'abstiendra sur ce dossier car nous pensons que, plus globalement, le cadre et le sens du partenariat public/privé doivent être reposés : à notre sens, la place de chacun, l'objectif de ces partenariats, le rôle du politique ont besoin d'être redéfinis. Nous espérons que, dans le cadre de la future Métropole, nous aurons l'occasion d'avoir ce débat éminemment politique. Donc le GRAM s'abstiendra sur ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère RABATEL** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires prend acte de ce rapport de fin de convention de délégation de service public en régie intéressée du boulevard périphérique nord de Lyon pour préparer le transfert de la gestion de l'ouvrage à un prochain exploitant. Nous allons passer à un partenariat public/privé. Nous nous étions abstenus sur le sujet lors d'un précédent vote pour marquer notre inquiétude face à ce mode de gestion.

*Arte a parlé récemment d'un "marché de dupes" - je cite- dans le titre d'un documentaire sur le sujet, le journal Le Monde a parlé de -je cite encore- "bombe à retardement budgétaire", Mediapart a parlé de "scandale des PPP" en expliquant que -j'ouvre les guillemets- "les PPP montrent que la finance ne se contente plus de gérer et de vendre de la dette ; grâce aux PPP, elle en produit désormais car elle fabrique de l'endettement public de manière vingt fois plus rentable".*

Instaurés par une ordonnance en juin 2004 sous le Gouvernement de Jacques Chirac et développés sous la présidence de Nicolas Sarkozy, les PPP ont souvent fait la preuve de leur dangerosité : l'hôpital d'Evry en a fait les frais -c'est le cas de le dire- par des malfaçons désastreuses ; le Grand stade de Lille a doublé l'endettement de la Communauté urbaine de Lille ; le Pentagone français dans le quinzième arrondissement de Paris, initialement prévu pour 745M€ est désormais estimé à 3,5 milliards d'euros, etc.

Nous voulons souligner que le choix de s'engager dans un partenariat public/privé doit rester, dans l'avenir, totalement exceptionnel dans notre collectivité.

Nous souhaitons aussi une gouvernance de première qualité pour le BPNL afin d'avoir connaissance de tous les éléments dans cette gestion, avec de la transparence, en particulier sur les coûts de court terme et de long terme, le long terme posant très souvent un gros problème.

Et, même si nous avons bien sûr besoin de financements privés pour nos futurs projets, nous espérons, monsieur le Président, que vous partagez notre analyse et notre alarme sur ce mode de gestion particulier que sont les partenariats public/privé.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, les grandes infrastructures de transports sont essentielles à l'attractivité de l'agglomération lyonnaise. Elles sont essentielles à son développement économique qui exige une fluidité des échanges tant en interne qu'à échelle internationale. Elles sont un facteur incontournable dans les projets d'implantation des entreprises, comme vous le savez.

Cet avenant ne pose pas de problème à notre groupe. Par contre, ce qui nous inquiète plus, ce sont les déclarations que nous avons lues dans la presse et qui nous posent des questions sur l'avenir du tronçon ouest du périphérique, axe indispensable pour boucler une bonne fois pour toutes le périphérique lyonnais. Richard Brumm, Vice-Président du Grand Lyon en charge des finances, a parlé de disparition en évoquant le TOP. Nous ne pouvons pas accepter que le TOP ou Anneau des sciences soit un projet mort-né.

On sait l'utilité du TOP pour améliorer les déplacements quotidiens des habitants et des entreprises, alléger la circulation dans le cœur de l'agglomération qui souffre de n'avoir qu'un demi-boulevard périphérique et réparer l'erreur historique de l'autoroute en centre-ville. C'est là un enjeu-clé pour Lyon, un enjeu-clé pour le deuxième arrondissement -et Denis Broliquier, Maire du deuxième arrondissement, est très sensible sur ce sujet-là-, c'est également un enjeu pour relier les pôles scientifiques, de recherche et universitaires de l'agglomération.

Cela fait plus de vingt ans qu'on en parle, cela fait plus de quinze ans qu'il est dans les programmes électoraux. Depuis un an et demi, le débat public est terminé. Un énorme travail a déjà fait.

Allez-vous sacrifier le TOP sur l'autel des restrictions budgétaires et peut-être également de vos accords électoraux ? Allez-vous le renvoyer aux calendes grecques encore pour longtemps ?

Oui, les temps budgétaires sont difficiles, oui, il faut faire des choix mais enterrer ou retarder encore des années ce chantier indispensable et attendu c'est prendre le risque de pénaliser la compétitivité de notre agglomération.

Alors, monsieur le Président, pouvez-vous nous préciser clairement vos intentions sur cette infrastructure ? Le TOP va-t-il aller s'entasser au cimetière des promesses de campagne oubliées ? En ce début de mandat, nous voulons savoir vos intentions.

On ne peut pas faire l'économie du TOP. Les infrastructures et les transports sont au cœur des stratégies de développement des métropoles. Elles sont au cœur de l'activité économique mais aussi au cœur de la vie quotidienne des habitants. Elles conditionnent les formes et le dynamisme des développements futurs, à tous les niveaux, depuis la circulation de proximité jusqu'aux échanges internationaux, en passant par les pôles de compétitivité.

Renoncer au tronçon ouest du périphérique serait une grosse erreur stratégique pour les citoyens du Grand Lyon comme pour le développement économique et urbain de toute la future Métropole. Ne la commettez pas ! Ce serait porter un coup très dur à l'avenir de notre territoire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Notre groupe s'abstiendra, dans la continuité de ce qu'il a voté dans les précédentes assemblées. Juste pour vous dire -et comme l'a très bien dit le groupe Lyon Métropole gauche solidaires- qu'un partenariat public/privé, ce n'est pas notre tasse de thé ; et je souhaiterais rappeler que nous nous étions abstenus à l'époque pour marquer notre opposition parce que le montant cumulé de ce partenariat public/privé était estimé à plus de 660 M€, hors actualisation.

Et, comme nous avons pu le lire dans la presse, nous ne sommes pas vraiment amateurs de partenariats public/privé,

comme vous-même le déclariez à la presse le 11 juin de cette année, monsieur le Président.

Donc notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET :** Nous retirons notre intervention. Simplement, nous souhaitons insister sur le fait que nous sommes pour le partenariat public/privé, et ce d'autant plus dans une période de disette financière d'Etat qui, de toute façon, va nous condamner à aller de plus en plus vers cette démarche.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Un petit mot sur les partenariats public/privé. Je crois qu'ils sont de natures extrêmement diverses, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que le partenariat public/privé soit un moyen d'organiser une fuite en avant mais ce n'est pas le cas avec le boulevard périphérique nord de Lyon puisqu'en même temps, nous avons un certain nombre de recettes. Il s'agit simplement de pouvoir financer la rénovation du BPNL. Je souligne au passage que les normes changeant quelques années seulement après la finition du BPNL, nous sommes obligés de changer à nouveau pour observer les règles nouvelles qui sont entrées en vigueur.

En ce qui concerne le tronçon ouest du périphérique, je veux couper les ailes à un canard qui a imprudemment fait s'envoler Richard Brumm. Si cela pouvait lui apprendre, en même temps qu'à d'autres, qu'il faut toujours être prudent dans ses propos avec les journalistes, ce serait déjà un bien considérable. C'est vrai, il y a des gens qui pensent toujours qu'il y a des journalistes qui vous veulent forcément du bien lorsqu'ils sollicitent vos confidences. C'est totalement faux. Il faut que les nouveaux le sachent. Cela peut servir de témoignage. Je peux vous le dire avec une certaine expérience.

Donc il n'y a absolument rien de décidé. Nous aurons une discussion sur la programmation pluriannuelle des investissements à l'automne prochain.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant,

- abstentions : groupes Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

**N° 2014-0177 - déplacements et voirie** - Dardilly - Lissieu - La Tour de Salvagny - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Priest - Villeurbanne - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes - Autorisation de signature des conventions - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0177. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Trois minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Vice-Président CRIMIER :** Monsieur le Président et chers collègues, je souhaite dire quelques mots sur le fonds d'initiative communal que 7 Communes ont décidé d'abonder en 2014 pour un montant de 618 000 €.

Je soulignerai l'intérêt de ce dispositif qui permet à la fois de répondre au mieux au besoin de réalisation de petites opérations de sécurité routière ou d'aménagement à l'initiative des Communes mais aussi, souvent, de donner plus d'ampleur à ces aménagements et d'assurer une bonne coordination entre les Villes et le Grand Lyon.

Le fonds d'initiative communal est aujourd'hui un mode de financement pour les petits travaux de voirie auquel les Communes membres du Grand Lyon, et celles qui ont décidé d'abonder, demeurent très attachées. C'est un outil particulièrement intéressant pour la territorialisation des opérations du Grand Lyon, dans un souci de proximité de l'action publique.

Nous souhaitons donc voir perdurer l'esprit de ce dispositif avec la Métropole sous une forme appropriée aux exigences juridiques des rapports entre les Villes et la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je retiens vos propos. Evidemment que nous ferons la même chose avec la Métropole sous les dispositions juridiques appropriées.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2014-0178 - déplacements et voirie** - Meyzieu - Requalification urbaine du quartier du Mathiolan-Peyssillieu - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Meyzieu - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0178. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, il y a d'abord un avis favorable de la commission déplacements et voirie sur la requalification urbaine du quartier du Mathiolan-Peyssillieu pour une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Meyzieu.

Je voudrais simplement dire quelques mots sur cette opération qui participe à l'ouverture du quartier sur le site du Grand Montout et accompagne la rénovation du Mathiolan avec la requalification de 450 logements et des espaces publics et urbains. C'est donc tout l'est du Grand Montout qui s'en trouve valorisé. Prochainement, c'est le site de Peyssillieu, avec son extension, qui participera aussi à sa mise en valeur. Il est important de souligner l'élan de ce secteur aux portes du Grand Montout.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe UMP.

**M. le Conseiller QUINIOU :** Monsieur le Président, chers collègues, la convention de maîtrise d'ouvrage unique qui est présentée dans ce rapport est l'aboutissement d'un long travail partenarial qui a permis la rénovation urbaine du quartier du Mathiolan. On peut, certes, regretter le retard pris dans les opérations conduites par le Grand Lyon. Les nouveaux habitants et les commerçants de l'immeuble construit par Marignan ont tout de même eu les pieds dans la boue pendant plus de deux ans.

Mais cette convention montre la capacité que peuvent avoir les collectivités locales (Villes, Grand Lyon, Région) et les bailleurs à mener une opération de renouvellement urbain sans l'aide de l'Etat. Sans l'aide de l'Etat car, dans ce projet du Mathiolan, il n'y a pas eu de démolition, méthode incontournable du renouvellement urbain pour bénéficier du financement du dispositif ANRU. Sans démolition, le renouvellement s'est donc concentré sur la diversification de l'offre d'habitat grâce à la construction de nouveaux programmes de logements, la réhabilitation du parc ancien, l'agrandissement et l'implantation d'équipements publics, le désenclavement par la réalisation de voiries et la construction d'espaces publics.

Ainsi, à l'heure où l'Etat se retire des quartiers en politique de la ville et réduit le nombre de quartiers en renouvellement urbain, passant notamment de 397 à 200, cette opération est symbolique de ce que peut faire la Métropole de Lyon en investissant avec ses partenaires locaux. Continuerons-nous demain ces efforts ?

A défaut d'ANRU, la Région Rhône-Alpes a également largement financé cette opération, à plus de 635 000 €. Quel devenir de l'intervention de la Région dans les quartiers en difficulté de l'agglomération ? Alors que l'Etat annonçait une nouvelle cartographie d'intervention et que la réforme territoriale entre en œuvre pour la Métropole et va prochainement modifier la carte et les compétences de la Région, il apparaît urgent d'interpeller le Conseil régional pour être en capacité de mettre en œuvre les nouveaux contrats de ville au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Si un certain nombre de quartiers sortent du dispositif, cela n'empêchera pas le maintien d'accompagnements spécifiques dans le cadre des territoires de veille où, malgré une politique de renouvellement urbain construite à l'échelle de l'aire urbaine, la proximité des Maires reste essentielle de par la connaissance réelle du terrain, rôle qu'il convient de valoriser dans la construction métropolitaine.

Notre groupe souhaite également faire entendre son très fort intérêt pour une rationalisation des efforts portés sur la politique de la ville et comprend la nécessité de la simplification des multiples dispositifs en vigueur, même si un simple critère "revenu des ménages" peut présenter des limites.

Le projet de rénovation urbaine du Mathiolan avance. Il se fait dans un périmètre cohérent car réfléchi. Or, le nouveau zonage de l'Etat, avec son critère mathématique, ne prend pas en compte cette vision d'ensemble intégrant l'ensemble du parc social ancien et des logements nouvellement construits, les espaces publics et équipements publics créés sur le quartier.

Comment faire de la mixité sociale sans lieu de rencontre, de brassage ? Comment avoir une action d'envergure avec un zonage si restrictif qu'il en devient exclusif ? Comment peut-on mettre de côté une résidence et donc un bailleur, en l'occurrence l'OPAC du Rhône et la résidence Georges Braque qui se sont impliqués dans le projet de rénovation urbaine du quartier ?

A l'heure de la Métropole et avec une urbanité croissante, nos politiques doivent plus que jamais s'organiser sur le long

terme pour mettre en place, dès à présent, les solutions et les adaptations d'un vivre ensemble durable. Et, pour reprendre les propos de monsieur le Préfet Carencio, ce mardi lors de la rencontre territoriale -je le cite- : "Nous ne pouvons pas échouer car, si nous échouons dans la nouvelle politique de la ville, il y aura un risque à voir se mettre en place, dans certains quartiers, un ordre mi-religieux, mi-cocaïnaire."

Nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je reconnais bien là les propos de monsieur le Préfet, style toujours enflammé !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

**N° 2014-0180 - déplacements et voirie** - Lyon 4° - Lyon 9° - Construction du pont Schuman - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0180. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de l'autorisation de signer un premier avenant au marché de travaux relatif à la construction du pont Schuman, dont le tablier vient d'être coulé il y a quelques jours. Une décision de poursuivre a été notifiée à concurrence de 1 002 760,19 € afin de continuer les travaux nécessaires à la construction de l'ouvrage. Deux aléas principaux, dont un refus de battage suite à une roche dure sur les derniers rideaux de palplanche, malgré les sondages. Mais, pour avoir visité le tunnel de Caluire et Cuire lors de sa construction et vu la carte du sous-sol de Caluire et Cuire suite aux sondages et aux passages de la taupe, on s'aperçoit qu'il peut y avoir des surprises puisque, parfois, les cartes n'ont absolument rien à voir entre elles. Deuxième aléa : lors de la réalisation du batardeau, c'est la pile du pont au milieu de la rivière qui a pris l'eau et les ouvrages se sont trouvés sous plusieurs dizaines de mètres cubes d'eau pendant plusieurs jours ; c'est surtout cela qui coûte cher d'ailleurs.

Je rappelle que le Grand Lyon paye le juste prix mais que, malheureusement, les aléas incombent au maître d'ouvrage, y compris dans la commande privée par ailleurs ou il y a également des discussions de ce type.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Une minute pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Pas une minute, juste pour vous dire que notre groupe s'abstient, dans la continuité de ses votes précédents sur ce dossier. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, la construction du pont Schuman, qui reliera dans un avenir proche les deux rives de Saône, constitue l'une des réalisations emblématiques du Grand Lyon. Cet équipement, prévu et réclamé depuis très longtemps, a été lancé au cours du mandat dernier. Il sera en service très prochainement. Il s'agit d'un projet ambitieux, résolument audacieux du point de vue architectural ; en somme, une réalisation à la hauteur des nombreux enjeux associés à cet ouvrage, et notamment le remarquable développement du quartier de Vaise.

Sur des chantiers de grandes infrastructures de cette nature, particulièrement complexes sur le plan technique et comportant des phases de réalisation délicates, un certain nombre d'aléas sont malheureusement inéluctables, dont la responsabilité incombe au maître d'ouvrage. Malgré toutes les précautions prises lors du travail de préparation et de planification, certains événements n'ont hélas pas pu être anticipés, notamment ceux liés aux risques géologiques qui ont nécessité de modifier le mode opératoire dans l'urgence afin de remédier aux difficultés rencontrées.

C'est ce qui nous amène aujourd'hui à voter un avenant au marché initial. Soyez assurés que notre groupe partage l'objectif de rapprocher le montant final des opérations du Grand Lyon de l'autorisation initiale accordée par l'assemblée délibérante et de livrer, en temps et en heure, les ouvrages au meilleur coût pour notre collectivité, tout ceci dans un souci de bonne gestion des deniers publics. C'est la raison pour laquelle l'acceptation d'un avenant mérite toujours une attention particulière et une grande vigilance de notre part. Nous avons donc étudié très soigneusement ce dossier et trouvons justifiés les divers éléments qui le composent.

Néanmoins, au-delà des difficultés rencontrées sur ce chantier, qu'il convient de relativiser eu égard à la portée et la complexité du projet d'ensemble, nous souhaitons rappeler l'importance que revêt la construction du pont Schuman pour notre agglomération et ses habitants.

Véritable trait d'union entre les quartiers de la Croix-Rousse et de Vaise aujourd'hui insuffisamment reliés, ce pont permettra de réorganiser les déplacements entre les deux rives de la Saône, dans un secteur qui connaît des flux de circulation importants, d'une manière plus équilibrée et modérée en faisant cohabiter voitures, piétons et vélos. Il favorisera ainsi le développement des modes doux, en assurant une continuité à la sortie du nouveau tube du tunnel de la Croix-Rousse et permettra de dédier exclusivement aux cyclistes et aux piétons le pont Masaryk, en cohérence avec l'aménagement des bas-ports prévu dans le cadre du grand projet Rives de Saône ; sur l'ensemble du projet, 1 500 mètres de cheminements cyclables et piétonniers seront ainsi créés.

Le pont Schuman est aussi l'un des projets fondateurs du renouvellement urbain des quartiers de Vaise et de Serin. La réalisation de l'ouvrage s'inscrit en effet dans un ensemble de projets de requalification des voiries, des espaces publics du secteur. Cela permettra d'offrir plus de confort aux usagers et d'améliorer l'environnement des riverains en atténuant l'aspect routier de ces espaces publics. Le quai Gillet, le quai de l'ancienne Gare d'eau seront demain à la mesure de cette belle réalisation.

Enfin, et non des moindres, sa grande qualité architecturale en fera un véritable marqueur pour notre territoire, cela permettra d'identifier clairement l'entrée nord-ouest de la ville tout en lui donnant un nouveau souffle.

Vous l'aurez compris, le pont Schuman est attendu avec impatience par les Grands Lyonnais qui vont -je n'en doute point- se l'approprier. C'est un ouvrage remarquable, appelé à devenir l'un des symboles de la force de notre intercommunalité qui nous donne les moyens de porter collectivement des projets ambitieux, utiles et au service du rayonnement de notre agglomération et du mieux-vivre en son sein.

Oui, chers collègues, le Grand Lyon doit assumer des choix audacieux pour ses grands projets qui engagent l'avenir de notre agglomération, des projets qui doivent être à l'image de notre Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller VERON** : Monsieur le Président, chers collègues, le pont Schuman constitue un outil de liaison entre les arrondissements de Lyon et permet le désenclavement des communes des Monts d'Or et de l'ouest lyonnais. Il aura pour effet de fluidifier la circulation, diminuer les embouteillages et permettre une meilleure répartition des flux de véhicules dans ce territoire lyonnais. Son impact sur les communes des Monts d'Or est très important. C'est pourquoi notre groupe a toujours eu un avis favorable à sa réalisation.

Aujourd'hui, l'exécutif nous demande de voter un premier avenant -en espérant que ce soit le dernier- concernant un surcoût d'environ 15 % du montant initial du marché, soit 2 283 000 € TTC.

Le groupe Synergies a toujours été très vigilant sur les dépassements de prix des marchés signés.

Nous actons aujourd'hui ces dépassements sans enthousiasme car leurs raisons sont essentiellement liées aux aléas naturels et imprévisibles, comme les quatre-vingt-dix jours de crues, les blocs de pierre trouvés au fond de la Saône et le phénomène de "renard", qui est une entrée d'eau intempestive dans le coffrage, qui a nécessité la mise en place d'un système de pompage sophistiqué afin de protéger le personnel travaillant à l'intérieur de cette fosse mais aussi afin de pouvoir couler le béton nécessaire à la pile centrale du pont.

Cependant, nous sommes surpris de l'importance du taux d'augmentation de 15 % par rapport au marché de travaux initial, taux qui, selon vos services, a déjà été négocié avec le groupement puisque le montant de la réclamation demandée était de l'ordre de 25 %.

Nous devons nous poser la question sur la pertinence de l'élaboration et de la rédaction du cahier des charges. Un effort et une attention doivent être entrepris avec plus de rigueur, notamment sur des campagnes de sondages en phase avant-projet mais aussi sur des études de sol plus approfondies permettant aux entreprises de répondre de façon plus pertinente aux appels d'offres.

Nos remarques indiquent que nous serons vigilants et que nous veillerons à l'application de méthodes rigoureuses de définition des besoins, de chiffrage initial et de gestion financière des projets.

Néanmoins, notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Juste quelques mots, au nom du groupe Socialiste et apparentés, pour me réjouir, avec l'arrivée du pont Schuman, finalement de la naissance d'un nouveau quartier et surtout d'un nouveau bassin de vie où on répond à l'attractivité et à la proximité, avec bien sûr des liaisons améliorées -et madame Bouzerda l'a dit- entre le quartier de l'Industrie à Vaise et le quatrième arrondissement par le pont Schuman et, demain, par la passerelle Masaryk revue, corrigée et améliorée et réservée aux modes doux ; une liaison améliorée aussi pour les habitants du quatrième arrondissement au pôle de la gare de Vaise mais aussi aux services et aux commerces du neuvième arrondissement, notamment autour de la place de Paris ; une attractivité renforcée avec les Rives de Saône qui sont devenues aujourd'hui, avec le tunnel modes doux, un lieu emblématique de notre agglomération. Egalement, une sécurisation et un apaisement du quartier des Entrepôts avec une baisse considérable de la circulation automobile ; dans ce quartier de la rue des Entrepôts, c'est deux tiers en moins de la circulation automobile, ce qui contribue sans doute à l'amélioration de la qualité de l'air sur ce secteur-là. Enfin, un tunnel modes doux qui améliore notre liaison avec le sixième arrondissement.

Ce quartier Gillet-Entrepôts-Serin, qui est resté pendant des années un quartier abandonné et déstructuré, devient aujourd'hui un bassin de vie plus attractif et plus facile à vivre. Le pont Schuman en est des éléments et les aléas ne doivent pas porter ombrage à cette belle réalisation.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN** : Merci, monsieur le Président. Nous serons deux à intervenir sur ce dossier. Je laisserai la parole, à la fin de mon intervention, à mon collègue Gaël Petit.

Je vais présenter aujourd'hui cette intervention sur un dossier sur lequel nous nous sommes déjà opposés à de nombreuses reprises. Et notre position n'était pas tant sur le projet d'un pont mais plutôt sur la façon dont vous l'avez mené.

D'abord, sur le choix de son emplacement : à 700 mètres du pont Clemenceau et six kilomètres du pont de Collonges, on ne peut pas dire qu'il soit dans l'équilibre. D'autres solutions avaient été envisagées mais vous ne les avez pas retenues et vous portez maintenant la responsabilité de ce choix. Ensuite, vous avez choisi un emplacement qui met le pont non pas en face d'une avenue ni même d'une rue mais en face d'un immeuble sur la partie du quatrième arrondissement de Lyon ; c'est suffisamment rare pour être souligné et c'est rare parce que ce n'est pas cohérent.

Vous l'aurez compris, notre première critique va sur l'absence de cohérence de ce projet, et cela depuis son origine.

J'ai bien sûr entendu à de nombreuses reprises vos arguments, qui ont été développés d'ailleurs par d'autres collègues à l'instant : tout d'abord, celui de fluidifier la circulation qui venait du Val de Saône et de l'ouest lyonnais pour entrer dans la ville. Ce premier argument, qui devait justifier à lui seul la pertinence de ce pont, a malheureusement été largement démonté par l'étude d'impact réalisée à cet effet.

Que dit cette étude ? Effectivement, à cet endroit, c'est ici que l'on concentre le plus de trafic entre les neuvième et quatrième arrondissements, que le niveau de véhicules par jour sera identique côté neuvième arrondissement, sauf dans le quartier de la Gare d'eau où nous allons passer de 6 000 à 20 000 véhicules jour et que, sur la partie du quatrième arrondissement, il y aura une augmentation de 15 à 20 % du nombre de véhicules par jour après la mise en service du pont.

Au final, ce ne sera pas mieux avec le pont Schuman et probablement un peu moins bien, tant au niveau du trafic que des embouteillages. On peut donc légitimement se poser la question de l'utilité d'un tel investissement qui se monte aujourd'hui, avec cette délibération, à plus de 27 M€ pour un projet dont les études d'impact montrent qu'il n'apportera rien, sauf votre satisfaction personnelle d'avoir réalisé ici un bel et coûteux ouvrage.

Bien sûr, face aux nombreuses critiques, vous avez pour vous la concertation, cette fameuse concertation qui nous parle d'un projet de pont de quartier de moins de vingt mètres de large, qui nous parle d'aménagements de voirie. Rien à voir avec la réalité d'aujourd'hui : la concertation, en réalité, n'a jamais parlé d'un pont de 27 mètres de large, n'a jamais parlé de feux à chaque extrémité à trois séquences, n'a jamais parlé des aménagements de voirie qui sont devenus aujourd'hui une source de grandes difficultés pour les riverains.

Mais vous avez aussi contre vous un recours au Tribunal administratif qui porte sur l'utilité publique de ce pont, qui a été déposé il y a presque trois ans par une association de riverains et qui n'est toujours pas jugé.

Là, comme sur d'autres dossiers, vous êtes passé en force, sans attendre le résultat et les décisions de justice qui à ce stade, vous le savez, n'auront que peu d'effets.

Je veux donc être aujourd'hui le porteur d'un message qui est celui des riverains du quartier Gillet-Masaryk, celui de ceux que vous avez peut-être rencontrés mais que vous n'avez pas entendus.

Tout d'abord, côté quatrième, la culée du pont devait être plus large pour permettre aux voitures de commencer à tourner avant l'arrivée sur le quai ; ce n'est malheureusement pas le cas, ce qui oblige aujourd'hui de rapprocher la voirie avec les immeubles et cet aspect-là est cause de nombreux problèmes.

D'abord, la pollution : la même étude d'impact dont je parlais tout à l'heure estime que le seuil de 50 microgrammes par mètre cube sera dépassé pour les immeubles le long du quai Gillet ; mais également la pollution sonore : vous êtes encore au stade des promesses avec des solutions de double vitrage, ce qui est largement insuffisant au regard du préjudice pour les riverains du quai Gillet où, depuis deux ans, rien encore n'a été réalisé. Là aussi j'entends vos arguments : de nombreux quais ou avenues dans notre ville sont confrontés à des difficultés similaires ; oui, ils le sont effectivement mais depuis le début et ceux qui y habitent le savent en connaissance de cause ; sur le quai Gillet, le rapprochement des voiries avec les nouveaux immeubles n'était pas prévu et crée là aussi un véritable préjudice pour les riverains.

Autre difficulté, dont nous avons également très souvent parlé, c'est le nombre de places de stationnement qui a diminué de moitié, pour des raisons que j'ai déjà évoquées avec, en plus, l'aménagement des berges de Saône. Passer de 150 places à 65 sur l'espace crée évidemment de graves difficultés pour les riverains mais aussi pour les rares commerces qui aujourd'hui

n'ont plus de solution de stationnement pour leurs clients ; je sais que vous essayez de résoudre certains de leurs problèmes avec quelques zones de desserte ou de livraison mais, là aussi, c'est toujours au détriment du stationnement. Encore une fois, j'entends vos arguments : il suffit de s'éloigner un peu vers la rue d'Ypres par exemple, notamment pour trouver les solutions de stationnement. Cela, évidemment, n'est pas sérieux.

Pour finir, toujours et encore à cause du rapprochement des voiries avec les immeubles, il y a maintenant des problèmes de sécurité. Les riverains qui bénéficient de stationnement dans leurs immeubles n'ont aucune visibilité pour sortir de leur garage, ce qui rend leur manœuvre périlleuse mais aussi dangereuse. Egalement, avec la mise en service du tunnel modes doux, un nombre important de vélos arrive sur ces mêmes trottoirs, causant de nombreux problèmes, y compris avec les piétons.

Monsieur le Président, le pont Schuman est maintenant posé et installé sur ce quartier. Il n'est bien sûr plus question de revenir en arrière. Notre demande est aujourd'hui simple : prenez en compte les problèmes engendrés par votre nouveau pont, écoutez les demandes légitimes des nombreux riverains et associations de riverains qui ont été trompés et qui attendent de vraies solutions à leurs problèmes de pollution, de stationnement et de sécurité !

Pour finir, je laisse maintenant la parole à mon collègue Gaël Petit.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous signale que vous aviez une intervention de trois minutes et nous en sommes à six !

**M. le Conseiller HAMELIN** : On vous les rendra !

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Petit.

**M. le Conseiller PETIT** : Excusez-moi de dépasser le temps de parole et, pour respecter l'équilibre, nous retirerons d'autres temps de parole sur d'autres interventions.

Je vais rapidement compléter l'intervention de monsieur Hamelin pour dire qu'en commission, ce rapport a failli ne pas être voté, pour des aspects financiers essentiellement, à savoir qu'aujourd'hui, ce n'est pas la première fois que vous nous présentez des rapports techniques de dépassement budgétaire sur des grosses opérations d'investissement et d'aménagement urbain dans l'agglomération -je citerai le réaménagement du tunnel de la Croix-Rousse, le percement du tunnel modes doux, les passerelles- qui ont toutes donné lieu à des dépassements importants pour des soi-disant aléas.

Moi, je veux bien mais il y a des choses qu'on ne voit que dans le public et qu'on ne voit pas dans le privé, contrairement à ce qui a été dit par le collègue Vesco. Jamais, dans le privé, on n'accepterait des dépassements de cet ordre-là... (*brouhaha dans la salle*) ...Mais bien sûr que non ! Faites confiance à ceux qui travaillent dans le privé, en tout cas un petit peu ! Jamais on n'accepterait cela ! Quelle crédibilité avons-nous vis-à-vis des entreprises qui doivent se dire que, finalement, le Grand Lyon est une vache à lait qui peut, dans tous les cas, abonder à toutes sortes de dépassements ?

**M. le Conseiller MILLET** : Allez voir les avocats d'affaires !

**M. le Conseiller PETIT** : Respectez notre avis, monsieur, vous n'êtes pas d'accord mais vous pouvez écouter !

Ensuite, quelle crédibilité avons-nous, monsieur le Président, vis-à-vis des organismes financiers qui financent les emprunts du Grand Lyon et qui doivent se dire qu'on a des projets qui ne sont pas budgétés avec une grande précision ?

Comment faites-vous, monsieur le Président, en tant que Président du Grand Lyon, pour avoir une prospective budgétaire ? Comment faites-vous aujourd'hui alors qu'il n'y a pas un projet d'aménagement urbain qui a été respecté en terme budgétaire ?

J'ajoute que nous pourrions sans aucune difficulté, avec les dépassements qui ont été actés, financer d'autres projets. C'est notre intérêt à tous que ces projets soient tenus financièrement.

Je ne rentre pas dans les détails techniques qui ont été donnés parce que, parfois, pendant la commission, on se demandait même si on n'allait pas nous dire que c'était compliqué de faire un pont parce qu'il y avait de l'eau dessous ; en gros c'était cela. Effectivement, il y a des problèmes techniques mais c'est normal que les entreprises les assument. Comme l'a dit notre collègue du groupe Synergies-Avenir, il est évident qu'il y a un problème aujourd'hui au sein de l'agglomération sur le montage des cahiers des charges, c'est une certitude. Il n'est pas normal qu'aujourd'hui, on ait autant de dépassements et dans de telles proportions. Les sondages sont mauvais et ne correspondent jamais ; arrêtons d'en faire, cela nous coûte cher ! Si, à chaque fois, on a des dépassements à cause des sondages, arrêtons de faire des sondages ! Puisque, manifestement, sur les tunnels on a eu le problème, là, on a aussi le problème sur ce dossier.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Chers collègues, je vous invite, sur les prochains ouvrages que l'on fera, à établir avec les services les appels d'offres et on verra si votre participation pleine et active suffit à éviter tous les aléas.

Je vous rappelle, pour ce qui est du privé, que la clinique Mermoz, qui était tout de même plus facile à construire parce que sur la terre ferme, a été entièrement démolie parce qu'il y avait des problèmes de malfaçons. Donc on a été obligé de la refaire, ce qui ôte un peu de crédibilité à votre argumentation.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

**N° 2014-0183 - déplacements et voirie** - Lyon - Tunnel sous la Croix-Rousse - Expérimentation d'une surface dépolluante à base de ciment dans une usine de ventilation - Autorisation de signer une convention - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0183. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous vous proposons une expérimentation gratuite -donc là il n'y aura pas d'avenant- pour la mise en place d'une expérimentation pour une surface dépolluante à base de ciment dans une des usines de ventilation du tunnel de la Croix-Rousse. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, cette délibération rappelle que le Grand Lyon a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et de mise en sécurité du tunnel sous la Croix-Rousse.

Elle mentionne que "réceptionné le 30 novembre 2013, ce grand projet a permis de mettre aux normes cet ouvrage en créant notamment une galerie de sécurité dédiée aux modes doux".

Elle ne mentionne pas, en revanche, les dépassements conséquents du budget initialement prévu pour cette rénovation. Il n'est pas dit non plus qu'un des objectifs était de faire en sorte que l'ouvrage soit rendu fin novembre afin que cette galerie soit inaugurée à l'occasion de la Fête des Lumières de décembre 2013 et en pleine campagne électorale.

Surtout, la délibération sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir montre que les choix politiques et budgétaires qui privilégient la communication plutôt que des actions utiles pour résoudre un certain nombre de problèmes sont des choix de court terme qui ne répondent pas à une vision durable de nos villes et de notre Métropole.

Je dis cela parce que la rénovation du tunnel, qui a duré plusieurs années et qui a coûté 283 M€, était l'occasion de traiter la question de la pollution émanant du tunnel. Hélas, plutôt que de se concentrer sur ce problème essentiel de santé publique, le Grand Lyon a préféré investir, par exemple, dans une galerie modes doux dont l'habillage son et lumière a nécessité un investissement de 7 M€ avec un budget annuel d'entretien de 250 000 € et au sein de laquelle circulent encore des bus fonctionnant au diesel ! Le problème du rejet de particules polluantes n'a pas été traité.

Du coup -et cette délibération le montre bien-, maintenant que le tunnel a été livré et inauguré, nous sommes obligés de revenir sur la question de la pollution. Et la première manière d'y revenir est cette expérimentation menée durant une année par le centre de recherche Lafarge.

Alors le GRAM votera pour cette expérimentation puisqu'il est évident qu'il faut apporter des solutions aux problèmes des émanations du tunnel. Et les élus du premier arrondissement ont d'ailleurs posé une question à ce sujet en séance publique du conseil municipal de Lyon lundi dernier ; le Vice-Président Thierry Philip nous a apporté un certain nombre d'éléments de réponse et nous l'en remercions.

Les questions de santé publique et environnementales faisant partie des priorités des élus du GRAM, nous serons très attentifs à la mise en œuvre de cette expérimentation, de son suivi et à la qualité des informations données aux parents d'élèves de l'école Michel Servet mais aussi aux riverains.

Il nous semble également qu'il convient d'anticiper certaines décisions : en effet, si l'expérimentation de cette technologie à visée dépolluante proposée à titre gratuit par le centre de

recherche Lafarge porte ses fruits, comme nous l'espérons tous, il conviendra peut-être d'installer ce dispositif sur une ou plusieurs usines de ventilation du tunnel. Nous souhaitons donc que le coût possible de ces installations soit prévu et intégré dans la future programmation pluriannuelle d'investissements de la Métropole que nous aurons à voter dans quelques mois.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, concernant le tunnel et cette expérimentation, effectivement, il n'y a toujours pas de système de traitement efficace des rejets atmosphériques pour une question de coût et de solutions techniques inconnues, nous a-t-on précisé en commission déplacements. De fait, que cette expérimentation se déroule, pourquoi pas ; nous voterons favorablement ce rapport.

Ce tunnel de la Croix-Rousse, les écologistes, au précédent mandat, avaient interrogé à l'époque quant au scénario onéreux retenu, laissant toujours beaucoup de place à la voiture individuelle et ne traitant pas, de notre point de vue, l'enjeu d'entrée-sortie dans la ville, surtout pour les habitants de l'ouest lyonnais non desservis par des transports en commun efficaces. A noter que le pont Schuman n'arrangera rien à la situation !

Mais l'essentiel est ailleurs, à savoir dans un engagement précis et tout à fait possible de l'ensemble des élus pour accompagner une cité du bien-être, mettant l'écologie protectrice au cœur de son action.

Ce rapport est donc l'occasion pour les écologistes, en début de mandat et avant des votes décisifs comme le plan pluriannuel d'investissements, de vous et nous interroger quant à nos ambitions réelles en matière de qualité de vie pour les habitants de notre presque Métropole. Il nous semble essentiel de prendre le temps du débat et de formuler des propositions pour agir maintenant ensemble car la collectivité avec ses actuelles compétences, à savoir les déplacements, le logement et demain une grande partie de l'action sociale peut le faire, à savoir :

- la qualité de l'air que nous respirons est liée nettement aux modes de déplacements sur notre territoire. Si Anne Hidalgo à Paris s'est lancée dans un plan précis avec, en cas de pollution, la gratuité des Velib', Autolib', la mise en place de la circulation alternée, etc., pourquoi non pas dupliquer mais s'inspirer des bonnes expériences ainsi que mettre en œuvre nos engagements collectifs, entre autres entre le candidat Gérard Collomb et les écologistes, pour ici, au Grand Lyon :

\* acter le ticket à- un euro pour la journée les jours de pics de pollution,

\* réaliser l'ensemble du plan modes doux et mettre à disposition gratuitement des VéloV en cas de pic de pollution,

\* renforcer nettement nos transports en commun avec l'emblématique C 3 en lançant l'étude de faisabilité du tram,

\* abandonner précisément toute nouvelle création de voirie, à savoir l'Anneau des sciences,

\* déclasser l'A 7 et réaménager ce boulevard urbain ;

- deuxième proposition, agir pour un environnement sain, accessible à toutes et tous, c'est aussi traiter les questions de logement et bien au-delà des actions de lutte contre les logements insalubres et indignes, à savoir intégrer à nos politiques d'habitat

l'enjeu de qualité de l'air intérieur avec ce qu'on appelle les "matériaux biosourcés" et surtout, comme toujours -c'est cela le plus important et je pense que vous nous rejoindrez là-dessus-, en sensibilisant, formant et accompagnant les artisans et autres professionnels. Il est essentiel d'intégrer ceci au partenariat avec la chambre consulaire ad hoc, la Capeb et tous les autres acteurs. C'est autant d'emplois locaux utiles créés.

- dernier point, pour inspirer chacun et chacune à être acteur dans une Métropole post-carbone, encore faut-il avoir accès à une information indépendante, régulière et explicitée ; à savoir Air Rhône-Alpes dispose des balises de mesure et mobilise même des bureaux d'études ad hoc pour des mesures précises d'air intérieur, ce qui est le cas dans l'école Michel Servet. Ces données sont effectivement mises en ligne sur le site de cette association mais ce n'est pas suffisant. Chaque Commune, chaque arrondissement doit tenir à la disposition des habitants la réalité du contenu de l'air qu'ils respirent et tenir des temps, gratuits bien entendu, de formation, donc d'explicitation des données, par exemple une fois par trimestre. Il ne s'agit pas que de débats entre spécialistes autour des particules fines et du CO2 mais bien de susciter des organisations collectives à penser à l'échelle de quartiers, de communes et de notre Métropole.

Avant d'en arriver à des dépôts de plaintes comme dans la Vallée de l'Arve, il nous semble que choisir d'agir maintenant et pendant six ans avec ces trois axes est incontournable.

Nous prenons donc acte de ce rapport, votons favorablement et restons à l'écoute de vos retours.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Monsieur Philip, peut-être quelques mots.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Monsieur le Président et chers collègues, quelques mots d'abord pour remercier madame Emeline Baume d'avoir précisé qu'il n'y avait pas actuellement de système de filtration des rejets d'air efficace dans les tunnels et l'expérimentation qui fait l'objet de ce rapport permettra en tout cas d'essayer d'améliorer les choses.

Je rappelle aussi que ce tunnel de la Croix-Rousse est interdit aux poids lourds, que 15 000 à 20 000 piétons et cyclistes utilisent le tube modes doux chaque semaine et que le nombre de véhicules a diminué de façon significative depuis les travaux. Voilà ce qu'on peut dire sur le dossier stricto sensu.

Ensuite, quelques mots effectivement sur la question globale de la pollution de l'air qui est extrêmement importante puisque l'Organisation mondiale de la santé a classé comme cancérigène certain pour l'homme cette pollution ; c'est donc un enjeu majeur de santé publique et un enjeu majeur pour le Grand Lyon.

Il faut peut-être dire en premier que le Grand Lyon n'est pas responsable de toutes les pollutions. Lorsqu'il y a des épandages agricoles au nord de Paris et que vingt-quatre heures après, il y a une pollution lourde dans notre ville, nous n'avons pas beaucoup de moyens d'agir. D'ailleurs, la qualité de l'air c'est une mission de l'Etat et le plan de protection de l'atmosphère c'est une responsabilité de l'Etat mais ni du Grand Lyon ni de la Métropole.

Ce qu'il faut peut-être rappeler aux habitants de l'agglomération, c'est qu'en moyenne, les concentrations de polluants atmosphériques sont majoritairement en baisse régulière depuis plusieurs années, en particulier pour le dioxyde de soufre, pour le benzène et on sait, par exemple, que l'incinérateur de Gerland qui est

exploité par le Grand Lyon, qui est labellisé ISO 14000, produit en vingt ans le taux de dioxyde que produisait en deux mois le tristement célèbre incinérateur de Gilly sur Isère.

J'ajoute que les composés dont on parle souvent, pour lesquels l'Etat français est en contentieux avec l'Europe, c'est-à-dire le taux de particules PM 10 et le NOx (oxyde d'azote), ont respectivement baissé à Lyon de 38 et 39 % depuis l'an 2000. Depuis 2004, le taux de dioxyde d'azote a baissé de 19 %, le taux de particules PM 10 de 22 %, le taux de particules PM 2,5 de 23 %, le dioxyde de soufre de 83 %, le benzo(a)pyrène de 48 %.

Mais le nombre de jours où les particules PM 10 sont supérieures à la norme européenne dépasse le nombre 35 qui est considéré comme la norme européenne. Donc c'est pour cela que nous faisons des expérimentations et donc une assez grande expérimentation en collaboration avec Air Rhône-Alpes autour de cette école Michel Servet, dont vous avez parlé tous les deux, qui est située à la sortie du tunnel lorsqu'on vient de la Saône ou à l'entrée du tunnel lorsqu'on vient du Rhône. Et si on fait une expérimentation très approfondie, très coûteuse d'ailleurs, avec Air Rhône-Alpes autour de l'école Michel Servet, ce n'est pas uniquement pour régler le problème, certes fort important, de la pollution de cette école mais pour essayer de différencier la pollution en fonction des cours d'école ; est-ce qu'il y en a une qui est plus polluée que l'autre ? Est-ce qu'il y a des mesures que l'on peut prendre ? Mais c'est surtout parce qu'on va s'en servir pour essayer de diffuser les informations et la méthode dans l'ensemble de notre agglomération et c'est pour cela qu'on fait actuellement cette expérimentation.

Donc, comme vous le voyez, on ne peut pas régler des problèmes que personne ne sait régler au niveau des tunnels. Par contre, on peut faire des expérimentations, qu'elles soient gratuites -c'est celle qu'on vote maintenant- ou payantes -c'est celle dont on a parlé autour de l'école Michel Servet-.

Et Emeline Baume a raison d'une certaine façon, il n'y a pas de discussion sur le fait que tout est lié mais, quand on favorise les plans piétons, quand on favorise le vélo, quand on travaille sur les modes doux, quand on travaille sur les véhicules électriques, on travaille bien sur l'amélioration de la qualité de l'air que respirent les Lyonnais. Et toutes les mesures s'additionnent inalement pour montrer, dans des chiffres qui ne sont pas discutables, cette baisse significative des différents polluants. Il reste encore deux ou trois gros problèmes et c'est sur ces problèmes que nous travaillons en priorité actuellement.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, monsieur Philip. Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

**N° 2014-0187 - développement économique** - Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2014-0188 - développement économique** - Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Citybrid - Avenant à la convention de subvention au 21 octobre 2011 avec l'IFP Energies nouvelles (IFPEN) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2014-0189 - développement économique** - Pôle de compétitivité IMAGINOVE - Soutien au projet de recherche et développement (R&D) Robot Populi - Avenant à la convention de subvention du 10 juillet 2012 avec la société Awabot - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2014-0191 - développement économique** - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) IREINE - Avenant aux conventions de subvention du 19 avril 2011 avec les sociétés CYBERNETIX et INSAVALOR - Soutien au projet de recherche & de développement INNOVAL - Avenant à la convention de subvention du 21 juillet 2010 avec la société SRA Instruments - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0187 à 2014-0189 et 2014-0191. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quatre dossiers ayant pour trait les pôles de compétitivité : un premier dossier où il nous est demandé d'approuver le soutien, sur la période 2014-2015, des projets de recherche et développement sur nos cinq pôles de compétitivité et trois autres dossiers qui sont de simples avenants aux conventions de subventions accordées ; ce sont des avenants, je vous tranquillise, qui sont uniquement sur les délais et non pas sur les montants. Avis favorable de la commission. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération portant sur l'animation des pôles de compétitivité illustre concrètement quelques résultats significatifs des projets collaboratifs. Les exemples cités ne sont pas exhaustifs et un bilan plus complet des résultats devrait être établi. Nous avons installé, à mi-mandat passé, une commission d'évaluation de notre action économique ; il serait bien de poursuivre son travail en la mettant à nouveau en place.

Je voudrais parler des projets collaboratifs qui ont besoin de prolongements de financement -comme vient de l'indiquer David Kimelfeld-, en insistant sur le projet Citybrid du pôle Lyon Urban Trucks ; il s'agit de véhicules industriels hybrides développés par Renault Trucks. L'hebdomadaire *Tribune de Lyon* nous apprend que si Renault Trucks a reçu, en toute discrétion, le label Origine France Garantie -ce dont nous nous félicitons-, l'actionnaire majoritaire, le Suédois Volvo, met en place un mal nommé "plan de sauvegarde de l'emploi" concernant -je cite- 500 suppressions de postes dont 139 à Saint Priest. Le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) envisage, lui, dans les termes exacts, le départ de 298 personnes sur le site de Lyon. Avons-nous la certitude que le projet que nous contribuons à financer ainsi que la Région et l'Etat va bien se poursuivre et se réaliser avec ses implications technologiques et industrielles sur les sites lyonnais ?

D'ailleurs, la délibération que nous examinons rappelle, à juste titre, que la phase 2 des pôles est de contribuer à finaliser jusqu'aux produits les résultats de R&D, c'en est même un des critères d'attribution de financement. Une intervention conjointe des acteurs publics auprès du groupe devrait avoir lieu -si ce

n'est fait déjà, ce qui est possible peut-être, bien sûr, mais faut-il encore nous le dire !- car là, il ne s'agit pas d'aléas propres à la recherche, il s'agit de stratégie de groupe financiarisée, ce qui n'a rien à voir avec les projets et leur industrialisation mais découle directement de la seule rentabilité financière maximum, immédiate, donc du coût du capital.

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes bien obligés de constater que si certains grands groupes se désengagent des process industriels, d'autres se désengagent de la recherche et parfois des deux, d'où le besoin croissant de financements publics qu'ils utilisent à leur gré.

J'apprends que Sanofi, en pleine restructuration, chercherait à vendre 200 de ses médicaments à la profitabilité décroissante -qui sont devenus matures, comme ils disent-, cela concerne 2 600 emplois, et qu'ils filialisent la production du nouveau vaccin contre la dengue qui va démarrer à Neuville très prochainement. Pour quelle logique ? Industrielle -alors là, cela nous irait- ou purement financière ? Alors-là, cela ne nous va pas ! Ce devrait être l'enjeu des mobilisations sociales, politiques et des interventions de la puissance publique !

Ces grands groupes dont je parle et qui dominent l'activité économique bénéficient tous du crédit d'impôt recherche mais, au lieu de le réinvestir -effet de levier, comme vous en appelez souvent, monsieur le Président- et ainsi gagner en puissance et en dynamique utile, ils l'utilisent pour restructurer voire pour financer les plans sociaux ou voire, comme disent certains, pour du cash.

Ces stratégies vont à l'inverse de votre souhait, monsieur le Président -je fais référence à votre interview dans *La Tribune* de la semaine dernière-, celui d'obtenir pour un euro de financement public 8 à 10 € de financement privé. Et c'est pourquoi, depuis six ans d'ailleurs, je propose inlassablement que, comme pour les grands projets du Grand Lyon, nous appliquions l'effet de levier sur les pôles de compétitivité qui s'appelleront alors "pôles de coopération". En réalité, le rapport public/privé du financement des pôles était à l'origine d'un tiers public, deux tiers privé, il devient de plus en plus souvent de 50/50. Nous nous éloignons du 1 pour 8. Or, la structuration en filières industrielles et le nouveau rôle des pôles supposent le développement constant des deux activités : d'une part, recherche-développement-formation et, d'autre part, mais en lien, bases industrielles innovantes-emplois.

Bien entendu, nous allons nous mobiliser et il faut mobiliser toutes les énergies et compétences pour inverser les logiques capitalistiques et financières -la mauvaise finance, comme dit le Ministre Michel Sapin- et faire prévaloir des logiques économiques efficaces, environnementales, durables, sociales et humaines ; et c'est, de plus, le rôle des collectivités territoriales et des élus.

Merci bien.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère SERVIEN** : Monsieur le Président, chers collègues, les actions de soutien aux pôles de compétitivité menées depuis près de dix ans sont des éléments structurants

de la politique de développement économique du Grand Lyon. Elles doivent être pérennisées et même renforcées.

Ce pari sur les pôles de compétitivité porte en effet ses fruits, comme en atteste la dernière évaluation réalisée à l'échelle des 71 pôles nationaux et qui révèle la bonne santé de nos pôles lyonnais. Lyonbiopôle, un pôle de dimension mondiale dans les biotechnologies, symbolise peut-être le mieux cette réussite en se classant premier ex-aequo. L'agglomération lyonnaise est également fréquemment citée et occupe le haut du classement sur des thématiques comme les efforts en recherche et développement et l'attractivité. Elle s'affirme résolument comme un territoire porteur d'une dynamique de croissance et d'innovation, des performances qu'elle doit à ses cinq pôles de compétitivité, à ses grappes d'entreprises mais aussi à son réseau d'universités et de grandes écoles.

Plus largement, le soutien du Grand Lyon à nos pôles de compétitivité a vocation à s'inscrire dans le cadre d'une véritable politique industrielle qui doit relever le défi de l'émergence d'une économie de la connaissance et dont l'ambition est de combiner le passé, le territoire, l'innovation et l'industrie.

Et ce sont justement ces collaborations entre les entreprises et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, qui sont au cœur du modèle de fonctionnement des pôles. Le développement de nos pôles de compétitivité revêt ainsi une importance stratégique pour la Métropole et il est indispensable de continuer de s'associer pleinement à cette dynamique.

Le Grand Lyon joue parfaitement son rôle de stratège en matière de développement économique en contribuant à créer, aux côtés des autres acteurs, institutionnels et privés, un environnement global favorable aux entreprises et à l'innovation.

Soyez assurés que les retombées de ces actions sur notre territoire sont bien supérieures aux montants investis par le Grand Lyon. En mobilisant les facteurs-clés de la compétitivité au premier rang desquels figurent la capacité d'innovation et la recherche, nous contribuons à développer la croissance de nos entreprises. Nous valorisons également le potentiel économique de notre territoire et renforçons son rayonnement et son attractivité.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe UMP.

**M. le Conseiller COCHET** : Nous retirons notre intervention. Simplement, je me souviens du candidat à la Présidence de la République qui a indiqué : "Mon ennemi, c'est la finance". Ce qui est intéressant c'est de voir un certain pragmatisme, au moins dans la région lyonnaise, qui permet d'éviter ce genre de déclaration bien sûr redoutable. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je veux simplement dire un mot à monsieur Jacquet, lui indiquer que l'évaluation, d'une certaine manière, vient d'être faite par l'INSEE qui, comme vous le savez certainement, a fait une analyse de l'ensemble des territoires de la France et donc vient de montrer que l'aire urbaine de Lyon a vu, pendant la période de crise, son emploi progresser de 5,7 % quand, au niveau de la France, l'emploi n'avait progressé que de 1,9 %. Donc c'est, je crois, un peu en rapport avec les politiques que nous menons depuis quelques années et on aura l'occasion de le voir sur quelques belles inaugurations à la rentrée. Vous voyez, monsieur Hamelin, on inaugure même des choses après les élections municipales.

Je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Communiste et républicain.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2014-0192 - développement économique** - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre-ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2014 - Avenants n° 3 aux conventions pluriannuelles 2011-2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0192. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, un rapport de soutien à la politique de management de centre-ville, avec des propositions de subventions à différentes associations de commerçants sur différentes communes de notre agglomération. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Centriste et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, depuis 2004, le Grand Lyon a fait le choix de s'impliquer activement dans la politique de management de centre-ville, une compétence "commerce" qui relève en premier lieu des municipalités.

En effet, les activités commerciales contribuent fortement à l'animation de nos territoires et à l'attractivité des centres-villes. La limitation des déplacements en périphérie respecte par ailleurs l'objectif partagé d'un développement durable de la Métropole.

Participer à cette démarche partenariale confirme une volonté de mener une politique de dynamisation du commerce et de l'artisanat, ce qui correspond à une attente forte de nos concitoyens. Elle s'inscrit, en outre, dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) mis en place par le Grand Lyon et ses partenaires, puisque l'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité constituent des objectifs clairement énoncés dans ce document.

Certains de nos quartiers sont en effet menacés par le risque d'un recul du nombre de commerces, surtout au regard de la période économique difficile que nous traversons. On constate

également que les clients ont tendance à revoir leurs modes de consommation, en lien avec le développement notamment de l'e-commerce. Cette évolution doit nécessairement être conciliée avec le maintien de la proximité et de la diversité des commerces qui sont en jeu.

Le management de centre-ville se révèle justement être un outil d'animation des centralités commerciales particulièrement pertinent. Cinq structures existent aujourd'hui : les trois sites historiques de Lyon, Neuville sur Saône et Oullins, qui ont permis d'expérimenter cette nouvelle politique dès 2004 et deux nouveaux sites, Lyon 7° et Villeurbanne, qui ont intégré la démarche en 2011.

L'intérêt de ce management de centre-ville c'est aussi sa dimension partenariale puisque ce dispositif est en général porté et financé à la fois par des cotisations des commerçants adhérents pour une moitié et, pour l'autre moitié, par des subventions provenant d'acteurs publics : l'Etat, le Grand Lyon, la Ville de Lyon, les chambres consulaires, les Communes. Le désengagement financier de l'Etat et la baisse des subventions des chambres consulaires rendent aujourd'hui l'action des Villes et du Grand Lyon d'autant plus importante mais questionnent sur le modèle économique à venir de ces structures.

Les évaluations des dispositifs soutenus par le Grand Lyon sont positives, notamment en termes d'animation. Cette réussite se traduit également par le fait que ce management a obtenu la certification TOCEMA, label qualité européen qui s'adresse spécifiquement à ces structures et qui a été obtenu par quatre des associations sur cinq financées par le Grand Lyon. Une analyse fine devrait néanmoins être réalisée afin de permettre de redéployer les compétences au plus près des attentes des citoyens et des commerçants.

Les actions menées visent autant à renforcer la structuration des acteurs de centre-ville qu'à favoriser l'implantation de nouvelles enseignes, réduire le nombre de cellules commerciales vacantes, accroître l'accessibilité, la qualité de l'offre commerciale, bien sûr également les services aux consommateurs tout en améliorant le cadre d'achat à travers les aménagements urbains ou encore en développant la communication et la promotion des centres-villes.

Les efforts déployés doivent donc être poursuivis en concertation avec les villes concernées qui demeurent les principaux acteurs de la préservation et du développement du commerce, notamment du commerce de proximité. La Ville de Lyon met ainsi en œuvre une politique volontariste de soutien aux actions d'animation portées par les associations de commerçants sur le territoire. Elle soutient fortement ce management de centre-ville, qui rayonne au-delà de la commune elle-même, dès lors que les commerces de la Presqu'île concernés par une association de management génèrent à eux seuls 600 M€ de chiffre d'affaires annuellement et attirent une population qui est drainée sur tout le territoire métropolitain.

En conclusion, le soutien du Grand Lyon à ce management de centre-ville renforce l'autonomie des bassins de vie pour garantir une vraie proximité et conforter l'attractivité de notre agglomération sur des polarités fortes et de qualité. Il en va du maintien de nos commerces de proximité.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère GLATARD :** Monsieur le Président et chers collègues, le schéma directeur d'urbanisme commercial, s'il n'est pas obligatoire et non contraignant, a pour préoccupation de s'adapter à l'évolution du commerce et de répondre aux exigences de qualité de vie dans un contexte de développement durable. Aussi, l'appui au rayonnement commercial de l'agglomération et le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts de ce schéma.

Je voudrais profiter de cette intervention pour témoigner de l'expérience du management de centre-ville à Neuville sur Saône. La Commune de Neuville sur Saône est engagée depuis plus de dix ans dans une démarche volontaire et active d'aménagement et de redynamisation commerciale de son centre-ville. Cette démarche fut complexe et non dépourvue de difficultés. Elle représente un travail de longue haleine. Mais la réussite est bien là et nous pouvons en être fiers car Neuville sur Saône bénéficie aujourd'hui de la certification de niveau 2 TOCEMA qui est un label européen de qualité s'adressant aux structures de gestion de centre-ville. Elle est la seule ville en Europe à recevoir ce niveau de labellisation.

Le management de centre-ville est un outil remarquable qu'il est nécessaire d'encourager et de dupliquer. La Région s'en est d'ailleurs emparée. Les plus-values de ce dispositif sont nombreuses. Ce type de management contribue à l'amélioration du cadre de vie, permet des rencontres significatives avec les commerçants, les entreprises, d'engager de véritables partenariats constructifs. Il renforce l'attractivité et l'image de la Commune. Les indicateurs et enquêtes témoignent d'une meilleure perception de l'espace centre-ville par les chalandes alors que les constats de départs n'étaient pas toujours très engageants. L'appropriation, autant par les commerçants que par les clients et les usagers des espaces extérieurs, participe à la qualité et la propreté de ces derniers.

Le management de centre-ville contribue à l'émergence d'une véritable vision d'ensemble, à l'élaboration de stratégies d'intervention transversale, à la professionnalisation de l'approche grâce à l'apport de cadres méthodologiques. Il densifie et ordonne des réflexions étayées, abandonnant les conduites empiriques. Les principes d'évaluation par des indicateurs de performance et de démarche qualité sont intégrés.

Tous les partenaires doivent être impliqués dans la réflexion et l'action, ce qui nécessite un travail préalable de rencontres, de dialogues, de motivation.

La démarche est reconnue innovante car elle s'appuie, outre les méthodes, outils et process, sur un véritable partenariat concerté dans le respect absolu des missions propres à chacun. Elle apporte des solutions sur des problématiques de gestion, de développement, de promotion et de marketing du centre-ville. Le partenariat public/privé, souvent invoqué, est parfois difficile à mettre en place car les approches et les cultures sont différentes mais il trouve là toute sa justification.

Le centre-ville de Neuville a gagné en qualité de vie et les commerçants, parfois peu convaincus au départ de certaines propositions, constatent désormais avec enthousiasme une redynamisation et une fréquentation en hausse de leurs commerces.

C'est un outil incontournable, nous en sommes convaincus. Il oblige néanmoins à sortir du cadre habituel des méthodes de travail et pousse à porter un autre regard. C'est une expérimentation qui a porté ses fruits avec succès et a valeur d'exemple. L'innovation revêt aussi cette forme, celle d'un

autre regard porté sur les conduites de projets et, au-delà, sur la gouvernance de projet à l'échelle d'un territoire. L'échelon le plus adéquat à la mise en œuvre d'un management territorial est celui de la collectivité -Commune ou intercommunalité selon le périmètre- car elle est dans la proximité.

Le bilan du plan d'actions 2011-2014 est plus que positif et les résultats visibles sur le terrain et je remercie le Grand Lyon pour sa contribution. Je ne peux qu'encourager ce genre d'initiatives et invite ceux qui souhaiteraient développer ce type d'initiative à venir échanger et observer *in situ* les résultats de notre action.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe UMP.

**M. le Conseiller HAMELIN :** Merci, monsieur le Président. Nous ne remettons pas évidemment en cause la subvention au profit des cinq structures qui portent votre politique de management de centre-ville, nous voterons d'ailleurs cette délibération, mais je veux simplement profiter de ce dossier pour avoir, de votre part, quelques éclairages.

Cette subvention s'insère dans les budgets prévisionnels de ces structures au même titre que d'autres recettes comme notamment le fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce, le FISAC. Ce dispositif, que nous avons toujours soutenu, est très utile pour accompagner financièrement des projets de maintien et de développement d'une offre commerciale et artisanale en centre-ville. Il a été d'ailleurs régulièrement utilisé à Lyon et je sais que d'autres dossiers FISAC sont en cours à Lyon et dans notre agglomération.

Pourtant, deux éléments peuvent perturber ces projets. Le premier, c'est que, dans le cadre de la loi du 18 juin 2014 -donc tout récemment- relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, ce fameux dispositif FISAC a été modifié. Il sera désormais attribué par un appel à projets national et les crédits seront ciblés sur des projets qui permettront à des territoires fragiles d'être redynamisés -et là, je cite un extrait de la communication ministérielle-.

Ma première question est : compte tenu de cette réforme que vous avez votée au Sénat, quelles sont les incidences sur les projets en cours dans notre agglomération dont tous ne relèvent pas de ces nouveaux critères ?

Ensuite, le budget du FISAC, tel qu'il est inscrit au PLF 2014, que vous avez voté aussi, est de 27 M€. En 2013, il était de 32,3 M€ et, en 2012, de 42,7 M€. Depuis que vos amis sont au pouvoir, il a diminué de 15,7 M€, soit une baisse de 37 % en deux ans. Cette baisse des crédits a évidemment considérablement ralenti les décisions ministérielles d'attribution de dossiers déjà instruits mais surtout elle met en péril un système de soutien essentiel au développement du commerce et de l'artisanat.

Ma question est donc : comment pouvez-vous, comme vous le faites dans cette délibération, exprimer votre volonté de maintenir et renforcer les pôles commerciaux de centre-ville, vouloir renforcer leur viabilité et leur vitalité et, en même temps, voter la baisse considérable des crédits qui permet de la faire ? Comme d'habitude, vous défendez le commerce et l'artisanat à Lyon et vous le pénalisez à Paris. Il me semble, d'ailleurs, que ce principe s'est décliné sur bien d'autres dossiers.

Je vous remercie de vos réponses à ces deux questions.

**M. LE PRESIDENT :** Merci de me les avoir posées, monsieur Hamelin. Il ne vous a sans doute pas échappé que notre pays avait 2 000 milliards de dettes et qu'aujourd'hui, le poids du remboursement de la dette tend à devenir le premier budget français. Il ne vous a pas échappé non plus que, sur le projet de loi pour 2015 -donc vous aurez l'occasion de refaire ce type d'intervention-, il y avait une baisse relativement considérable des crédits de l'Etat pour pouvoir à la fois diminuer la dette et donner un ballon d'oxygène aux entreprises françaises qui en ont beaucoup besoin. Donc on ne peut pas dire à la fois qu'il faut diminuer l'importance de l'Etat, comme je l'entends à longueur de journée et ensuite s'interroger lorsqu'il y a un certain nombre de diminution d'actions de l'Etat.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2014-0193-développement économique** - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2014 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0193. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération d'attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie pour son programme d'actions 2014 de soutien aux commerces et à un certain nombre de manifestations et son implication dans le schéma directeur d'urbanisme commercial et dans le schéma de développement de l'hébergement touristique. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe GRAM.

**M. le Conseiller GACHET :** Monsieur le Président, chers collègues, dans le programme d'actions 2014 et le plan de financement prévisionnel, une des actions porte sur l'observatoire de l'hôtellerie pour lequel la Communauté urbaine propose de participer à hauteur de 3 887 € pour l'analyse, la validation et l'utilisation d'informations qualifiées "utiles" dans le cadre du suivi du schéma de développement de l'hébergement touristique. Cette décision concourt à l'organisation et au développement de nos qualités d'accueil. Nous nous en félicitons et approuvons bien entendu cette proposition.

Mais nous aimerions ajouter à cela un vœu, celui de voir élargir l'observation de l'analyse à l'ensemble des fonctions hôtelières.

En effet, comme vous le savez, l'hôtellerie, souvent celle de moindre qualité, est aussi une forme de l'hébergement social. Parce que des étudiants pauvres utilisent encore les hôtels bas de gamme et parce que des centaines de personnes sont hébergées chaque nuit au titre de l'accueil d'urgence ; en 2013, plus de 500 000 nuitées pour un chiffre d'affaires de près de 13 M€.

Le Préfet du Rhône vient d'ouvrir, le 6 juin dernier, une consultation auprès des hôteliers intéressés pour l'achat de

nuitées pour les demandeurs d'asile et les publics vulnérables sur le périmètre du Grand Lyon.

L'inscription dans l'observatoire de cette catégorie d'activité serait indéniablement un plus pour notre collectivité par l'information qu'elle apporterait sur un phénomène dont on peut regretter la permanence et dont il convient par conséquent de connaître l'évolution.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président LLUNG :** Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe UMP.

**M. le Conseiller FORISSIER :** Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport, bien entendu, recueillera l'approbation du groupe UMP, divers droite et apparentés. Je tiens cependant à intervenir au nom de mon groupe pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, pour justifier pleinement les dépenses qui sont engagées étant donné qu'elles sont en lien avec le développement économique, le développement commercial et l'organisation économique de notre territoire. Parce que cela prouve qu'aujourd'hui, nous considérons les chambres de commerce et d'industrie à Lyon comme notre partenaire, qu'elle soit lyonnaise ou régionale évidemment, c'est essentiel.

Cependant, je me dois aussi de dénoncer les baisses de dotations de l'Etat parce qu'effectivement, il y a des choix politiques à faire et, pour rembourser la dette de l'Etat, je crois qu'il faut d'abord financer le développement économique au lieu de l'handicaper. Et c'est là où on retrouve une contradiction parce qu'étouffer en quelque sorte les chambres de commerce -c'est l'industrie qui sent le souffle, l'élan et la structure du redressement économique auquel nous aspirons tous, je pense- n'est pas la solution. Surtout que, d'un côté, on parle du redressement productif et, de l'autre, on coupe les fonds des coureurs de fond qui sont ceux qui contribuent à apporter les richesses et les emplois dans nos régions et notre pays.

Alors, aujourd'hui, on parle beaucoup des nouvelles compétences sociales que nous allons avoir dans le cadre de la Métropole. J'attire simplement l'attention de nos collègues que ce sont des dépenses dont les déficits vont s'accroître dans les années à venir puisque nous aurons plus de dépenses que de recettes. Donc il faut retrouver des ressources et il est insensé de voir que les chambres de commerce et d'industrie, qui sont faites par et pour des chefs d'entreprises qui sont des hommes et des femmes de terrain et de réussite et donc à même de trouver les outils pour élaborer une reprise économique, risquent d'être affaiblies par une décision du Gouvernement. La bonne gestion serait donc le prétexte de redistribuer l'argent à des dotations d'organismes qui sont souvent moins bien gérés et surtout et souvent déficitaires. C'est le monde à l'envers !

Grâce au soutien et aux initiatives des entrepreneurs, le dynamisme économique de la Région Rhône-Alpes est reconnu ; ce sont des acteurs de proximité. La chambre de commerce et d'industrie régionale permet de guider, d'optimiser l'activité économique et industrielle de tous nos territoires. Ces structures créent du lien et participent à ce que certains milieux urbains et ruraux ne soient pas désertés et bénéficient par ricochet de l'activité de leurs voisins, à mon avis, la force la plus efficace de soutien au développement économique.

Il y a pour nous en jeu le développement métropolitain, le développement régional mais aussi le rayonnement international d'une ville et d'une région. Je pense, monsieur le Président, vous avoir entendu très souvent être fier du rayonnement de notre agglomération et je partage cette fierté ainsi que l'ensemble de mes collègues du groupe.

Alors que faire, lorsque le Gouvernement continue de marcher en quelque sorte sur la tête et sur les branches maîtresses de l'arbre du développement économique ? Je me pose cette question. Ne devrions-nous pas tous intervenir auprès du Gouvernement pour cette conduite au niveau des chambres de commerce et d'industrie qui me semblent aussi être une expression de liberté du patronat ? Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas contrôler les aides que l'on peut apporter, qu'il faut diriger -comme cela est fait dans ce rapport- dans la bonne direction ; que ces aides soient facteurs de développement économique et soient productives, c'est tout ce que l'on demande.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld.

**M. le Vice-Président KIMELFELD :** Juste un petit mot à monsieur Gachet. Il se trouve que ces deux schémas, le schéma d'urbanisme commercial (SDUC) et le schéma hôtelier, arrivent à échéance fin 2015, et dès septembre 2014, nous allons nous mettre au travail pour l'élaborer ensemble, évidemment avec le Conseil de communauté, les Maires de l'ensemble des Communes, l'ensemble des professionnels de l'hôtellerie et tous les acteurs qui interviennent dans ce domaine. Bien évidemment, j'aurai beaucoup de plaisir à vous convier à une de ces premières réunions pour qu'on puisse échanger ensemble sur ce sujet -comme sur d'autres- de l'hôtellerie et du commerce de proximité et de l'économie de proximité.

**M. LE PRÉSIDENT :** Sur le problème qu'évoquait monsieur Gachet, on a une évolution relativement suivie puisque les nuits d'hôtellerie des demandeurs d'asile sont payées par la Préfecture du Rhône. Donc on peut en suivre l'évolution au cours des différentes années et je pense que cela sera facile d'intégrer ces données dans une analyse globale de l'hôtellerie sur notre agglomération.

Je veux dire simplement un mot en réponse à monsieur Forissier : j'ai eu l'occasion -et d'ailleurs vous l'avez vu dans la presse- de discuter avec le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui pense lui aussi que regrouper des chambres de commerce ce n'est pas forcément un mal et que, si on veut développer notre grande agglomération, on peut peut-être faire en sorte qu'un certain nombre de synergies puisse être trouvé.

Vous voyez, on va essayer de faire des efforts de mutualisation pour la future Métropole. Je pense qu'il est bon que chacun fasse des efforts de mutualisation parce que, si vous voulez, dans le même temps, vous savez à quoi servent aussi les réductions de dépenses de l'Etat ; d'une part, c'est pour la dette mais en même temps pour faire en sorte qu'on accorde 40 milliards d'euros aux entreprises françaises, soit au travers du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), soit au travers de la baisse des cotisations sociales.

Donc on ne peut pas jouer évidemment sur les deux tableaux, dire d'un côté "Vous donnez 40 milliards d'euros" et, de l'autre côté, "Il ne se passe rien". Donc, forcément, il se passe toujours quelque chose. Comme disait l'autre : "Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme".

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2014-0194 - développement économique - Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -**

**N° 2014-0195 - développement économique - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -**

**N° 2014-0196 - développement économique - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -**

**N° 2014-0197 - développement économique - Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -**

**N° 2014-0198 - développement économique - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -**

**N° 2014-0199 - développement économique - Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -**

**N° 2014-0211 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2014 au titre de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) et au titre de l'économie sociale et solidaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0194 à 2014-0199 et 2014-0211. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, 7 délibérations dans le cadre de Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE), dispositif d'accompagnement de créateurs et de créatrices d'entreprises, quelques délibérations autour du financement

de l'accompagnement des projets puis de l'accompagnement de l'entrepreneuriat au féminin avec un avis favorable sur l'ensemble de ces délibérations.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. la Conseillère CRESPIY :** Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons pour les rapports à venir mais nous souhaiterions quelques précisions concernant l'attribution de la subvention à l'association Action'Elles.

Tout en réaffirmant notre soutien à l'entrepreneuriat local, nous aimerions connaître, au-delà des actions de communication, l'impact économique réel d'une telle subvention. Quels sont les critères d'attribution, les résultats chiffrés du nombre de créations d'entreprises et de personnes aidées en 2013 ? A-t-on élaboré une étude prospective pour anticiper les besoins spécifiques des femmes qui souhaitent créer leur entreprise ?

Permettez-nous de nous étonner du fait qu'une partie non négligeable du programme d'actions 2014 soit plus centré sur l'association elle-même que sur les personnes qu'elle est censée aider. On parle en effet beaucoup de communication avec le réseau, de labellisation.

Et, pour finir, a-t-on une chance, un jour, que l'association s'auto-suffise et ne dépende pas aux deux tiers d'aides publiques comme c'est le cas aujourd'hui ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Monsieur Kimelfeld.

**M. le Vice-Président KIMELFELD :** Juste quelques mots, d'abord pour vous dire que, lors de la première commission développement économique, je me suis permis de faire distribuer un premier bilan de l'action de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat et de l'ensemble du dispositif où on retrouve un certain nombre de bilans, association par association, structure par structure, que j'aurai plaisir à vous donner -mais vous ne m'en voudrez pas, je n'ai pas en tête l'ensemble de ces chiffres- pour cette structure particulière.

Je dirai aussi que l'entrepreneuriat au féminin est un sujet spécifique qui peut surprendre mais ici, un certain nombre de mes collègues sont déjà intervenus souvent sur ces dispositifs-là. Il se trouve que je ne ferai pas un long discours ce soir sur ce sujet mais, comme vous le savez, les femmes qui entreprennent connaissent un certain nombre de freins particuliers et il y a besoin -et ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ensemble de ces associations, Action'Elles n'étant qu'une de ces associations-d'accompagnements spécifiques, d'incubateurs spécifique et de dispositifs spécifiques et c'est dans ce cadre-là qu'Action'Elles intervient.

En ce qui concerne l'évaluation de cette association, elle est menée en permanence parce que, ce qui fait l'originalité de ce dispositif Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat, c'est que cette labellisation est en permanence évaluée par l'ensemble des acteurs, par les comités de pilotage où sont présents le Grand Lyon mais aussi les chambres consulaires et c'est cet ensemble qui fait la labellisation ou la non-labellisation de ces dispositifs disponibles sur l'ensemble de notre territoire.

J'aurai l'occasion de présenter plus en détail, lors d'une commission développement économique, Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat et j'aurai l'occasion aussi, je pense, de faire intervenir

l'ensemble de ces associations qui travaillent autour de l'entrepreneuriat au féminin, qui est un véritable sujet. C'est d'autant plus un véritable sujet que les études montrent que, chaque fois qu'une entreprise est créée par une femme, elle est pérenne, avec plus de pérennité que si elle est créée par un homme, la rentabilité est meilleure et les ressources humaines sont mieux gérées.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRESIDENT :** Très bien, monsieur Kimelfeld. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2014-0200 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2014-0201 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2014-0202 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Uni-est pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2014-0203 - développement économique** - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association ALLIES pour le programme d'actions 2014 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0200 à 2014-0203. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, 4 rapports pour porter le dispositif Securise'Ra. C'est un dispositif à la disposition, au service des entreprises, notamment autour des ressources humaines. C'est un dispositif régional porté par des structures implantées sur le territoire, Sud-ouest emploi, Techlid, l'association Uni-est et l'association ALLIES pour la Ville de Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL :** Monsieur le Président, chers collègues, nous allons orienter notre intervention sur l'association Techlid.

Le dispositif Securise'Ra -c'est d'ailleurs un mot un peu barbare et un peu difficile à prononcer- permet d'aider les entreprises confrontées à des problématiques et des difficultés en termes de ressources humaines : recrutement, management, turn over, gestion des conflits, manque de motivation ou de communication, y compris gestion d'équipes.

Ce dispositif accompagne les dirigeants dans la professionnalisation et l'évolution de leurs pratiques en mettant à leur disposition un appui gratuit réalisé par des cabinets de consultants spécialisés, sélectionnés et financés par ce dispositif.

Les bénéficiaires de Securise'Ra sont les petites et moyennes entreprises ainsi que les très petites entreprises qui peuvent ainsi se doter, à l'instar de grands groupes, de moyens en matière de ressources humaines. Ce dispositif connaît un vif succès et ses objectifs sont dépassés.

Teclid, deuxième pôle économique du Grand Lyon, est une association dont le périmètre d'intervention -pour informer cette assemblée- concerne les Conférences locales des Maires ouest-nord et Val d'Yzeron et compte sept Communes adhérentes. Teclid bénéficie de ce dispositif dont le succès est indéniable. Les objectifs de 40 entreprises ciblées ont été dépassés puisque 61 furent accompagnées sur des actions individuelles et collectives.

Cet accompagnement permet aux chefs d'entreprises de prendre pleinement conscience de l'intérêt et de l'importance des ressources humaines, de leur propre rôle dans l'entreprise et du lien à assurer entre stratégie de développement et dimension humaine. Les dirigeants de ces TPE et PME ont pu ainsi profiter et développer des outils pour mettre en place une véritable politique des ressources humaines dans leur entreprise.

Le dispositif dont nous parlons participe au dynamisme économique et au maintien des entreprises et nous ne pouvons que nous réjouir des effets positifs de ce programme et encourageons sa poursuite.

Faut-il rappeler que l'association Teclid existe depuis vingt-six ans. C'est une association au service du développement économique et proche des entreprises, comme je viens de l'évoquer. C'est un très bel exemple d'action d'intérêt général, au-delà de quelconques clivages politiques, et donc il est regrettable que cet outil qui a démontré son efficacité économique et aussi en termes d'emploi fasse l'objet de rivalités. Les conséquences ne peuvent être que néfastes au développement économique et ce sont les PME et les TPE qui risquent d'en subir les conséquences. Cet espace est et doit rester en dehors de polémiques individuelles et, au contraire, rassembler toutes les énergies.

Les membres adhérents y siègent de fait et participent librement. La présidence, dans un esprit collégial, est élue démocratiquement par ses pairs. Des commissions sont mises en place sur des thématiques permettant réflexions, débats et stratégies d'intervention. De toute évidence, cet outil est remarquable et son efficacité est reconnue. Bien entendu, il y a toujours une marge de progression, et ce en mobilisant, comme je viens de la dire, toutes les bonnes volontés et aussi les compétences et toutes les expériences.

Bien entendu, dans ce contexte et pour être très positif, nous voterons en ce qui nous concerne et dans son ensemble cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller MOROGE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération porte sur le dispositif Securise'Ra et consiste notamment à verser une subvention à l'association Sud-ouest emploi qui se définit comme étant un animateur de territoire et ingénieur d'actions liées à l'emploi.

Si le groupe UMP, divers droite et apparentés votera cette délibération relative à Sud-ouest emploi, il nous semble utile d'appeler de nos vœux une remise à plat, à l'occasion de la création de la Métropole, de l'ensemble des subventions allouées aux diverses associations car si, bien entendu, dans ce cas précis, nul ne conteste que la bataille pour l'emploi doit être la priorité des pouvoirs publics, il faut bien admettre que l'on arrive à se perdre dans le dédale des associations et autres organismes parapublics qui ont tous peu ou prou le même champ d'action, sans compter qu'aujourd'hui, la plupart des Communes, en tout cas celles d'une certaine taille, assurent elles aussi ce type d'actions en développant leur propre service emploi. Pour prendre le seul exemple de ma Commune de Pierre Bénite, en plus des personnes dédiées à la recherche d'emplois en interne, interviennent également dans ce domaine donc Sud-ouest emploi, le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) du sud-ouest lyonnais, la mission locale ainsi que le FAJE (fonds d'aides aux jeunes) porté par les Communes et le Conseil général.

On a créé au fil des ans un véritable amoncellement d'intervenants, d'organismes avec à chaque fois une volonté à l'origine intéressante et louable mais au final un véritable labyrinthe pour le public concerné. Nous avons tous été confrontés, en tant qu'élus locaux, à des situations souvent surréalistes de jeunes en manque de repères, éloignés de tout cadre institutionnel à qui on a proposé un véritable chemin de croix et pas moins de quatre à cinq interlocuteurs pour espérer décrocher une éventuelle proposition de stage ; inutile de vous dire que le jeune que l'on est allé chercher au pied des immeubles, qui est sorti depuis des années de tout cadre institutionnel, aura décroché dès le deuxième rendez-vous.

Tout cela pour dire que beaucoup d'argent public est saupoudré dans un maximum d'organismes. Cette multiplication d'acteurs a évidemment un coût pour le contribuable car on ne peut occulter les frais de fonctionnement liés à toutes ces associations qui comptent bien souvent un directeur, un chargé de mission, si ce n'est plus, et bien souvent un Président, élu local que l'on rémunère également. Mais surtout cette multiplication d'acteurs a un impact évident sur l'efficacité même de l'action portée par ces acteurs qui travaillent chacun de leur côté. Il y a un impact également sur la lisibilité, sur la compréhension du public ciblé.

Hélas, ce millefeuille n'est pas spécifique au domaine de l'emploi et touche beaucoup d'autres secteurs ! C'est la raison pour laquelle le groupe UMP, divers droites et apparentés, s'il votera cette délibération, sera très vigilant lors de la mise en place de la Métropole qui devra être l'occasion d'une remise à plat de la politique de subventions aux associations qui doit sans aucun doute pouvoir être simplifiée et rationalisée.

Je vous remercie.

Je passe la parole à madame Gardon-Chemain.

**Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN** : Merci, monsieur Moroge. Monsieur le Président, mes chers collègues, la pédagogie passe par la répétition ; je vais être très succincte mais c'est dans le même esprit que j'interviens.

Dans le cadre du bouleversement institutionnel que notre pays connaît avec la réorganisation des Régions et la mise en place de la Métropole, aucune structure publique ou parapublique ne doit être épargnée par ces réflexions. Nous interrogeons donc bien sur le devenir des différents organismes en charge du développement économique dont le nombre et la diversité nous paraissent importants.

Nous sommes, vous le savez, très attachés à la territorialisation, dans ce domaine comme dans d'autres, mais cette profusion de structures dépendantes de différentes collectivités ne nous paraît pas être en adéquation avec l'objectif affiché de rationalisation, d'optimisation des ressources ou de simplification. D'ailleurs, la clarification de la répartition de la compétence du développement économique, dont nous ne savons pas encore si elle dépendra de la Métropole ou de la Région, nous paraît nécessaire.

Il me semble aussi nécessaire de s'interroger sur la gouvernance de certaines structures qui ont certes correspondu à un besoin à un moment mais qui ont peut-être besoin d'une évolution. A titre d'exemple, Ecully et Tassin la Demi Lune représentent 66 % de la population Techlid et apportent 52 % des ressources financières des Communes et ne pèsent que 26 % des voix au Conseil d'administration.

La mise en place de la Métropole ne serait-elle pas l'occasion de remettre tout cela en perspective avec toutes les collectivités territoriales concernées ?

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. D'abord, je retiens vos propos qui doivent être médités par monsieur Forissier : "Aucune structure publique ou parapublique ne doit être à l'abri d'un examen et de diminutions de budget". Cela reprend le débat que nous avons précédemment. Et, pour reprendre ce que monsieur le Maire de Pierre Bénite disait, vous savez qu'aujourd'hui, nous sommes plutôt à la recherche d'économies. Donc tous les Maires qui voudraient m'indiquer sur leurs territoires quelle structure il conviendrait de ne plus financer, je suis évidemment à la recherche d'économies substantielles et s'ils veulent m'envoyer un certain nombre de propositions, je les examinerai avec beaucoup d'attention. Si on dit "Oui, mais pas sur mon territoire mais sur les autres, il faut supprimer", non, le courage est de le faire aussi sur son territoire et c'est là que cela devient légèrement plus difficile.

Quand on est dans la théorie, dire effectivement qu'il faut couper dans les crédits, tout le monde est d'accord, c'est après, pour dire lesquels précisément, c'est là que commence la difficulté. Donc comme je vais avoir à l'affronter, toutes celles et tous ceux qui veulent m'aider à l'affronter seront évidemment les bienvenus.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2014-0201, M. Eymard, Président de l'association Techlid,
- sur le dossier n° 2014-0202, Mme Le Franc, salariée de l'association Uni-Est.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2014-0204 - développement économique** - Biennale de la danse 2014 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

**N° 2014-0205 - développement économique** - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition du Festival Lumière du 13 au 19 octobre 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0204 et 2014-0205. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je souhaite vous dire quelques mots concernant ces deux délibérations, à savoir des subventions à la Biennale de la danse 2014 et au Festival Lumière.

Ces deux événements sont devenus depuis des années des événements incontournables de la rentrée, d'abord pour les habitants de l'agglomération mais aussi pour les professionnels de ces secteurs, pour les festivaliers qui viennent de la France entière et pour la presse.

Ils essaient dans de nombreuses communes du Grand Lyon, 25 communes en ce qui concerne le Festival Lumière, par des séances de cinéma, des expositions ou des conférences, et 12 communes du Grand Lyon en ce qui concerne la Biennale qui accueillent un spectacle, 12 qui sont associées au défilé, avec une déclinaison en dehors même de l'agglomération sur le pôle métropolitain.

Ce sont, je pense, deux événements complémentaires qui font se mêler les spectateurs et qui associent largement des personnes habituellement éloignées des pratiques culturelles. Je pense tout particulièrement au défilé de la Biennale mais aussi au public des bénévoles du Festival Lumière.

Enfin, ils sont couplés à des manifestations professionnelles qui légitiment aussi l'impact économique de nos grands événements, notamment le développement du marché du film classique qui a vu se tenir sa première édition l'année dernière en 2013.

La délibération numéro 2014-0204 concerne la Biennale de la danse 2014 qui a lieu cette année du 10 au 30 septembre 2014 ; c'est sa seizième édition. C'est un événement à la fois à la pointe de la création mais aussi un événement populaire et la subvention proposée est d'un montant de 2 740 000 €, égale à celle de l'année 2013.

La délibération numéro 2014-0205 concerne le Festival Lumière qui se déroulera du 13 au 19 octobre 2014 ; c'est sa sixième édition. La subvention proposée est de 1 200 000 €, également la même qu'en 2013. Vous savez que, cette année, ce sont l'énergie et la passion de la Méditerranée qui vont s'emparer du Grand Lyon avec Pedro Almodóvar.

Je vous invite donc à voyager en septembre et en octobre dans vos émotions passées et présentes car la danse et le cinéma sont incontestablement des arts qui nous ressemblent. Ce sont aussi des événements qui nous rassemblent et qui font rayonner notre territoire.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter ces deux délibérations qui ont reçu un avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère RABATEL :** Monsieur le Président, chers collègues, j'ai hésité à prendre cette intervention mais les faits sont là et je suis engagée en politique, je ne puis donc me taire une sixième année à propos du Festival Lumière.

Ce Festival est une belle réussite. Il a une très grande répercussion médiatique. Il est de plus en plus ouvert à des publics variés. Il a récompensé quatre cinéastes prestigieux et un comédien à la carrière incontestable. Il va récompenser un de mes cinéastes préférés, Pedro Almodovar, un cinéaste plein d'humanité et de vie, un cinéaste qui a travaillé en particulier sur la notion de genre, avec des actrices bouleversantes et des scénarios qui nous restent au cœur.

Mais, mais, mais... depuis six ans, ce ne sont que des hommes qui sont récompensés et cela devient exagéré. Si le prix a été décerné en 2011 à un comédien, on peut donc décerner le prix sans difficulté à nombre d'actrices internationalement connues et à la carrière admirable. Cela n'abaissera pas le niveau du Festival ! Certes aussi, les réalisatrices sont moins nombreuses que les hommes mais elles existent et leur nombre plus restreint n'est que le reflet des stéréotypes qui ont eu largement cours jusqu'ici.

Car il faut le dire, depuis le rapport Reine Prat commandé par le Ministère de la culture en 2006, on sait que le milieu de la culture, contrairement à ce que l'on pourrait croire, est plus machiste encore que celui du sport. Concernant le cinéma justement, en 2012, 23 % seulement des réalisateurs de longs métrages sont des femmes et elles gagnent en moyenne 31,5 % de moins que les hommes. Elles ont aussi de plus petits budgets et les métiers du cinéma sont très stéréotypés : la costumière et le machiniste.

Donc, monsieur Frémaux, faites un petit effort, même si je sais que cela vous ennuie. Puisque -je cite la délibération- "la haute qualité artistique, le dynamisme et la modernité, la diversité" font partie des objectifs du festival, récompensez Catherine Deneuve, ou Sophia Loren, ou Jeanne Moreau, ou Julia Roberts, ou Penelope Cruz, ou Jane Campion, ou Agnès Varda, ou Charlotte Rampling, ou Kathryn Bigelow !

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, mais ce sont des réalisateurs que l'on récompense.

**Mme la Conseillère RABATEL :** Non, non ! Des réalisateurs ? Et Depardieu, c'est un réalisateur ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Donc je vous trouve une actrice pour l'an prochain, pour l'ensemble de sa carrière. On va essayer de trouver des jeunes talents.

Trois minutes pour le groupe Rassemblement démocrate et radical.

**M. le Conseiller délégué DESBOS :** Je voulais rappeler à ma collègue que Gérard Depardieu a tout de même réalisé deux films ; enfin, c'est sûr qu'il est plus connu en tant qu'acteur.

Monsieur le Président, mes chers collègues, après Clint Eastwood, Milos Forman, Gérard Depardieu, Ken Loach et Quentin Tarantino, le prix Lumière 2014 sera décerné cette année à Pedro Almodovar. La venue à Lyon de ce grand cinéaste espagnol est déjà le gage d'une réussite annoncée, avec un

réalisateur qui réunit à la fois les suffrages du grand public et les critiques de cinéma. Il est à l'image finalement de ce qu'est le Festival Lumière du Grand Lyon qui porte la volonté d'une exigence qualitative en direction d'un large public. Juger de la réussite d'un festival est quelque chose de complexe. Néanmoins, nous pouvons mettre en avant quelques critères objectifs qui sont indispensables, selon tous les spécialistes, au développement et à la pérennité d'une manifestation.

Premièrement, la qualité de la programmation. Cette année encore, nous avons une belle affiche avec des œuvres de Pedro Almodovar, Claude Sautet, Franck Capra, une nuit Alien, un hommage à Coluche et aussi un hommage à Ida Lupino qui est une réalisatrice assez peu connue mais que nous aurons l'occasion de découvrir, pendant ce festival. La liste est longue. Seront présents aussi Isabella Rosselini, Ted Kotcheff, Catherine Frot, Michel Legrand. L'année dernière, 230 personnalités du cinéma ont participé au Festival Lumière à travers des présentations de films, des master class, des rencontres.

Deuxième critère, le lien avec le territoire. Ce sont 58 lieux qui sont impliqués dans toute l'agglomération. Le Festival Lumière est le seul festival de cinéma à être aussi déconcentré, décentralisé sur un si vaste territoire avec, en son épice, le lieu de naissance du cinéma, l'Institut Lumière.

Troisième critère, la fréquentation. Quelques chiffres : avec 272 séances de cinéma et 135 000 festivaliers, le Festival Lumière, après cinq ans d'existence et à la veille de sa sixième édition, arrive dans le peloton de tête des manifestations cinématographiques en termes de fréquentation. Nous devançons des festivals comme La Rochelle et Deauville qui a budget équivalent qui ont une fréquentation moindre et qui existent pour certain depuis plus de quarante ans.

Enfin, dernier critère d'évaluation -et pas des moindres-, la dimension économique. Pour la deuxième année, nous allons retrouver le marché du film classique -comme nous l'a rappelé Myriam Picot- qui regroupe des professionnels du monde entier autour du cinéma de répertoire. Le festival poursuit ses actions avec la filière économique constituée sur l'agglomération autour de l'image. Et, si vous me le permettez, j'aimerais encore vous citer quelques chiffres de l'édition 2013 qui a vu une centaine d'emplois créés, 290 entreprises fournisseurs, 1 400 nuits d'hôtel, 6 000 repas. Globalement, un euro de subvention déclenche 10 € d'impact économique sur notre territoire.

Le Festival en 2013 avait placé la barre haute avec Quentin Tarantino et ses amis Harvey Keitel et Uma Thurman mais, avec Pedro Almodovar, nous ne sommes pas à l'abri de belles surprises qui ont pour nom Penelope Cruz, Antonio Banderas et Marisa Paredes. Afin de ne rien rater, veuillez noter que le Festival aura lieu cet automne, du 13 au 19 octobre.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés

**M. le Conseiller HÉMON :** Merci, monsieur le Président. Le soutien du Grand Lyon à ces deux événements culturels majeurs, Biennale de la danse et Festival Lumière, est important au plan financier -on l'a vu avec les montants-, certes, mais aussi parce qu'ils impliquent de nombreux acteurs de l'agglomération et nous y tenons. Pour la préparation et le défilé de la Biennale, ce sont de nombreux habitants du Grand Lyon qui s'approprient l'espace public dans une remarquable dynamique de proximité, de mixité sociale et intergénérationnelle qu'il faut préserver.

La Métropole aura l'opportunité de définir aussi une politique culturelle qui, au-delà de grands événements fédérateurs très importants, favorise un développement culturel équilibré dans l'ensemble du territoire, avec des mutualisations de moyens, des mises en réseaux d'équipements, etc.

Si succès et qualité -cela a été souligné- sont au rendez-vous du Festival Lumière, nous voulons, pour notre part, voir dans l'excellent choix de Pedro Almodovar cette année, et surtout au vu de son œuvre, une transition vers un choix féminin l'an prochain, enfin.

Quelques mots sur un sujet culturel d'actualité -nous tenions à le faire- sur la situation faite aux intermittents qui méritent qu'on réponde à quelques contre-vérités - j'en prendrai trois-.

La première qui dit que les intermittents seraient des privilégiés et auraient un statut enviable puisqu'ils seraient payés quand ils ne travaillent pas. La réalité est toute autre. La nature même des postes occupés par ces professionnels de la culture fait qu'ils ne sont pas permanents. La précarité du secteur est connue. Elle n'est pas l'exception mais elle est la règle comme le sont aussi le stress et l'incertitude permanente de savoir "si on fera ses heures". Leur revenu mensuel médian tourne autour de 2 000 euros avant impôts. Ce ne sont pas des nantis, loin de là, mais des travailleurs qui exercent une profession pour laquelle ils sont rémunérés et indemnisés.

Qu'il faille remettre de l'ordre dans les abus constatés dans l'audiovisuel où certaines sociétés de production détournent le système d'indemnisation pour optimiser leurs bénéfices est une évidence.

Deuxième remarque, il est dit souvent que les intermittents seraient des paresseux. Mais la nature même des métiers de la culture les rend suspects aux yeux d'une partie de l'opinion parce qu'ils ne seraient pas sérieux puisque associés à l'idée de divertissement. Mais la culture, nous le savons tous ici, n'est pas que divertissement, elle est la condition de l'émancipation de millions de personnes, d'une meilleure connaissance de soi et des autres. On ne dit pas assez d'ailleurs que les intermittents participent à notre identité nationale et à notre cohésion sociale ; que, pour ce faire, ils mobilisent des savoirs et des savoir-faire qui demandent apprentissage, expérience, obstination souvent, maîtrise continuellement, qu'ils ont travaillé pour acquérir leurs compétences, qu'ils travaillent pour les entretenir, même entre deux productions.

Je terminerai sur le bel argument qui voudrait que les intermittents soient des improductifs -cela a été dit par monsieur Desbos tout à l'heure- mais les activités culturelles ayant recours aux intermittents rapportent 21 milliards de valeur ajoutée à la France et représentent un facteur d'attractivité évident. Les industries de la culture qui sont largement bénéficiaires n'existeraient pas sans les intermittents !

Le groupe des élus écologistes -et nous ne devons pas être les seuls ici- réaffirme ainsi son soutien à celles et ceux qui, en défendant l'intermittence, refusent le détricotage des acquis sociaux. Nous tenons à rappeler ici enfin qu'ils défendent aussi l'exception culturelle française.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller BERTHILIER :** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention courte portera sur le rapport 2014-0204 qui concerne le soutien à la Biennale de la danse.

Ce festival, reconnu en France et dans le monde, est une bonne illustration d'un rapport vertueux entre l'agglomération et ses territoires.

Malheureusement, cette édition est ternie par la décision incompréhensible de la nouvelle municipalité de Saint Priest : pour des raisons qui semblent davantage relever de la posture idéologique qu'artistique, la municipalité a déprogrammé brutalement près de la moitié de la saison prochaine du théâtre Théo Argence, en confondant dans ses explications "populaire" et "populiste". Or, le spectacle prévu dans le cadre de la Biennale de la danse fait partie de ceux remis en cause. Cette décision contrevient à l'engagement de Saint Priest vis-à-vis de la Biennale et donne une image déplorable de notre agglomération. Elle n'est malheureusement pas isolée en France et notamment près de nous, dans la Loire, où des élus s'improvisent programmeurs culturels. La Région Rhône-Alpes pourrait d'ailleurs remettre en cause sa labellisation et les financements afférents.

Monsieur le Président et chers collègues, il est important que nous condamnions cette ingérence inopportune et insupportable, dans une période où les artistes sont légitimement inquiets du devenir de leur métier. Nous devons marquer sans concession notre attachement à la liberté artistique à travers votre voix, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller GUILLAND :** Monsieur le Président et chers collègues, la Biennale de la danse, comme le Festival Lumière, objets de ces deux rapports, sont deux manifestations qui présentent de nombreuses similitudes.

Ce sont aujourd'hui sans conteste deux événements majeurs de la vie culturelle de notre agglomération. Ils participent de façon indéniable, l'un comme l'autre, au rayonnement international de Lyon et du Grand Lyon. A ce titre, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés se félicite du soutien que le Grand Lyon dans son ensemble leur renouvelle aujourd'hui. Autre de leurs points communs, ce sont deux manifestations nées du travail d'acteurs culturels reconnus ; je parle bien évidemment de la Maison de la danse, d'une part, et de l'Institut Lumière, d'autre part.

Au-delà du soutien que nous apportons aujourd'hui à la Biennale de la danse et au Festival Lumière, ces rapports sont l'occasion de s'interroger sur les moyens donnés à l'Institut Lumière comme à la Maison de la danse de poursuivre leur développement et de prendre une part plus grande encore dans le rayonnement culturel national et international de Lyon.

Pour la Maison de la danse comme pour l'Institut Lumière, la poursuite de ce développement passera nécessairement -je ne vous l'apprends pas- par une restructuration de leurs locaux. Si je dis que je ne vous l'apprends pas, monsieur le Président, c'est que le projet d'agrandissement des locaux de l'Institut Lumière figurait dans vos promesses de campagne de 2008 et la construction d'une nouvelle Maison de la danse dans le quartier de Confluence dans celles de 2014.

Nous vous savons aujourd'hui en pleine réflexion sur les programmations pluriannuelles des investissements (PPI) de Lyon et du Grand Lyon. Vous nous avez annoncé que les contraintes budgétaires nées de la naissance de la Métropole, d'une part, et d'un contexte économique compliqué, d'autre part, vous contraindront à réduire quasiment de moitié l'investissement du Grand Lyon sur le mandat qui commence.

Ces contraintes financières ne sont pas sans conséquences sur les choix qui s'offrent à vous dans le cadre de la future PPI. Le premier d'entre eux, monsieur le Président, sera d'abandonner votre projet de construction d'une nouvelle Maison de la danse à Confluence et vous l'abandonnerez pour deux raisons : la première est que ce projet va à l'encontre de l'équilibre des territoires, équilibre si cher à vos yeux ; la deuxième est que ce projet, annoncé au-delà de 100 M€, n'est pas financièrement raisonnable dans le contexte actuel.

Une fois cet abandon acté, deux possibilités s'offriront à vous : faire comme pour l'agrandissement de l'Institut Lumière en 2008... enterrer le projet en attendant des jours meilleurs ou -et c'est notre souhait- revenir à plus de pragmatisme.

Nous appelons de nos vœux le projet non moins ambitieux, plus respectueux des équilibres territoriaux et plus économe des deniers publics que constituerait la rénovation et l'agrandissement de l'actuelle Maison de la danse, celui-ci permettant à la Maison de la danse et à la Biennale de poursuivre sereinement leur développement.

Une approche plus pragmatique de ces grands équipements vous permettra également de ressortir des cartons le projet d'agrandissement de l'Institut Lumière qui, lui non plus, ne peut se permettre d'attendre davantage. Ces deux projets réalistes donneraient à ces deux structures les moyens de leurs ambitions. Ne valent-ils pas mieux que votre projet somptuaire de la Maison de la danse à Confluence ? Nous le pensons, la décision vous appartient. Pour être totalement exact, la décision appartient au Maire de Lyon.

Il n'aura échappé à personne que le Grand Lyon ne possède pas aujourd'hui la compétence "grands équipements" et n'est donc aujourd'hui concerné directement ni par la Maison de la danse ni par l'Institut Lumière. Pour autant, aborder le sujet aujourd'hui dans cette enceinte n'est ni inutile ni hors sujet.

A moins de six mois de la mise en place de la future Métropole, aurons-nous un jour un débat sur ses compétences ? Le Grand Lyon avait pris en son temps, lors du mandat 2001-2008, la compétence "grands événements" dans laquelle s'inscrivent les deux délibérations qui nous sont soumises. Ne faudrait-il pas aujourd'hui aborder de la même façon la question de la compétence sur les grands équipements d'agglomération qui concourent à l'attractivité de la ville-centre bien entendu mais aussi à celle des villes périphériques et de la future Métropole toute entière ?

Cette question se pose pour les grands équipements culturels, dont la Maison de la danse et l'Institut Lumière, auxquels il faudrait ajouter l'Opéra, les musées, certains théâtres et également d'autres grands équipements, sportifs par exemple. Ce débat sur la compétence en matière de grands équipements culturels et sportifs, vous l'avez éludé pendant vos deux premiers mandats, faute de consensus au sein de votre majorité hétéroclite. Le consensus ne doit pas exister aujourd'hui, malheureusement, le passage à la Métropole vous impose ce débat.

Nous n'imaginons pas aujourd'hui que vous puissiez mettre la Métropole sur les rails en faisant l'impasse sur un débat sur la répartition de ces compétences entre les Communes et la future Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Guillaud. Oui, monsieur Cochet.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, je me permets d'intervenir suite à la remarque de notre collègue de La Métropole autrement qui s'en est pris à une des Communes qui est représentée sur nos bancs. Je trouve tout de même un peu étonnant d'interpeller telle ou telle Commune et je pense que, pour la qualité de nos débats, il faut que chacun puisse rester là où il doit rester parce que, si vous voulez rentrer dans cette polémique, on peut insister sur le fait que Villeurbanne bénéficie d'efforts considérables du Grand Lyon et donc il est peut-être plus facile d'établir un certain nombre de programmes culturels. C'est simplement pour la qualité des débats que je me permets de vous faire cette suggestion, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc vous condamnez l'intervention de monsieur Guillaud qui vient d'interpeller avec quelque vigueur le Maire de Lyon, dans les mêmes modalités.

**M. le Conseiller COCHET** : Non, parce qu'il appartient à la même collectivité, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien. Donc chacun tire sur ses bancs, pas sur les bancs des autres, j'ai bien compris le message.

Je veux simplement dire à monsieur Guillaud que je crois qu'un certain nombre de nos collègues sont soucieux que, dans les financements d'investissements de la Communauté urbaine, il y ait 30 % pour des investissements d'agglomération, 30 % pour les investissements sur le territoire de la Ville de Lyon et de Villeurbanne et 30 % sur les autres Communes. Si nous devons faire en sorte que tous les grands investissements (Opéra, théâtres, etc.) qui sont des équipements d'agglomération soient de compétence Grand Lyon, on risque effectivement de ne pas respecter cette règle-là.

Donc je suis prêt à tous les débats mais il faut voir que, si nous investissons massivement sur la Ville de Lyon, le Maire de Lyon en sera très content mais que cela se fera forcément au détriment d'autres arrondissements.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

**N° 2014-0208 - développement économique** - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations Médialys et point d'information et de médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour l'année 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0208. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour deux dispositifs d'insertion, deux dispositifs qu'on pourrait qualifier de vertueux puisqu'ils apportent souvent un service aux populations les plus fragiles et, en même temps, travaillent sur l'insertion avec la mise à l'emploi et souvent au premier emploi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Nous avons trois minutes pour le groupe UMP.

**M. le Conseiller COHEN** : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous demandez de voter aujourd'hui des subventions pour deux structures intervenant dans le cadre du CUCS (contrat

urbain de cohésion sociale) que porte le Grand Lyon. Les CUCS qui ont été mis en place à partir de 2006 par Jean-Louis Borloo ont notamment pour ambition d'éviter la pratique discriminatoire qui consisterait à penser la ville sans les quartiers prioritaires et les quartiers prioritaires sans la ville. Notre groupe votera bien évidemment ces crédits pour les deux structures présentées ce jour.

Mais comment voter ces subventions sans faire écho à l'actualité locale et nationale ? En effet, il y a quelques jours, nous apprenions qu'un certain nombre de Communes du Grand Lyon avaient été exclues des dispositifs politiques de la ville menés par l'Etat. Cette décision vient d'une personne que vous connaissez bien, ainsi que monsieur Bret si j'en crois le nombre de déplacements qu'elle fait à Villeurbanne ces derniers temps : il s'agit de madame Najat Vallaud-Belkacem.

Notre groupe regrette la nouvelle politique mise en place par le Gouvernement Valls à travers le Ministre de la ville qui a fait sortir de la politique de la ville des Villes comme Grigny, La Mulatière, Caluire et Cuire ou Mions, tout comme 209 autres Villes françaises, avec comme seul critère le seuil de concentration de la pauvreté ; inutile de vous préciser que nous sommes inquiets de ce seul critère retenu.

Je rappelle que l'ensemble des Maires de vingt-six Communes du Grand Lyon concernées par les CUCS avait souhaité leur maintien début 2014. Sans cette aide, les Communes ne pourront pas poursuivre les aménagements d'espaces publics, créer une dynamique positive pour réussir la transformation des quartiers en déserrance.

Cette décision s'ajoute à celle prise ces deux dernières années de baisse de dotation de l'Etat envers nos collectivités. Cette chute des financements aux actions des CUCS met aujourd'hui en péril la politique de proximité et de prévention menée par de nombreux quartiers en direction des plus défavorisés et la réussite de la mixité sociale.

Pour prendre l'exemple de ma Commune, Mions, le désengagement mettra en péril le volet social de l'action municipale, à n'en pas douter. J'en profite d'ailleurs pour inviter madame la Ministre Najat Vallaud-Belkacem à venir visiter la résidence Le hameau de la Fontaine à Mions qui ne peut plus être classé comme quartier prioritaire, si vous ou monsieur Bret pouviez lui relayer mon invitation.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. C'est avec joie que je relaierais votre invitation.

**M. le Conseiller COHEN** : Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, Mme Geoffroy n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2014-0209 - développement économique** - Plan climat énergie territorial - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014 relatif à l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer leurs performances énergétiques - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**N° 2014-0210 - développement économique** - Plan climat énergie territorial - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2014 relatif à l'action d'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer leurs performances énergétiques - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0209 et 2014-0210. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, deux délibérations qui ont pour trait le plan climat, pour accompagner les Chambres consulaires, de commerce et des métiers, les entreprises, en particulier les PME et les TPE, pour atteindre les objectifs du plan climat, comment on les sensibilise sur les contraintes réglementaires et comment on les accompagne dans une démarche de management environnemental et de qualité de leurs bâtiments. Avis favorable de la commission sur ces deux rapports.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller HAVARD** : Monsieur le Président, mes chers collègues à l'occasion de ces deux rapports, je souhaite simplement formuler deux remarques.

La première pour féliciter la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la chambre des métiers et de l'artisanat pour cette initiative. S'il est vrai que les grandes entreprises sont engagées déjà dans leur bilan d'émission de gaz à effet de serre, les petites entités le sont beaucoup moins étant donné qu'il est souvent difficile pour elles d'avoir accès tant à l'information qu'aux outils nécessaires à la réalisation de ces bilans.

La COP 21, qui se tiendra l'année prochaine en France, permettra sans doute de remettre un peu en lumière les sujets liés au climat, même si les sujets liés à l'énergie restent parfaitement d'actualité.

La deuxième remarque que je voulais faire est qu'effectivement, il faut des outils adaptés et il faut des personnes formées. Je voulais saluer l'aspect formation qui est prévu dans cette action menée par la CCI et la chambre des métiers que nous allons soutenir ce soir par notre vote, en indiquant également qu'il se trouve que j'ai quelques responsabilités associatives autour du bilan carbone, qui est la méthode de comptabilisation française, et nous travaillons à la simplification des outils pour faire en sorte que les petites et les moyennes entreprises puissent avoir accès de façon plus facile à toutes ces informations.

Donc toutes ces initiatives convergent et devraient permettre de pouvoir renforcer la pertinence de notre territoire dans ce domaine-là.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix ces deux dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2014-0212 - développement économique** - Attribution de subventions à l'association Lyon Urban Data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain - Programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0212. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport propose un soutien financier à l'association Lyon Urban Data, nouvellement fondée avec l'appui du club des entreprises de la Part-Dieu, avec l'engagement également d'un groupement d'acteurs économiques d'univers d'expertise différents mais qui se rejoignent sur deux questions essentielles de notre époque : comment, à partir des données que nous parvenons aujourd'hui à collecter, à traiter, au travers de ce réseau unique qui est Internet et des nouvelles possibilités de calcul et de stockage, produire une innovation de services et d'usages qui permette d'en tirer une valeur ajoutée ? La seconde question : comment accéder plus rapidement à l'expérimentation de ces services en lien avec ceux qui en auront le bénéfice et intégrer le citoyen-usager plus en amont dans la conception de ces nouveaux usages ?

Ces questions rejoignent celles que le Grand Lyon doit se poser pour s'assurer que l'accès aux données publiques, qui est maintenant rendu aisé depuis le lancement de la plateforme Smart data, donne naissance à des projets innovants, nourrisse également le développement de nos entreprises, pour s'assurer aussi que les nouveaux services urbains favorisent une consommation énergétique plus vertueuse, permettent une organisation plus optimisée de nos ressources, une optimisation également de la densité urbaine et qu'ils contribuent à forger une expérience de la vie en ville plus agréable.

Ces nouveaux services dans la ville doivent aussi correspondre aux attentes des citoyens et intégrer leurs pratiques individuelles en constante évolution. L'association Lyon Urban Data a vocation à porter un nouveau lieu laboratoire dédié à la conception et à l'expérimentation de nouveaux services dans la ville en permettant la co-création de ces services entre différents acteurs économiques (pôles de compétitivité, clusters, startups ou grands groupes) à partir d'une mutualisation des données publiques et privées, en permettant d'expérimenter et de co-concevoir ces services très en amont avec les usagers auxquels ils sont destinés. TUBà, qui signifie "tube à expérimentation urbaine", sera le nom de ce nouveau lieu qui ouvrira ses portes dans un quartier de grands flux d'ici la fin de l'année à la Part-Dieu. Les réalisations qui en seront issues seront expérimentées et potentiellement déployées, tant à l'échelle de notre territoire que de la Région qu'à l'échelle nationale. A ce jour, une dizaine de projets sont déjà inscrits en incubation. TUBà permettra également la démonstration de nouveaux usages dans un showroom prévu à cet effet. Il s'appuiera sur une programmation événementielle qui contribuera à la dynamique d'innovation de notre écosystème local.

Cet outil d'animation qui s'appuie sur l'accès aux données publiques et privées autour de la création de nouveaux services urbains est à la fois un outil de développement économique et un outil de la métropole intelligente sur le volet qui consiste à faire de l'agglomération une plateforme de services induisant de nouveaux modes de vie. L'objectif de ce laboratoire trouve un modèle économique à très court terme.

La subvention de 140 850 € que nous accordons est un soutien à l'amorçage, complété d'autant sur la partie numéraire par la Région. Le budget global de cette initiative est couvert à 50 % par des financements privés provenant des membres fondateurs.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet de la note pour le rapporteur suivante :

Dans l'exposé des motifs :

- à la place du paragraphe ainsi formulé :

"Le territoire d'expérimentation de ce "Living Lab" est situé à Lyon, à partir du quartier de la Part-Dieu et, le cas échéant, sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et son mode de développement collaboratif repose sur l'interaction entre des acteurs appartenant à des univers très différents dépassant le stricte cadre de ses membres."

il convient de lire :

"Le lieu d'implantation de ce "Living Lab" est situé à Lyon, dans le quartier de la Part-Dieu mais le territoire d'action pour l'expérimentation concerne l'ensemble de la Communauté urbaine de Lyon et son mode de développement collaboratif repose sur l'interaction entre des acteurs appartenant à des univers très différents dépassant le strict cadre de ses membres."

- à la place du paragraphe ainsi formulé :

"Ce lieu dédié aux entreprises et ouvert aux citoyens, appelé "TUBà - Tube à expérimentations urbaines", situé à Lyon dans le quartier de la Part-Dieu et dont le périmètre d'intervention peut s'étendre jusqu'au territoire régional pour certains projets, est centré sur les fonctions de co-conception et d'ingénierie, d'expérimentation et d'animation urbaine, sous forme d'expérimentation de projets innovants et regroupe ainsi des activités d'intérêt général."

il convient de lire :

"Ce lieu dédié aux entreprises et ouvert aux citoyens, appelé "TUBà - Tube à expérimentations urbaines", situé à Lyon dans le quartier de la Part-Dieu, mais dont le périmètre d'action s'étend sur l'ensemble de l'agglomération, voire au-delà, pour certains projets d'envergure régionale ou nationale, est centré sur les fonctions de co-conception et d'ingénierie, d'expérimentation et d'animation urbaine, sous forme d'expérimentation de projets innovants et regroupe ainsi des activités d'intérêt général."

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère IEHL** : Monsieur le Président, chers collègues, la ville intelligente ou Smart City fait florès un peu partout dans le monde et c'est probablement une bonne chose. Lyon Urban Data s'inscrit dans cette mouvance, bien évidemment. Pour l'auteur d'un article de la *Gazette des communes* -un excellent article-, ce concept n'est pas nouveau. La Smart City s'inscrit dans la lignée de l'urbanisme planificateur né au XIX<sup>ème</sup> siècle avec l'idée de mieux gérer la ville, mais de mieux la contrôler aussi avec des décisions souvent prises par une poignée d'acteurs en haut de la pyramide !

Les gros opérateurs économiques se situent dans le prolongement de la ville comme salle de contrôle et se focalisent sur une poignée d'enjeux bien souvent. Mais la Smart City soulève une différence : ces acteurs économiques ont effectué un saut inhabituel avec leur ambition de vendre aux pouvoirs municipaux

une sorte de service public général d'aide à la décision sans compréhension ou sensibilité à la complexité du terrain sur lequel ils proposent d'opérer.

Daniel Kaplan, délégué général de la Fondation internet nouvelle génération (FING) dont le Grand Lyon est membre, précise même qu'IBM a conçu un "indice d'intelligence" des villes qui lui permet de mesurer les performances de chaque ville selon sept critères : services publics urbains, citoyens (éducation, santé, sécurité), business, transports, communication, eau, énergie.

Mais, comme Daniel Kaplan, nous nous demandons : les villes doivent-elles uniquement se comparer selon ces seuls critères ? Quid de la cohésion sociale, du rapport entre les communautés, du prix du foncier, de la sécurité, de la ghettoïsation, de la vie culturelle, de la désaffection démocratique, du maintien des commerces dans les quartiers ?

La technologie devrait aussi aider à resserrer le tissu social, le rendre plus résilient et s'adresser au citoyen bien plus qu'au consommateur. Une ville vraiment intelligente serait, pour nous écologistes, une ville qui part des citoyens pour devenir plus humaine. Cette Smart City, humaniste, privilégie plutôt la décentralisation, le contrôle par les citoyens pour une démocratie ouverte et collaborative. Les processus sociaux informels et l'émergence des formes brouillonnes de l'invention collective sont le génie de la ville. En Europe, des expérimentations existent dans ce sens : Dublin, par exemple, met en place un cadre facilitant l'expérimentation et son évaluation en associant les habitants à un conseil municipal Beta project. A Nantes, il existe une plateforme innovante qui associe les citoyens à la conception d'applications numériques, de cartes collaboratives socialement utiles ; elles privilégient une économie de partage ou une économie circulaire.

Bref, cet engouement pour les technologies au service des usagers et pour une transition écologique ne peut qu'être bien sûr encouragé par les écologistes car, si ces préoccupations sont aujourd'hui prises au sérieux partout dans le monde, c'est bien aux écologistes qu'on le doit grâce à leur engagement sur ces questions depuis des décennies.

Mais l'écologie n'est pas un marché aux mains de quelques gros investisseurs, s'adressant à une élite branchée. Aussi, nous demandons aux initiatives dites Smart City de rendre des comptes pour établir avec précision qui a bénéficié de leur introduction et à quel degré.

Si vous allez surfer sur le site Smart Data, qui a le mérite d'exister et avec des données très intéressantes, vous vous rendrez vite compte que les jeux de données dites "citoyennes" sont malgré tout bien peu accessibles au jour d'aujourd'hui et utiles au grand public et leur format de téléchargement est vraiment dissuasif.

C'est pourquoi, nous proposons qu'une réflexion soit menée au sein du Living Lab Lyon Urban Data et avec ses partenaires (chercheurs du Labex IMU, Imaginove, entreprises, financeurs publics/privés) mais élargis à des collectifs citoyens comme Opendata69, ou d'autres expérimentations, ou encore des citoyens totalement néophytes, pour co-concevoir des formes socialement utiles, non seulement de réutilisation mais également de production de données. Les usagers, les citoyens ne sont pas que des panels de tests pour des opérateurs économiques mais ils doivent être aussi des acteurs à part entière. Aussi, nous nous réjouissons que la plateforme Urban data les associe largement aux expérimentations.

De nouvelles applications pourraient être introduites et le sont déjà, par exemple pour associer les habitants et co-concevoir des projets d'aménagement urbain ou pour développer une économie de partage comme les gardes partagées d'enfants à domicile ou le partage de véhicule qui n'est pas le covoiturage mais encore un autre système. Une ville vraiment smart, pour nous, sera celle qui favorise d'abord l'intelligence collective et citoyenne.

Nous voterons cette délibération en souhaitant que nos recommandations soient prises en compte.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller VERGIAT** : Monsieur le Président, chers collègues, nous profitons de cette délibération pour intervenir, comme nous l'avons fait en commission la semaine dernière. La résultante de notre intervention est donc cette note au rapporteur que vous trouvez sur vos pupitres. Les modifications demandées ne sont pas des simples détails de forme ou de dialectique mais concernent le fond du sujet.

Nous délibérons pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement non négligeable, de 114 000 €, doublée d'une subvention d'équipement de 26 850 € au profit de la toute jeune association Lyon Urban data concernant un projet innovant, fédérant différents acteurs. Ce projet s'inscrit bien dans la stratégie de notre future Métropole et contribue à la réalisation des ambitions annoncées en matière d'usage numérique. Bien entendu, dans son acceptation, nous ne pouvons que soutenir ce projet.

Cependant, il répond à une stratégie économique et il doit également s'inscrire à l'échelle du territoire. Notre agglomération est constituée -faut-il le rappeler- de 59 Communes qui font la richesse du territoire. Si Lyon est une locomotive en matière d'attractivité et remplit son rôle de vitrine, à n'en pas douter, le développement économique du territoire s'appuie sur la somme et la diversité de ses ressources et de ses actions économiques. D'ailleurs, nous pouvons lire ce soir dans les différentes délibérations -je cite- : "la territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine est une priorité dans sa stratégie de développement économique".

C'est pourquoi nous ne pouvons admettre qu'un projet de cette envergure soit développé et mis en place dans un seul périmètre restreint, celui de la Part-Dieu en l'occurrence, et d'envisager, "le cas échéant" -je cite encore- "qu'il soit étendu au reste du territoire". Si l'expérimentation, en effet, peut être circonscrite à un espace défini, les phases ultérieures de mise en œuvre doivent être développées à l'échelle de l'ensemble du territoire ; les Communes ne peuvent être considérées "le cas échéant" ni "éventuellement" mais bien "simultanément", "concomitamment", "en concertation". Un territoire à deux vitesses n'est pas acceptable avec, d'un côté, des espaces bénéficiant d'outils et de moyens favorables au développement économique et le reste. Nous ne pouvons cautionner des arbitrages qui favorisent et accentuent la fracture numérique.

Les enjeux de la Métropole se retrouvent également dans la reconnaissance des territoires. La future Métropole ne peut être réduite à la seule ville centre ou, au pire, à un seul quartier. Le Grand Lyon n'est pas le Petit Lyon. Si l'on veut vraiment rentrer dans la cour des grands, à une échelle européenne, voire internationale, il est nécessaire d'être précurseur, d'innover et l'innovation n'est pas seulement technique, elle s'exprime par le changement de regard, de process, des usages, par la prise en compte des territoires et leur redéfinition. L'équité et la solidarité

des territoires ne doivent pas rester de simples concepts mais doivent être des notions reconnues et appliquées pour que notre Métropole ait valeur d'exemple. Alors soyons également innovants en matière de gouvernance et de vision de l'ensemble de notre territoire ! Osons, osons sortir du cadre et allons au-delà des marges prédéfinies !

Nous voterons positivement cette délibération mais tenons à ce que la prise en compte des territoires soit bien étendue et intégrée, à l'avenir, dans les dispositifs et programmes élaborés.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je mets aux voix ce projet de délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

**N° 2014-0215 - finances, institutions et ressources** - Rapport annuel 2013 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction de la prospective et du dialogue public -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0215. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur :** Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise concerne le rapport 2013 de la commission consultative des services publics locaux. C'est un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Je vous rappelle qu'elle examine, chaque année, les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement mais également le bilan d'activités des services exploités et le rapport annuel établi par le contractant d'un contrat de partenariat et sur tout projet de délégation de service public. Dans ce cadre, elle est une force de proposition en même temps qu'elle est associée aux réflexions stratégiques du Grand Lyon sur l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat politique.

Aussi la commission des finances, institutions et ressources, après prise en compte de ce rapport, a donné un avis favorable à cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Ensuite, une intervention du GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, cette délibération nous propose de prendre acte du rapport d'activité 2013 de la commission consultative des services publics locaux.

Avant d'en prendre acte et de formuler à cette occasion quelques remarques, les élus du GRAM soulignent tout d'abord l'implication des associations membres de la CCSPL. Merci aux représentants de ces associations pour leur travail et leur engagement. Nous remercions également monsieur Gérard Claisse, les élus et bien-sûr les services communautaires qui ont fait vivre cette commission.

Nos remarques à présent.

Premièrement, nous soulignons l'intérêt de cette commission qui vise à replacer l'utilisateur et le citoyen au cœur de la démarche politique de la collectivité. La loi de 2002, dite "Démocratie de proximité", a rendu obligatoire la création des CCSPL pour

les Régions, les Départements, les Communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une Commune de 10 000 habitants. Bien sûr, dans cette loi, à l'époque, rien n'est dit sur les Métropoles qui n'existaient pas alors.

Aussi, les élus du GRAM souhaitent des informations sur le devenir de la CCSPL dans le cadre de la future Métropole. Le maintien de son existence bien sûr -et cela nous semble incontournable- mais aussi les nouveaux contours que pourra prendre cette commission, en lien avec les transferts à venir de compétences du Département à la Métropole. Il nous semble en effet que les champs de la CCSPL devront s'élargir. Cela nourrirait la réflexion politique et citoyenne qui doit accompagner la mise en place de la Métropole et cela serait l'occasion de revoir cette notion de consultation attribuée à cette commission, notion parfois un peu limitative voire condescendante. La Métropole prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est-à-dire dans moins de six mois, j'imagine qu'un travail préparatoire a déjà été engagé quant au devenir de cette commission. Pouvez-vous nous en dire donc un peu plus à ce sujet ?

Le deuxième aspect que je souhaite évoquer concerne un point longuement abordé dans le rapport d'activité 2013 ; il s'agit du dossier stratégique du service public d'eau potable. Oui, la CCSPL a fait l'objet d'une saisine sur le service public d'eau potable et a travaillé dans ce cadre de juillet 2011 à mars 2012 avant de rendre un avis, ainsi que le code général des collectivités territoriales le prévoit, avis mitigé d'ailleurs rendu en octobre 2012.

Pour autant, à la lecture des pages 17, 18 et 19 du rapport d'activité qui nous a été remis, pages qui détaillent les étapes du travail de la CCSPL, on s'aperçoit que la commande politique portait essentiellement sur les aspects de tarification. Ces aspects sont importants évidemment mais nous regrettons que la saisine politique n'ait pas porté de manière explicite sur la question essentielle pour nous de ce qu'est un service public de l'eau. En effet, à aucun moment, il n'apparaît dans la saisine de la commission qu'un avis de fond lui était demandé sur la nature du mode de gestion le plus approprié entre régie directe et délégation de service public. Le cadre de la délégation de service public était pour ainsi dire préposé.

Les élus du GRAM pensent que, pour contribuer véritablement au débat politique, la CCSPL doit être consultée, comme le prévoit la loi, sans a priori sur les modes de gestion des services publics : la saisine doit donc permettre de comparer véritablement régie publique et DSP. Le Groupe de réflexion et d'action pour la Métropole (GRAM) participera activement aux travaux de la CCSPL car il est convaincu que les réunions de cette commission ont cette fonction.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Monsieur Claisse, peut-être quelques mots ?

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Quelques mots. Merci, monsieur le Président. Merci, madame Perrin-Gilbert de prendre acte de la qualité du travail mené par les associations et de l'engagement des élus. J'interviens bien sûr au titre de mes anciennes responsabilités de Président de cette commission.

Vous faites référence à un dossier qui n'est pas dans le rapport d'activité 2013 mais dans le rapport d'activité de la CCSPL de 2012. Il aurait été préférable que vous fassiez cette intervention relative à l'eau potable dans le cadre du rapport

d'activité 2012 ; le dossier a été traité en 2012. Si vous faites référence au document que vous avez, il porte sur 2012-2013 mais la délibération porte, elle, sur 2013.

Sur la saisine qui a été passée à la CCSPL à l'époque, elle portait sur deux sujets : bien sûr, la tarification, la politique tarifaire c'est-à-dire le prix et la question de la qualité de service. Prix, qualité de service, ce sont vraiment les sujets qui sont au cœur des préoccupations des usagers en matière de service public. Et ils ont travaillé pendant une bonne année très en amont de la mise en place du groupe politique. Ils nous ont remis une contribution et ont été auditionnés par la commission politique eau.

Leurs propositions, vous l'aurez noté, ont été très largement reprises dans le cadre de la délibération que nous avons prise sur le futur service public de l'eau puisque cette délibération portait, avant le choix du mode de gestion, sur le futur service public de l'eau. C'est ainsi que les associations nous ont fait passer un certain nombre de propositions fortes : maintien d'une tarification binôme part fixe-part variable, diminution de la part fixe dans le poids de la facture, suppression de la dégressivité, prix unique du mètre cube, bref, des mesures tarifaires et des mesures en matière de qualité de service : développement de la télérelève, développement de l'individualisation des compteurs, l'exigence d'une tarification plus claire plus lisible. Toutes ces propositions ont été très largement reprises.

Vous l'avez souligné, la commission consultative est aussi compétente, de par la loi, pour donner un avis sur le futur mode de gestion. Cet avis, ils y ont travaillé au cours de trois séances de travail : une séance d'information sur les différents modes de gestion pouvant être étudiés, une séance leur permettant de prendre connaissance du rapport d'expertise qui avait été réalisé par l'AMO du Grand Lyon à ce sujet et une séance délibérative qui a duré pas loin de trois heures et demie et au cours de laquelle la commission s'est exprimée sur le futur mode de gestion qui était proposé, à savoir une délégation de service public. Je vous rappelle les résultats -vous dites qu'ils n'ont pas été très clairs- : 25 voix pour la DSP, 15 voix contre, 3 abstentions.

Voilà, je voulais rappeler ce travail qui a été fait et vous rassurer sur le fait que la commission a bien pour prérogative réglementaire de se déterminer sur le choix du mode de gestion. Mais il me semble plus intelligent, pour nous élus, de l'interroger d'abord sur ce qu'on veut faire avant de l'interroger sur avec qui et comment on va le faire.

Voilà, monsieur le Président, quelques éléments de réponse que je souhaitais donner à madame Nathalie Perrin-Gilbert.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

---

**N° 2014-0216 - finances, institutions et ressources** - Rillieux la Pape - Rénovation des équipements thermiques et énergie renouvelable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0216. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, la délibération suivante concerne la rénovation de la chaufferie de la subdivision de la direction de la voirie à Rillieux la Pape, avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, notre première réaction au vu des constats techniques est la suivante : au vu des différents éléments mentionnés dans le rapport, nous sommes satisfaits que cette subvention soit débloquée et que la chaufferie soit sécurisée et rendue plus efficace.

Monsieur le Président, au cours des mandats précédents, vous avez agi pour l'est lyonnais, pour l'ouest lyonnais, en étant relativement respectueux de l'intérêt général et de l'équilibre de l'agglomération. Toutefois, nous avons le sentiment que le Grand Lyon est peut-être passé à côté de l'importance, pour une Métropole européenne, de disposer d'une porte nord qui soit véritablement attractive. Peut-être que mes prédécesseurs en mairie n'ont pas su vous sensibiliser suffisamment à l'importance stratégique représentée par Rillieux la Pape pour le Grand Lyon mais je crois vous avoir montré que les projets que je porte ont une véritable dimension métropolitaine et vont concourir à l'attractivité de notre territoire.

La rénovation de cette installation -et visiblement cela paraissait urgent- ne doit pas être une fin en soi et doit être clairement le départ d'une réorientation profonde des priorités territoriales du Grand Lyon. Il n'est en effet pas pensable que l'entrée nord de l'agglomération reste à ce point négligée. Je sais, pour en avoir parlé avec vos services, que des engagements ont été pris pour que le Grand Lyon nous accompagne, notamment en termes de développement économique, afin de changer le visage et surtout l'image de la porte nord de la Métropole. La délibération que nous votons aujourd'hui est, j'en suis persuadé, un premier signe d'intérêt que le Grand Lyon manifeste pour sa porte nord.

En guise de conclusion, si nous nous réjouissons que la direction de la voirie soit bientôt pleinement opérationnelle et rénovée, nous imaginons que les services du Grand Lyon seront désormais encore plus attentifs à l'état de la voirie communautaire sur Rillieux la Pape et tout le nord de l'agglomération. Vous pourrez compter sur ma détermination pour que cela soit le cas, dans cet état d'esprit.

Bien entendu, le groupe UMP, divers droite et apparentés votera pour ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Donc nous sommes comme Bocuse pour les brasseries. nous nous soucions des quatre points cardinaux et même nous en rajoutons un certain nombre au milieu.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vais passer aux rapports présentés par madame la Vice-Présidente Vullien car elle a un engagement et, comme elle a été fort prise par le Grand Lyon au cours de la journée, on va la libérer.

**N° 2014-0222 - finances, institutions et ressources -**  
 Modification du tableau des effectifs - Mise à disposition de personnels - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0222. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, merci. Il s'agit de la modification du tableau des emplois. La commission a émis un avis favorable. Mais juste pour vous dire qu'il y a trois points : premièrement, il y a d'abord l'approbation de créations d'emplois à masse salariale constante -j'insiste sur ce point- dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de Communauté ; en second lieu, il y a l'approbation de la création d'emplois qui sont financés par suppression transfert pour redéploiement au sein des centres de responsabilité ; troisièmement, il convient d'approuver des transformations d'emplois et il s'agit simplement de la mise en conformité du grade et de l'emploi.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET :** Merci, monsieur le Président. En commission des finances, j'ai eu l'occasion de poser des questions précises sur ce rapport. Néanmoins, je souhaite intervenir en séance pour faire une proposition : alors que la construction de la Métropole avance et que les questions des ressources humaines deviennent de plus en plus présentes et sont relayées très largement dans la presse, je souhaiterais qu'il soit présenté en Conseil de communauté, avant la fin de cette année, un bilan sur le personnel de la Communauté urbaine, et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, 2014 a été une année de renouvellement municipal et de renouvellement de notre assemblée au Grand Lyon et je pense que les nouveaux élus apprécieraient de disposer de ce type d'information.

Ensuite, 2014 n'est pas une année d'information et de communication du bilan social, nous l'avons eu en 2013 et le prochain est prévu pour 2015 ; pour autant, 2015 sera une année dense.

Enfin, les questions de personnels sont nombreuses et ce sujet va être de plus en plus présent dans le cadre de la construction de la Métropole et donc au cœur de nos discussions, peut-être même au cœur de nos débats.

Il est donc pour nous indispensable que tous les élus communautaires, tant de la majorité que de l'opposition, disposent d'informations et mesurent les enjeux.

Il est indispensable, pour ne pas dire impérieux, que vous nous fassiez, monsieur le Président, ou vous, madame la Vice-Présidente, une présentation globale des personnels avec les effectifs, les répartitions par catégories, les évolutions, les masses salariales des titulaires et des non-titulaires, l'absentéisme, la formation, et que nous puissions disposer à un instant t d'une vision globale, d'une photographie du personnel communautaire avant qu'il ne devienne métropolitain et que les effectifs ne doublent avec l'intégration des agents du Conseil général.

Je pense que ce travail et cette transparence nous permettraient à tous de mesurer les enjeux et de voir aussi que, derrière les

chiffres vertigineux des budgets ou des effectifs qui caractérisent la future Métropole de Lyon, il y a avant tout des femmes et des hommes que nous respectons.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Je veux vous rassurer, il y aura bien un bilan social que nous aurons à examiner à l'automne prochain. Donc nous ne sautons pas une année sur le bilan social.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

**N° 2014-0223 - finances, institutions et ressources -** Logements de fonction par nécessité absolue de service pour les emplois de directeur général adjoint au développement économique, à l'emploi et aux savoirs et de directeur général adjoint au développement solidaire et habitat - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0223. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur :** Le dossier numéro 2014-0223 concerne la mise à disposition de deux logements de fonction pour deux directeurs généraux adjoints. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe UMP.

**M. le Conseiller COCHET :** Merci, monsieur le Président. Là encore, nous avons eu l'occasion d'attirer l'attention sur ce rapport et, par conséquent, je ne serai pas long sur le sujet. Je veux simplement que, par cette intervention, notre groupe UMP, divers droite et apparentés montre sa très grande vigilance quant à l'octroi de certains avantages, notamment en nature.

Le rapport présenté concerne l'octroi d'un logement de fonction par nécessité absolue de service à un directeur général adjoint au développement économique, à l'emploi et au savoir et à un directeur général adjoint en charge du développement solidaire et de l'habitat. Ces attributions de logements se font en application de l'article 21 de la loi 90-1060 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et du décret numéro 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logements. Je me permettrai donc de rappeler qu'outre les dispositions mentionnées dans le rapport, ce décret précise que seuls les personnels ayant une obligation de disponibilité totale, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, pourront bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service.

Dans une période difficile, que dis-je, en pleine crise économique, nous nous devons d'être d'une extrême vigilance et de veiller à octroyer des avantages ou des conditions financières en adéquation avec les responsabilités occupées. Il faut que tout cela soit proportionnel eu égard aux fonctions et aux missions effectuées.

On m'a indiqué en commission que cet avantage permettait au Grand Lyon d'être plus attractif pour les cadres supérieurs. Il me semble que, même sans celui-ci, notre territoire et la

Communauté urbaine sont tout de même très intéressants pour les fonctionnaires territoriaux et donc je voulais simplement attirer votre attention à ce sujet.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

**N° 2014-0263 - finances, institutions et ressources** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Composition de l'assemblée délibérante - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0263. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Président VULLIEN, rapporteur** : Il s'agit là d'une délibération un peu complexe sur sa rédaction. Je vais simplement vous lire le "DELIBERE" :

1° - "Prend acte qu'en conséquence de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux, la mise à jour du calcul du nombre et de la répartition des sièges en mettant en œuvre la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, au vu du dernier chiffre de population municipale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et incluant Quincieux donne, en comparaison avec la composition actuelle du Conseil :

- Quincieux : un délégué,
- Vaulx en Velin gagne un délégué en plus des 4 actuels,
- Saint Fons gagne un délégué en plus de son délégué actuel,
- Oullins perd un délégué sur ses 3 délégués actuels,
- les autres communes n'ont pas de changement dans leur nombre de délégués,
- au total, l'effectif total du Conseil évolue de 162 à 164 élus.

2° - demander aux Conseils municipaux des 59 Communes membres de la Communauté urbaine de délibérer concordamment avant le 31 août 2014 afin :

- de créer, en application du VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, un siège supplémentaire qui viendrait porter l'effectif du Conseil de Communauté à 165,
- d'attribuer ledit siège à la Commune d'Oullins, qui permettrait de maintenir son nombre de délégués à 3.

3° - Sous réserve de réunir, dans les délais escomptés, les délibérations concordantes des conseils municipaux représentatives de la majorité qualifiée des deux tiers des Conseils municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des Conseillers municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population totale -vous comprenez pourquoi je vous le lis, de mémoire je n'y arriverai pas-, demande à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de constater au 1<sup>er</sup> septembre 2014 la répartition des sièges du Conseil de Communauté, conformément au tableau ci-après annexé.

J'ajoute que ma Commune, la Commune de Dardilly a déjà voté pour qu'Oullins retrouve son siège.

Voilà, mes chers collègues, ce qui nous est demandé ce soir.

**M. LE PRESIDENT** : J'explique : l'entrée de la Commune de Quincieux faisait que l'on recalculait le nombre de Conseillers communautaires. Pour ceux qui gagnaient des sièges, évidemment, cela ne pose pas de problème mais il y avait une Commune, la Commune d'Oullins, qui perdait un siège. Donc, nous proposons d'ajouter un siège pour que la Commune d'Oullins ne perde pas de siège. Voilà le résumé de ce que nous proposons.

J'ai une demande d'intervention du groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que nous sommes très heureux d'accueillir la Commune de Quincieux, quelles que soient les circonstances mais il faut bien reconnaître que, collectivement, que ce soit dans cette maison ou que ce soit à la Préfecture, il y a eu une absence, une méconnaissance en tous les cas : il n'a pas été relevé très précisément les conséquences de cette arrivée sur le plan de la composition de notre Conseil de Communauté, singulièrement en application d'un texte qui date du mois de mai 2013. Il est vrai qu'à la faveur de ce texte, il y a une possibilité. Il est parfaitement légal de recomposer le Conseil de Communauté et de permettre ainsi à ma Commune de pouvoir conserver sa représentation au sein du Grand Lyon.

Je ne suis pas là pour "faire la manche", je vais le dire très librement -le propos n'est sans doute pas très élégant- en ce début de soirée. Simplement, je suis là pour vous dire que le suffrage universel du mois de mars dernier a rendu son verdict. Il avait été dit que la Commune d'Oullins aurait trois représentants et c'est dans ces conditions-là que cela s'est passé. A partir du moment où nous avons la possibilité de pouvoir préserver le résultat du suffrage universel et que les autres bénéficient, bien évidemment, de l'évolution de notre Conseil de Communauté, si les collègues ont une pensée amicale pendant la période de l'été, ce sera très sympathique.

En tous les cas, merci à vous.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je vous propose de voter cette délibération;

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Pensez à délibérer dans vos Communes !

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

**N° 2014-0217 - finances, institutions et ressources** - Givros - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0217. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Il s'agit d'une délibération qui porte sur la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Commune de Givros. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres : Dans le 2° - du dispositif, il convient de lire "335 000 € en recettes" au lieu de "385 000 € en recettes".

Deux minutes pour le GRAM.

**M. le Conseiller GACHET :** Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais d'abord dire que nous votons cette délibération bien sûr sans ambiguïté. Mais il n'est pas inutile de revenir sur la demande de financement au FEDER qui n'a pu aboutir et qui est à l'origine de la délibération. La ligne qui a été instaurée en 2010 par une modification du règlement des fonds structurels à l'initiative de la commission européenne et qui portait sur des soutiens à des actions pour les communautés marginalisées ouvrait la possibilité, entre autres, du financement des aménagements pour les aires d'accueil des gens du voyage. C'est une ligne qui, à l'époque, n'a pas généré de fonds supplémentaires mais qui n'apportait qu'une modification des règles d'utilisation sur le temps restant à courir pour la période budgétaire 2007-2013 ; c'est d'ailleurs dans ce cadre que la demande avait été formulée.

Le règlement en vigueur pour la période 2014-2020 prévoit l'inscription de ces actions dans une autre ligne, au titre de l'inclusion sociale dans le cadre de l'objectif thématique numéro 9. Autrement dit, ces actions bénéficient maintenant de fonds dédiés. A la condition, bien entendu, que cette thématique soit inscrite dans les programmes opérationnels des Régions qui, comme vous le savez, succèdent aux SGAR dans l'instruction et le suivi des dossiers de financement au titre du FEDER.

Il apparaît à ce jour que la Région Rhône-Alpes, malgré une demande portée par beaucoup d'acteurs (les PACT, la FNARS, la FAPIL, la FNASAT...), n'a pas inscrit cette priorité dans son programme opérationnel 2014-2020. Par conséquent, il est à craindre que notre collectivité ait encore à approuver des délibérations identiques pour d'autres réalisations qui auraient pu prétendre à un financement du FEDER à hauteur de 50 %. Un rapprochement avec la Région serait certainement utile pour obtenir une adaptation de son programme opérationnel aux réalités de l'agglomération et de la Région dans le domaine de l'inclusion sociale qui fait l'objet de la ligne numéro 9 et qui va bien au-delà des seules réalisations à destination des gens du voyage.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Comme vous le savez, la majorité à la Région est un peu différente de celle du Grand Lyon. Je ne doute pas que beaucoup puissent porter votre demande à la Région et évidemment nous serons heureux d'avoir 50 % de financement qui nous seront accordés par la Région.

Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2014-0218 - finances, institutions et ressources - Lyon 3° -**  
Rénovation des façades vitrées de l'immeuble Le Clip - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0218. Madame Laurent, vous avez la parole.

**M. la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur :** Ce dossier concerne la rénovation des façades vitrées de l'immeuble Le Clip dans le troisième arrondissement, avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller BÉRAT :** Monsieur le Président, il ne s'agit pas que d'un petit dossier technique qui consiste à remplacer les vitres d'un immeuble puisqu'il y en a pour un peu plus de 4 M€ ! Je voudrais dire que le groupe UMP, divers droite et apparentés va voter cette délibération parce qu'en effet, il est plus que nécessaire de rénover cet immeuble de la place Gabriel Péri pour résoudre les problèmes de chutes d'éléments de cet immeuble, pour sécuriser le site et je dirais pour "libérer" les habitants occupant ces immeubles qui se trouvent aujourd'hui derrière des filets, vous le savez, depuis quelques années, dispositif qui pénalise également l'activité des commerces en rez-de-chaussée. Cette rénovation va aussi permettre l'embellissement du cadre urbain dans le secteur ; je vais y revenir juste après.

Je voudrais d'abord faire trois remarques techniques sur la délibération :

- la première, c'est que l'on peut s'étonner de l'écart de chiffrage entre les deux expertises dans le rapport pour la rénovation de CLIP 2 puisque l'une a abouti à 150 000 € alors que l'autre a abouti à 3,5 M€ ;

- deuxième remarque, c'est qu'il faut regretter bien sûr que le recours porté par la SACVL pour malfaçon ait été déposé hors délai, ce qui occasionne aujourd'hui des coûts pour notre collectivité et nous le voyons dans cette délibération ;

- enfin, troisième remarque, puisque le Grand Lyon se voit contraint d'acquérir les commerces en pied d'immeuble, il faut souhaiter que cela donne la possibilité à notre collectivité de bien maîtriser les lieux dans le cadre du devenir de la place.

Je disais donc que cette rénovation arrivait au moment opportun pour rénover le cadre urbain de la place Gabriel Péri qui en a bien besoin et vous savez que le CLIP est un immeuble emblématique des lieux.

Mais cette rénovation ne suffira pas à elle seule à changer l'image du secteur et à restaurer un cadre agréable pour les habitants et les visiteurs de cette place Gabriel Péri qui est, avec le bout du cours Albert Thomas, une entrée du troisième arrondissement. Elle ne suffira pas car les besoins de rénovation urbaine sont colossaux et je voudrais à ce propos exprimer une suggestion, un regret et un rappel.

La suggestion, c'est d'avoir une approche urbanistique qui intègre cette place Gabriel Péri. Pendant la campagne électorale, vous avez promis de réaliser la diagonale Moncey. Je pense que ce projet manquera de cohérence s'il s'arrête derrière le CLIP et n'intègre pas une requalification de la place Gabriel Péri qui -je le redis- est l'élément-clé de l'une des portes du troisième arrondissement.

Le regret, pour ne pas dire la consternation, c'est de constater qu'alors même que les besoins sont énormes -et mon collègue Claude Cohen l'a évoqué tout à l'heure-, ce secteur du troisième arrondissement (Moncey-Voltaire) ne sera plus considéré comme un quartier prioritaire de la politique de la ville du fait des choix de votre Gouvernement socialiste. L'histoire retiendra que c'est la Ministre Najat Vallaud-Belkacem, encore élue du

troisième arrondissement car elle est conseillère générale, qui aura fait sortir ce quartier de la politique de la ville et qui considère que ce quartier ne doit pas bénéficier d'une action renforcée des pouvoirs publics.

Le rappel, c'est que le développement urbain du quartier, comme pour tous les quartiers en difficulté, ne peut se réaliser sans que l'ordre public soit assuré ; c'est un préalable. Et, là encore, les besoins sont criants, comme on l'a vu avec certains comportements qui se sont déroulés sur cette place et comme une actualité récente l'a démontré. Je fais référence aux après-matches de l'équipe d'Algérie qui se sont déroulés dans le secteur Guillotière et qui ont montré que cette place avait été un point dur des graves débordements que nous avons connus ; et je dois dire que j'ai été un peu choqué de recevoir des sms de relations à divers endroits de France me disant : "Ton troisième arrondissement de Lyon, c'est plutôt chaud !". Effectivement ! Et je dirais que le début de l'émeute que nous avons connue en marge du marché du Ramadan cette semaine doit aussi nous interpeller.

Oui, monsieur le Président, la collectivité, Ville et Grand Lyon, doit avoir une action forte en termes de bâti comme nous allons le voter avec cette délibération mais il faut aussi un développement urbain d'ensemble, avec une approche urbanistique globale et ne pas oublier les notions d'ordre public et de sécurité, qui relèvent bien évidemment de l'Etat mais pour lesquelles la Ville de Lyon et la Métropole doivent aussi apporter leur contribution.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Bérat. Puis-je vous dire que je partage votre consternation ? Mais ma consternation à moi, c'est qu'on ait construit un immeuble tel que le CLIP, qui est une des pires horreurs architecturales qui existent sur Lyon et permettez-moi de vous dire qu'à l'époque, la municipalité était de votre sensibilité.

Evidemment, il existe, en termes de sécurité, ce qu'on appelle la prévention situationnelle. Quand on enferme des places derrière un immeuble comme le CLIP, quand on fait des passages qu'on a été obligé de boucher, on ne peut pas s'étonner qu'il y ait ensuite du trafic de drogue ou des problèmes de sécurité. Voilà, il fallait peut-être y penser à cette époque plutôt que de vous consterner aujourd'hui parce que je veux bien qu'on se consterne des choses qu'on n'a pas faites mais si on se consterne même des choses que vous avez faites, alors là, où va-t-on ! Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2014-0219 - finances, institutions et ressources** - Lyon 3° - Réhabilitation de locaux et installation des services première phase Métropole - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0219. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Il s'agit de la réhabilitation des locaux et de l'installation des services de la première phase de la Métropole, avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs et chers collègues, ce rapport est l'occasion pour moi et le groupe Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés de vous rappeler, monsieur le Président, que vous vous êtes engagé, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Communauté, à octroyer aux différents groupes politiques, et notamment au nôtre, des conditions décentes afin que nous puissions fonctionner correctement.

Monsieur le Président, ces travaux qui sont conséquents par leur importance et leur montant, près de 3 M€ tant en investissement qu'en fonctionnement, doivent vous permettre d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents métropolitains, et notamment à la direction des ressources humaines et à la direction des finances, certes. Mais il est aussi l'occasion d'octroyer de nouveaux locaux aux membres de votre exécutif -je cite- "plus adaptés à leurs fonctions en véhiculant une meilleure image de la Communauté urbaine de Lyon", alors que vous êtes passé de 40 Vice-Présidents à 25 Vice-Présidents.

En revanche, je ne vois rien concernant les locaux des groupes politiques, comme je l'ai d'ailleurs signalé lors de la réunion de la commission. Je vous réitère donc notre souhait de pouvoir bénéficier prochainement de locaux plus fonctionnels, plus adaptés et bien entendu plus spacieux pour notre groupe de 43 membres. La Métropole c'est demain ; nous devons avoir les moyens de travailler dans des locaux -je cite- "plus adaptés à nos fonctions" et aux personnes qui viennent nous visiter et, en particulier, j'insiste également sur le manque de salles de réunions et je pense qu'avec la création de la Métropole, il n'est pas normal que nous soyons bloqués pour des problèmes de réservation de salles de réunions.

Je compléterai mon propos en vous réaffirmant que nous souhaitons pouvoir en disposer dans des délais raisonnables, dans le courant de l'année 2015. Nous souhaitons également être consultés au moment des travaux concernant les espaces qui nous seront dédiés.

Je vous en remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Vous n'avez pas une date limite sur la période, du mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ? Non ? Cela donne quelque temps pour le faire.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur Collomb, vous avez répondu un peu sèchement à notre collègue Bérat. Je pense que, dans une institution quelle qu'elle soit, on doit respecter, à un moment ou à un autre, les propos de l'opposition...

**M. LE PRESIDENT** : Tout à fait !

**M. le Conseiller COCHET** : Que ces propos ne vous conviennent pas, j'en prends acte mais, néanmoins, dans un bon débat républicain et, me semble-t-il, c'est tout de même ce qui nous anime tous autour de cet hémicycle, je pense que simplement, on peut éviter ce genre de remarques qui n'apportent rien au débat général.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Cochet, il y a, par le passé, une certaine façon de fonctionner de cette assemblée qui est de coopération intercommunale. Moi, je veux bien que, sur chaque dossier, on puisse faire valoir ses positions, comme si d'ailleurs

la campagne électorale ne s'était pas déroulée et qu'on veuille faire le match après le match. Je signale que là, ce n'est pas comme au bac, il n'y a pas de session de rattrapage, donc il va falloir attendre quelque temps.

Moi je propose plutôt qu'on continue à travailler comme on le faisait mais après, permettez que, en fonction du positionnement des uns, il puisse y avoir le positionnement des autres, donc je m'adapte.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2014-0225 - proximité et environnement** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine au titre de la compétence gestion des déchets - Direction de la propreté -

**N° 2014-0226 - proximité et environnement** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la Commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) au titre de la compétence eau potable - Direction de l'eau -

**N° 2014-0227 - proximité et environnement** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine au titre de la compétence assainissement - Direction de l'eau -

**N° 2014-0228 - proximité et environnement** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention financière avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) relative à la dette transférée - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**N° 2014-0229 - proximité et environnement** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention avec la Commune pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale - Direction de la propreté -

**N° 2014-0230 - proximité et environnement** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention pour l'exploitation du service public de l'eau potable avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) - Direction de l'eau -

**N° 2014-0231 - proximité et environnement** - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Traitement et valorisation des déchets - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRIVAL) - Années 2014-2016 - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0225 à 2014-0231. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Monsieur le Président, les délibérations numéros 2014-0225 à 2014-0231 concernent l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux, notamment en termes

de compétences en gestion des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement et, ensuite, des conventions passées avec les divers syndicats concernés par cette extension. La commission a émis un avis favorable pour ces sept délibérations.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Monsieur le Président, chers collègues, Quincieux vient de choisir de participer à notre espace commun en y apportant son identité, sa spécificité et ainsi accroître encore la richesse de la diversité de notre Communauté urbaine et demain de notre Métropole.

Nous nous félicitons de ce choix pour Quincieux qui va ainsi rejoindre une Communauté qui bénéficie d'institutions culturelles fortes et rayonnantes, d'un patrimoine mondial reconnu, un territoire où la mobilité est un atout pour tous les déplacements du quotidien, une institution dont les finances bien gérées lui permettent d'investir dans un contexte pourtant particulièrement difficile pour maintenir un développement économique et de l'emploi.

Mais nous nous félicitons aussi de ce choix pour la Métropole elle-même qui ainsi étend son territoire. Il est important que notre Métropole ait une assise solide et cohérente et l'entrée de Quincieux participe à cette cohérence. Bienvenue ainsi à Quincieux et aux Quincerots !

Cette modification de périmètre nous donne également l'occasion de dire qu'à l'heure où nous allons nous concentrer sur la création de la Métropole et redéfinir des périmètres de proximité, il nous faudra rester attentifs aux collaborations avec nos voisins, avec les territoires mitoyens. Car, si une assise significative est nécessaire, un travail en réseau avec les territoires environnants l'est tout autant. C'est tout le sens, monsieur le Président, que vous avez donné au Pôle métropolitain, c'est tout l'enjeu de la RUL et des partenariats que développe le SEPAL ou des études que conduit l'Agence d'urbanisme ou encore des outils, à l'exemple de l'interSCOT, que développent les services du Grand Lyon.

Au moment nous allons nous focaliser sur la mise en œuvre d'une nouvelle collectivité sur notre territoire dans ce périmètre aujourd'hui élargi avec l'arrivée de Quincieux, nous ne devons pas négliger ce fonctionnement en réseau, tant pour répondre aux enjeux de solidarité que de développement. Ce partenariat est essentiel, par exemple pour que des zones commerciales ne se fassent pas concurrence, pour augmenter encore la qualité des déplacements grâce notamment au jeune Syndicat métropolitain des transports, ou encore pour conforter le pôle de Saint-Exupéry.

L'enjeu est de véritablement œuvrer pour mieux mutualiser nos actions pour encore mieux garantir l'efficacité de nos politiques publiques envers nos concitoyens. Il nous faudra tous, élus de toutes tendances, nous mobiliser pour faire mieux connaître à nos concitoyens métropolitains ces instances de coopération et nous habituer à raisonner dans ces espaces élargis. Définitivement, nous sommes plus forts et plus solidaires en travaillant ensemble.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Nous avons ensuite un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller LAVACHE :** Monsieur le Président, mes chers collègues, je veux d'abord, au nom des élus UDI, souhaiter la bienvenue aux habitants et à la Commune de Quincieux dans le Grand Lyon.

Quincieux est depuis longtemps tourné vers le Grand Lyon. Sa logique d'emploi répond à une logique d'agglomération. Son arrivée offre des opportunités pour l'essor de l'économie de notre agglomération et va permettre de diversifier les sources d'approvisionnement en eau du Grand Lyon. L'entrée de Quincieux au sein de notre établissement public marque donc le dernier acte de modification territoriale avant la création de la Métropole et la mise en œuvre de ses nouvelles compétences. Cela montre notre attractivité et renforce notre capacité de conduire des actions en commun.

Cette intégration est d'autant plus symbolique qu'elle a lieu alors même que le débat national quant à la réforme territoriale des Régions et Départements s'engage. L'objectif est bien de réduire -selon l'expression- le millefeuille administratif tout en générant des économies, en un mot faire mieux à moindre coût.

L'esprit de réforme doit également souffler dans la perspective de notre nouvelle collectivité. Ainsi, le Grand Lyon -et demain la Métropole- est impliqué dans deux structures métropolitaines. Tout d'abord, la Région urbaine de Lyon, association datant d'un quart de siècle, dont le périmètre correspond effectivement à l'aire urbaine lyonnaise ; cette structure présente l'avantage d'être un lieu d'échanges et de travail avec la Région Rhône-Alpes qui copilote la RUL avec le Grand Lyon. Ensuite, et plus récemment, le Pôle métropolitain, dont le périmètre est plus réduit puisqu'il n'associe que quatre agglomérations (Saint Etienne Métropole, Vienne, la CAPI et le Grand Lyon). Avec la Métropole, il est nécessaire, à notre sens, d'ouvrir une réflexion quant à leur avenir. Ces deux structures ont-elles toutes leurs raisons de perdurer sous leur forme actuelle ? Notre groupe souhaite la recherche de propositions concrètes concernant la RUL et le Pôle métropolitain afin d'optimiser les services en direction de nos concitoyens et générer des économies.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL :** Monsieur le Président et chers collègues, nous nous associons évidemment aux souhaits de bienvenue à la Commune de Quincieux mais nous souhaitons aussi féliciter tous ceux qui ont concouru à l'adhésion de cette Commune et qui ont travaillé pour cette adhésion préalablement et c'est un très gros travail. Et nous félicitons tout particulièrement le Maire et le Conseil municipal de Quincieux qui a engagé une démarche volontaire et qui fait preuve de clairvoyance et de détermination pour nous rejoindre.

En effet, il est réconfortant de voir une Commune accepter de mettre en commun certaines de ses compétences, ce n'est pas une démarche facile, pour l'intérêt général et participer ainsi à la construction et à l'évolution de notre agglomération, ceci sans avoir peur ou sans avoir la crainte de devenir un territoire anonyme au sein d'une grande intercommunalité. C'est le procès qui peut être fait par ceux qui ne nous connaissent pas. Quincieux gardera, c'est certain, sa propre identité et sera un acteur supplémentaire dans l'élaboration de la Métropole. Après Givors, Grigny et Lissieu, l'initiative de Quincieux tend à démontrer qu'un mouvement se confirme pour renforcer le périmètre de l'agglomération lyonnaise et, dans quelques mois, la future Métropole lyonnaise.

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord pour dire que la Métropole est un facteur déterminant de développement économique. Les Communes ont donc toutes les raisons de participer à cette évolution, dès lors que la collectivité territoriale respecte leurs pouvoirs primordiaux -et vous savez que nous le répétons souvent-, à savoir :

- la clause de compétence générale pour les Communes,
- la possibilité de lever l'impôt et de disposer d'une libre capacité de fonctionnement et d'investissement,
- l'exercice de pouvoirs de police du Maire,
- la signature des permis de construire et, plus largement, des autorisations du droit des sols.

Il est certain que le pouvoir communal sera d'autant plus sauvegardé qu'il s'exercera dans le cadre des grandes intercommunalités qui respectera ces quatre fonctions fondamentales. C'est ce message que renforce la Commune de Quincieux en arrivant au sein de notre Communauté.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe UMP.

**M. le Conseiller COCHET :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT :** Pas d'intervention ? Je m'associe évidemment à toutes les interventions pour dire que c'est avec plaisir que nous accueillerons la commune de Quincieux et que nous allons entamer des coopérations positives à la fois pour le Grand Lyon et pour cette Commune.

Je mets aux voix ... J'ai oublié madame David, pardon !

**Mme la Conseillère DAVID :** Chers collègues, simplement quelques mots. A l'occasion de l'examen de ces délibérations, le groupe des élus socialistes et apparentés souhaite à son tour dire la bienvenue à la Commune de Quincieux et à ses habitants dont l'adhésion au Grand Lyon est effective depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Nous sommes convaincus que les élus qui ont pris cette décision et ceux qui effectivement ont concouru à ce qu'elle se mette le mieux possible dans le bon sens ont fait un choix courageux, lucide et porteur d'avenir pour le territoire de Quincieux. La démarche, c'est vrai, est assez longue, le processus assez long mais nous sommes parvenus, avec le travail de chacun, à cette adhésion.

Dernière Commune du canton de Neuville sur Saône à rejoindre le Grand Lyon, située à 25 kilomètres au nord de Lyon, Quincieux est une belle ville de plus de 3 000 habitants et de 1 800 hectares. La Commune et son bassin de vie sont en effet depuis longtemps tournés vers le Grand Lyon. Cette situation va d'ailleurs se renforcer du fait de l'amélioration en matière de déplacements et du bénéfice du SYTRAL. La réalité locale de l'emploi s'inscrit bien évidemment dans la dynamique de l'agglomération et c'est sans doute aussi parce qu'ils ont pleinement conscience de cette capacité de développement économique que les élus locaux ont pu faire ce choix d'adhésion.

Mais je veux ajouter une vraie réciprocité -si j'ose dire- gagnante-gagnante à cette union. Quincieux, d'une part, va contribuer bien sûr à sa mesure à l'essor économique de l'agglomération. Le territoire économique, comme c'est le cas dans bien d'autres au sein du Grand Lyon, pourra permettre l'accueil d'entreprises nécessaire à notre rayonnement économique ainsi qu'à la création et à la diversité d'emplois.

Par ailleurs, l'activité agricole occupe une place non négligeable au sein du territoire communal et cela tombe évidemment très

bien puisque le territoire communautaire a besoin d'étendre sa capacité de grenier, de développer ses circuits courts d'approvisionnement et peut trouver là aussi des possibilités d'emplois.

Nous constatons également que, dans le cadre de sa politique de gestion et de préservation de l'eau potable, Quincieux est un véritable atout car son territoire comporte des ressources aquifères importantes, ce qui viendra faciliter la politique de l'eau mise en œuvre par le Grand Lyon et sécuriser les réserves d'eau pour tous les Grands Lyonnais ; et je sais, monsieur le Président, que c'est une de vos préoccupations.

On le voit, cette adhésion est une bonne nouvelle. Au nom du groupe Socialiste et apparentés, je me réjouis donc des espoirs que ce mariage annonce en termes de développement commun pour Quincieux et pour notre future Métropole.

Evidemment, le groupe Socialiste et apparentés votera ces différentes délibérations.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2014-0232 - proximité et environnement** - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Acquisition de foncier et de bâtiments agricoles sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or - Attribution de subventions au Syndicat mixte des Monts d'Or, Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM), Chambre d'agriculture du Rhône et Mouvement rural de jeunesse chrétienne - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2014-0233 - proximité et environnement** - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Approbation du dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Délégation au Président - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0232 et 2014-0233. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, deux délibérations relatives à la mise en œuvre du projet stratégique agricole de développement rural qui prévoit un certain nombre d'actions, qui toutes vont permettre de conforter et de promouvoir nos espaces agricoles qui concourent à la richesse de notre agglomération et de ses paysages. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué VINCENT** : Mes chers collègues, dans le contexte de la Métropole à venir, d'un contexte budgétaire difficile, il est important de faire le choix stratégique de consacrer des moyens humains et financiers sur les espaces naturels et agricoles. Dans notre politique de développement durable, nous affirmons haut et fort que nous voulons développer les productions locales, les circuits courts, le bio, le renforcement des liens entre la ville et le rural. Pour que cette politique soit crédible, il faut créer les conditions de pérennisation des outils de production agricole. La mise en place des préservations

des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), la révision du plan local d'urbanisme (PLU) intégrant mieux la problématique agricole sont des outils réglementaires mais doivent être complétés. Il est devenu beaucoup plus rare de voir la fille ou le fils d'un agriculteur prendre la succession de ses parents. Un agriculteur qui s'installe se trouve très souvent confronté à des problèmes de bâtiments agricoles à reprendre ou à construire, à un problème de logement et à la difficulté de reconstituer une unité foncière.

Dans les Monts d'Or, travaillant en étroite collaboration avec le Grand Lyon, le Département, la Région et les Communes, nous observons ces dernières années la création de trois exploitations nouvelles avec sept agriculteurs installés, le développement du bio sur des produits comme le fromage de chèvre, les légumes, le vin des Coteaux du Lyonnais, la bière, les céréales (farine et pain), la diversification des productions avec des produits bio qui n'existaient pas auparavant puis, récemment, avec le développement de caissettes de viande de mouton ou de bœuf.

Cette nouvelle dynamique n'est pas le fruit du hasard, elle est liée à une politique volontariste menée depuis plus de vingt ans. Nous avons mis en place une politique foncière d'acquisition de terrains grâce à un partenariat étroit avec la SAFER. Nous avons eu une action en termes d'acquisitions ou de constructions de bâtiments agricoles ou logements.

Nous avons besoin d'une Métropole qui se montre créative, tant sur le plan financier que réglementaire, et l'acquisition présentée aujourd'hui correspond à une démarche novatrice de création progressive d'une forme de ZAC agricole.

La pérennisation des outils de production passera aussi par la reconnaissance des fonctions de production animale, végétale et biodiversité de ces espaces face au développement des activités sportives ou de loisirs. Nous devons sortir d'une tendance trop forte à la communication et à la consommation des espaces naturels et agricoles pour le loisir et réintroduire les valeurs de respect des productions et de la propriété privée.

Cette prise en compte des espaces naturels et agricoles sera un enjeu culturel fort pour une Métropole qui doit conserver un lien ville-campagne à l'intérieur même de son territoire.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ces délibérations :

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2014-0235 - proximité et environnement** - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craonne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes-barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres et de Yzeron aval - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0235. Madame Glatard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère GLATARD absente momentanément :** Cette délibération consiste en l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des projets nature 2014. La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET :** Permettez-moi de faire une version courte, la longue sera sur mon blog. Premièrement, on se félicite de ces projets nature. Permettez-moi de prendre un seul exemple : sur les Grandes Terres, on est passé, en dix ans, de quatre espèces d'oiseaux nicheuses à quarante-cinq, une véritable transformation de la biodiversité, une vraie réussite.

Et cette réussite est portée par un syndicat intercommunal -c'est le sens de mon intervention, monsieur le Président- ; l'ensemble de ces projets sont pilotés par trois syndicats intercommunaux, celui du vallon du Ruisseau des Echets, celui des vallons de Serres et des Planches et celui du Plateau des Grandes Terres. Nous renouvelons notre demande que ces syndicats intercommunaux soient préservés dans le pacte de cohérence métropolitain dont nous discuterons dans les mois à venir.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. En tout cas, avec l'aide du Grand Lyon toujours !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2014-0236 - proximité et environnement** - Révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH) - Appui à la politique de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Conseillère Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0235. Madame Glatard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère GLATARD absente momentanément :** La délibération numéro 2014-0236 consiste en l'attribution d'une subvention au BRGM dans le cadre de la révision du PLUH. Avis favorable.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe UMP.

**M. le Conseiller FORISSIER :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, à l'occasion de ce rapport que nous voterons, nous allons intervenir à deux voix : tout d'abord, j'interviendrai en matière générale d'urbanisme et mon collègue Guy Barret interviendra plus spécifiquement sur le dossier.

Je voudrais, au nom du groupe UMP, vous parler encore une fois du sujet qui pose problème à notre sens, la fameuse loi Alur. En février dernier, je m'étais ému, dans un courrier envoyé à madame Duflot, alors Ministre de l'égalité des territoires et du logement, de son manque total de respect et de reconnaissance

pour ces mêmes territoires. En effet, peut-on considérer que la Ville de Paris, les côtes de Normandie, les montagnes de Savoie ou bien encore les Villes et agglomérations de Marseille, Bordeaux ou Lyon présentent les mêmes problématiques en matière d'urbanisme ?

Dans un même courrier, je dénonçais le désaveu que madame Duflot prononçait envers les élus locaux que sont les Maires -élus et donc plus que légitimes- sur un projet, une vision de leur Commune. Comment expliquer alors aux électeurs des Communes que les élus qu'ils ont choisis n'aient plus la capacité de décider que tel quartier est plus propice au développement densifié alors qu'un autre doit rester moins dense ? Quelle logique justifierait que des études menées sur les sols et sur les déplacements des populations en fonction des zones d'activités réparties sur le territoire ne prévalent plus ?

D'un coup de baguette magique, le COS a disparu. Cette loi prend le pas sur les PLU et laisse la place au danger d'une densification uniforme des zones d'habitation en s'affranchissant des règles de lotissement maintenues par les colotis. On ne tient plus compte des réalités des territoires concernés.

Je n'ai toujours pas reçu de réponse bien entendu de madame Duflot, par contre, il y a quelques semaines, madame Christiane Demontès, Sénateur, a répondu à mon courrier en me confirmant que les décisions quant à l'urbanisme devaient pouvoir être prises -je cite- "à l'échelle d'une commune, d'une agglomération, comme d'une métropole, par exemple", point de vue que je partage. Mais la messe est dite et les Maires n'ont aujourd'hui plus droit au chapitre.

Les élus du groupe UMP refusent cette fatalité et se battent pour garder les acquis obtenus sur l'agglomération lyonnaise. Notre implication sera constante afin de rendre pérenne l'harmonie entre les grandes zones des bassins de vie. Nous réussissons à densifier nos territoires en gardant des équilibres qui améliorent les conditions de vie des habitants.

Il faut aussi rappeler que, dans le cadre de la Métropole lyonnaise et des intercommunalités, nous devons nous munir d'outils efficaces, ce qui nous permettra de contrôler à l'échelle du territoire et d'équilibrer en fonction de ses capacités à accueillir une densification en tenant compte des évolutions de population et de l'activité économique, sans oublier la qualité du cadre de vie et aussi l'équipement public.

Pour nous, au niveau national, nous devons travailler pour réformer la loi Alur qui est bien trop généraliste et centralisatrice. Cette loi représente pour nous une forme de centralisme démocratique en place et lieu du principe de décentralisation.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup.

**M. le Conseiller BARRET :** Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de ce rapport sur une subvention au BRGM, je me permets de revenir sur un sujet pour lequel je vous avais déjà interpellé à plusieurs reprises.

Les événements liés à des glissements de terrain sur les zones de balnes de l'agglomération se sont multipliés ces dernières années. Ils ont touché plusieurs communes : Saint Foy lès Lyon, La Mulatière, Lyon 5° lors du dernier mandat, mettant en évidence chaque fois les risques potentiels pour les personnes et les gênes provoquées sur les voiries et pour les déplacements des habitants. Ces événements laissent les Communes seules face à des problèmes techniques, juridiques et financiers qui peuvent être particulièrement lourds à gérer et à supporter.

Nous délibérons ce soir sur une subvention au BRGM qui travaille sur la cartographie des risques naturels et qui nous montre à ce jour 44 communes du Grand Lyon qui sont concernées par ces risques. C'est vrai que nous recevons des aides du Grand Lyon par le biais d'avis techniques voire de fonds de concours mais qui restent, pour l'instant, ponctuels, au coup par coup.

L'intégration des problèmes d'instabilité des balmes et des terrains dans les compétences du Grand Lyon avait déjà été envisagée lors du plan de mandat 2001-2007 mais cela n'a pas été plus loin. Et si la Métropole prenait la compétence de ce sujet, dans ses aspects techniques mais aussi juridiques et financiers, cela permettrait d'avoir une vision cohérente de l'ensemble des territoires concernés et de fournir des réponses plus rapides et plus efficaces. En tous les cas, ce serait la manifestation d'une vraie volonté de solidarité de la nouvelle Métropole vis-à-vis de l'ensemble des Communes, en particulier celles dont les moyens sont limités, sur un sujet qui concerne la sécurité et la nature même de notre territoire.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'entends ce que vous dites. Aujourd'hui, cela fait partie des sujets que l'on va examiner dans les pouvoirs de police des Maires. Aujourd'hui, ce sont les municipalités qui sont effectivement responsables et donc le Grand Lyon y participe par des subventions et des apports techniques, comme vous l'avez indiqué.

Vous savez que moi, j'ai toujours pensé et dit publiquement qu'en matière de logement, si on avait une approche dogmatique des choses, on finirait par faire le contraire de ce que l'on voulait faire c'est-à-dire que nous avons aujourd'hui -on le sait bien- en France besoin de logements, qu'il y a une vraie crise du logement et que l'on s'aperçoit qu'au cours des trois dernières années, il y a une baisse extrêmement importante du nombre de constructions. Donc, en France, nous en sommes sur les douze derniers mois à 310 000 quand nous étions à peu près à 370 000. C'est parce que nous avons une approche plus souple qui permet de faire que nous travaillons avec les promoteurs immobiliers et avec les offices et les sociétés de logement social que nous avons pu construire 105 000 logements depuis 2001 et que nous avons un rythme d'à peu près 9 000 logements par an.

Mais évidemment, cela suppose que nous puissions continuer à fonctionner comme nous l'avons fait dans le passé sur un certain consensus et donc dans le PLUH, que nous puissions continuer à progresser. Vous savez que la crise du logement reste importante dans l'agglomération, pas simplement sur le segment logement social mais l'ensemble des segments, en particulier pour les couches moyennes où il faut que nous prenions encore en compte le problème. Nous avons mis en place le plan 3A qui commence à donner un certain nombre de résultats et donc il faut que nous continuions sur la même tendance dans l'avenir.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2014-0238 - proximité et environnement** - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-Nord - Absence de caducité du traité de concession conclu avec la société Valorly - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0238. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** Monsieur le Président, dans cette délibération, il nous est proposé de prendre acte de la non-caducité du contrat de la concession qui nous lie à Valorly pour l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord.

Ce contrat a été signé le 30 juin 1989 pour une durée de trente ans. Il devrait en théorie s'achever au 30 juin 2019. Pour autant, l'application de la loi Barnier du 2 février 1995 devrait nous conduire à déclarer la caducité de ce contrat au terme des vingt ans consécutifs à la promulgation de ladite loi, c'est-à-dire au 2 février 2015.

Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat de 2009 dit "arrêt Olivet" et au vu du montant des investissements restant à amortir c'est-à-dire 8 M€, le Grand Lyon a saisi le Directeur régional des finances publiques pour recueillir son avis sur l'application ou non de la caducité de ce contrat. Le 20 mai dernier, il nous a transmis son avis, que je vous lis très rapidement : "Le contrat de concession qui lie le Grand Lyon à la société Valorly pour l'exploitation et le service d'incinération des ordures ménagères ne peut être caduque au 2 février 2015 selon la jurisprudence de l'arrêt de la Commune d'Olivet". Il vous est donc proposé de suivre cet avis et de poursuivre cette DSP au-delà du 2 février 2015.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère BAUME :** Monsieur le Président, chers collègues, nous prenons acte de l'analyse juridique et économique de la direction régionale des finances, comme nous l'a indiqué notre collègue Gérard Claisse, mais tenons à rappeler qu'à la fin de cette délégation de service public, l'incinération ne doit plus être le mode le plus important de traitement de nos déchets.

En effet, dans les années 80, le choix de l'incinération de nos poubelles était un choix de traitement massif des rebuts, avec une mobilisation de fonds conséquente, incitant effectivement à limiter les décharges et à trouver des modes de valorisation, donc entre autres le développement des réseaux de chaleur, ce qui fut le cas pour la Commune de Rillieux.

Les écologistes ont dénoncé à plusieurs reprises ce fameux contrat élaboré par les équipes de Michel Noir, certainement soucieuses d'une bonne gestion industrielle avec une obligation de fourniture de tonnages conséquente mais absolument pas des impacts sanitaires, environnementaux et économiques locaux de cette installation.

L'incinération est souvent présentée comme le mode de traitement le moins onéreux et le plus maîtrisable pour les collectivités. Effectivement, avec un prix à la tonne de 70 €, ne sont pas intégrés, en règle générale, des éléments liés au traitement des fameux résidus tels que les mâchefers -qui risquent d'être le prochain scandale sanitaire de notre territoire- ainsi que l'entretien des réseaux. L'exemple de la ville nouvelle de Rillieux est hélas criant de vérité : de nombreux incidents ont rythmé la vie de ce site avec, à chaque fois, négociations avec l'opérateur pour assurer des conditions de travail respectables pour les salariés, un fonctionnement du réseau de chaleur de Rillieux la Pape et la préservation de la santé des riverains.

L'enjeu désormais, avec cette rallonge de vie du site, c'est la transition vers une réduction des tonnages incinérés après 2019, comme nous l'avons tous voté ici en septembre 2012. Il faut donc commencer à l'étudier et l'amorcer dans son volet technique avec la prise en compte de la nécessaire réhabilitation

thermique des logements actuellement chauffés par le réseau de chaleur, avec l'intégration de tous les coûts de traitement dont les coûts des mâchefers et avec une étude de transformation de ce site industriel en site de production de biogaz, comme nous l'avons proposé dans l'entre-deux-tours, utilisant ainsi la partie fermentescible de nos poubelles ; je rappelle que c'est un peu près un tiers de nos poubelles.

Dans son volet humain aussi, en recueillant les avis et souhaits des riverains de Rillieux la Pape, Neyron et alentours car on ne leur demande presque jamais leur avis -je fais écho ici à la non-mobilisation de la CLI dont j'ai déjà parlé l'année dernière- et surtout en mobilisant la créativité de l'ensemble des acteurs pour diminuer, comme nous nous y sommes tous engagés en septembre 2012, de 20 % l'incinération sur notre territoire ; je fais toujours écho aux recycleries, ressourceries ou compostage, à la réparation, etc. et en répondant par exemple à l'appel à projet national, annoncé par madame Ségolène Royal, que l'on nomme Zero Waste.

Pour les écologistes, il est donc exclu qu'après 2019, l'argent public parte en fumée pour le compte d'un opérateur privé. Je vous rappelle qu'une usine d'incinération, c'est à peu près 200 M€. Il peut tout à fait être mobilisé pour mettre en place des filières de récupération, de réemploi, de réparation, de recyclage avec autant de ressources préservées et d'emplois locaux créés.

Vous pouvez donc, comme toujours, compter sur la force de proposition des écologistes sur cette question des déchets et nous voterons ce rapport.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller PETIT** : Monsieur le Président et chers collègues, nous sommes un peu surpris d'apprendre, par le biais de ce rapport, que le Grand Lyon a saisi la direction régionale des finances publiques pour qu'elle procède à l'analyse économique et financière de ce contrat et ainsi déterminer si celui-ci pouvait être maintenu à son terme ou non. Pour quelle raison de fond vous posez-vous des questions sur cette délégation de service public (DSP) aujourd'hui ?

Alors, vous allez nous dire que celle-ci était trop longue sans doute. Je vous rappelle tout de même que l'on a voté dans cette enceinte, l'année dernière ou il y a deux ans, une DSP pour le chauffage et le froid urbains de Lyon, Villeurbanne et Bron qui était très longue aussi. Tout ceci ne nous donne pas la finalité de cette demande auprès de la direction régionale des finances publiques qui a donc, par ailleurs, estimé qu'il fallait aller au bout de cette DSP.

A toutes fins utiles, je rappellerai que l'incinérateur géré par Valorly permet le chauffage de 8 000 logements de la ville nouvelle de Rillieux la Pape et que, parmi ces habitants, il y a des gens aux revenus annuels très modestes de 11 500 €, 17 % de chômeurs et le chauffage urbain qui est proposé grâce à cet incinérateur est un des moins chers de l'agglomération. Donc toute modification de son fonctionnement nécessite pour le moins un peu de discussions dans notre enceinte.

Si vous pouviez nous éclairer sur vos réelles intentions sur ce dossier, par avance, merci.

**M. le Vice-Président CLAISSE** : Merci. Je suis surpris par votre intervention puisque nous sommes face à une question juridique, fondamentalement juridique, qui implique un certain nombre de procédures.

La loi Barnier -Michel Barnier-, que vous connaissez bien évidemment, date du 2 février 1995. Au terme de cette loi, il est indiqué que toutes les délégations de service public qui concernent l'eau, l'assainissement et les déchets devront avoir au maximum une durée de vingt ans ! Excusez-moi, c'est la loi ! Je vous renvoie simplement à la loi Barnier du 2 février 1995. Elle n'est pas contestable, elle doit donc s'appliquer.

Suite à cette loi, le Conseil d'Etat a remis un arrêt, dit "arrêt de la Commune d'Olivet" de 2009 qui indique que cette loi a un effet rétroactif. Ainsi, toutes les délégations de service public passées par les collectivités locales sur les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets antérieurement à 1995 mais qui auraient une durée de vie supérieure à vingt ans au 2 février 2015 sont réputées caduques à cette échéance. C'est ce que nous avons fait sur notre délégation de service public de l'eau, en demandant bien évidemment l'avis du directeur régional des finances publiques qui, en l'occurrence, a été favorable, conformément à l'analyse que faisait le Grand Lyon.

Puisque nous sommes obligés juridiquement de consulter le directeur régional des finances publiques, il ne faut pas chercher d'autres intentions. Nous devons toujours veiller à sécuriser nos décisions. J'entends suffisamment sur ces bancs, et notamment de votre groupe, que nous ne sécurisons pas suffisamment juridiquement nos décisions, vous n'allez pas là nous reprocher de vouloir les sécuriser ! Donc, pour sécuriser juridiquement cette décision, il nous fallait prendre l'avis du directeur régional des finances et voir s'il confirmait l'analyse des services qui consiste à dire qu'au vu des investissements restant à amortir, la jurisprudence de l'arrêt Olivet pouvait s'appliquer, donc conclure à la non-caducité du contrat. C'est ce que le directeur régional des finances nous a répondu, nous suivons son avis, n'y cherchez pas d'autres explications.

Vous savez que, par ailleurs, le Grand Lyon a engagé un travail de fond pour améliorer l'efficacité, la performance de cet équipement qui a été mal géré par le délégataire. Je crois qu'on l'a suffisamment dit dans cette enceinte. Cela a fait l'objet de l'avenant numéro 12 que nous avons voté l'année dernière. Il est aujourd'hui mis en œuvre avec un important programme de gros entretien renouvellement de 18 M€, c'est dire que, sur cet équipement, nous demandons au délégataire de mettre les moyens qu'il n'a pas mis jusqu'à présent, qu'il l'entretienne de telle sorte qu'il puisse être retourné au Grand Lyon dans un bon état en 2019 et, d'ici là, mieux fonctionner qu'il ne l'a fait au bénéfice de tous.

**M. LE PRESIDENT** : Cette usine d'incinération a mobilisé les services de manière extrêmement importante pour en arriver aux investissements qui peuvent la rendre plus performante qu'elle ne l'a été par le passé.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2014-0239 - proximité et environnement** - Procédure de délégation de service public de chaud et froid urbains de Lyon Villeurbanne Bron - Déclaration sans suite - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0239. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Il vous est proposé de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public de chaud et froid urbains de Lyon, Villeurbanne, Bron,

suite au jugement qui a été rendu par le Juge des référés sur l'attribution de ce contrat, qui a conduit à annuler une partie de la procédure qui avait été suivie par le Grand Lyon l'année dernière. On pourra y revenir s'il y a des questions. Il vous est proposé de déclarer sans suite cette procédure et d'engager une réflexion pour les années à venir.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET :** Monsieur le Président, chers collègues, depuis 2004, la DSP chaud et froid urbains pour Lyon, Villeurbanne et plus récemment Bron, n'est pas un long fleuve tranquille, loin s'en faut ! Le recours en 2012 d'un groupe non retenu par la consultation désignant le délégataire nous contraint -comme vient de l'indiquer Gérard Claisse- de déclarer sans suite l'actuelle procédure afin -je cite la délibération qui nous est proposée- "de pouvoir choisir le mode de gestion et le mettre en œuvre en vue d'un démarrage d'un nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2017". Dix années de difficultés, malgré le travail de nos services qui ne sont pas en cause bien sûr. Les raisons résident peut-être dans le mode de gestion lui-même et dans la maîtrise surtout, par notre collectivité, de l'ensemble de la question du chauffage urbain.

N'est-il pas temps, monsieur le Président, mes chers collègues, que le Grand Lyon reprenne la main sur toutes les questions concernant cet important enjeu qui concerne directement nos concitoyens ? N'est-il pas temps que, comme nous avons su le faire pour la question de l'eau, nous décidions de tout remettre à plat, d'évaluer le passé, de préciser les enjeux, notamment énergétiques, pour une performance environnementale nécessaire ? N'est-il pas temps de se fixer objectifs et ambitions, conditions d'animation, suivis et contrôles et, en conséquence, de pouvoir décider en toute connaissance de cause du meilleur mode de gestion ?

Lors du référé contestant la décision précontractuelle, vous aviez déclaré, monsieur le Président, à juste raison, que les groupes privés sciaient la branche sur laquelle ils étaient assis -je vous cite-. Il nous faut prendre à bras le corps cette question, l'étudier objectivement et prendre nos décisions qui s'imposent. Une proposition donc : que nous fassions une commission politique ayant le champ d'études et d'actions nécessaire, comme pour l'eau, et qu'elle se mette au travail. D'autant que, comme l'indique la délibération, la future Métropole se voit dotée d'un champ plus large de compétences en la matière et les pratiques des Communes de notre agglomération sont certes différentes mais une vraie expertise et une maîtrise existent de leur part. Les liens avec les bailleurs et les conseils syndicaux sont réels, des concertations ont lieu. Par ailleurs, la CCSPL et le Conseil de développement ont également travaillé et produit. Parallèlement à la future commission politique chaud et froid urbains, une concertation respectueuse des pratiques et des choix des Communes, prenant en compte leurs besoins et aspirations, les possibilités nouvelles devraient également s'engager.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Monsieur le Président, chers collègues, depuis dix ans, le Grand Lyon tente de se doter d'un délégataire pour le chauffage urbain. Pour la deuxième fois en dix ans, après recours d'un candidat non retenu, le Grand Lyon doit relancer sa procédure de délégation de service public,

même si la décision de justice demandait non pas de relancer tout au début la procédure mais de reprendre les négociations à une certaine étape. Le Grand Lyon préfère clore cette procédure et en relancera une nouvelle ; sans doute une sage décision car chacun des deux candidats connaissaient l'offre de l'autre candidat et cela n'aurait pas été satisfaisant.

Mais, pendant que le temps des procédures s'écoule, le réseau de chaleur ne peut pas être développé, et notamment la construction d'une importante chaufferie au bois ne peut pas être réalisée. Pourtant, on sait qu'elle est importante dans le cadre du plan climat pour développer notre mix énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi lutter contre la précarité énergétique en réduisant le recours aux énergies fossiles dont le prix ne cesse d'augmenter.

Relancer un nouvel appel d'offres prendra sans doute encore deux à trois ans. Alors, vu les difficultés des délégations de services publics sur le chauffage urbain, nous proposons d'ouvrir une réflexion nouvelle et collective au sein de notre assemblée : puisque la Métropole aura bientôt la compétence énergie, pourquoi ne pas étudier la gestion du réseau de chaleur Lyon, Villeurbanne, Bron en régie ou avec une société publique locale dédiée ; d'autres villes l'ont fait. Nous livrons cette proposition ici comme une piste à explorer, sans position tranchée.

Dans tous les cas, comme vient de le dire notre collègue Jacquet, il nous paraît également nécessaire de mettre en place une commission politique sur le chauffage urbain, à l'instar de celui d'autorité organisatrice de l'eau et que notre collectivité se dote d'une expertise interne forte sur ces sujets. C'est l'objectif qui est déjà amorcé avec la montée en puissance de la mission énergie et nous y souscrivons.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, une nouvelle fois, nous sommes contraints de prendre cette décision, contraints par la guerre économique-juridique que se livrent de grandes entreprises -le plus souvent encensées dans cette enceinte- avec un comportement jusqu'au-boutiste d'un perdant dans cette mise en concurrence ; comportement qui, pour être victorieux en justice, nous fait néanmoins perdre plusieurs années de nouveau sur nos objectifs de développement des réseaux de chaleur, qui sont -nous le savons tous- la clé pour la réduction de la part des énergies fossiles dans les consommations énergétiques du logement.

Donc la seule solution est de déclarer sans suite la procédure et de relancer le travail en amont, en reprenant le cahier des charges puisqu'il est impossible de remettre en concurrence sur la même base, tout le monde -dont les concurrents- connaissant désormais l'offre détaillée d'un des candidats et même des éléments de la négociation que nos services avaient conduite.

Bien entendu, nous allons transformer cette situation en opportunité en reprenant au fond les objectifs que nous pouvons nous fixer en termes d'extension de réseaux, de cohérence avec notre plan climat, avec le PLU-H en cours de révision et le débat devra, de notre point de vue, être totalement ouvert sur l'ampleur que nous pouvons donner aux objectifs de raccordement, donc de consommation et donc de production.

J'avais souligné, lors des délibérations sur le choix du délégataire, que ce contrat désormais caduc -enfin ce contrat qui n'est pas un contrat- faisait la part belle au gaz, avec trois fois plus d'investissements gaz que de biomasse. Certes, ce résultat n'était pas un choix politique de votre part mais la traduction d'une réalité économique et technique : le gaz reste l'énergie la plus accessible et la plus simple à exploiter, bien que ce soit une énergie fossile qui travaille donc contre nos objectifs de plan climat.

Je sais bien que, derrière la transition énergétique, certains considèrent que le niveau de nos émissions de gaz à effet de serre est secondaire par rapport à leur objectif de remise en cause du nucléaire, comme le montrent d'ailleurs les records d'émission de l'Allemagne. Au contraire, nous demandons que la réduction de la part des énergies fossiles dans notre futur réseau de chaleur soit le premier objectif du travail à venir. Et, comme il n'y a pas dans cette affaire d'opportunité de raccordement aux tours de refroidissement de centrales nucléaires, solution souvent évoquée par notre ancien Vice-Président aux finances, je pense que nous pouvons tous être d'accord sur cet objectif de la part des énergies renouvelables et fatales, avec notamment l'accélération du travail pour avancer sur la vallée de la chimie et nos stations d'épuration.

Notre deuxième remarque porte sur le contexte de la prise de compétence de la Métropole à venir. Lors de la commission, ce dossier a été présenté comme s'inscrivant dans la prise de compétence totale de la Métropole, passant par pertes et profits le travail nécessaire pour établir le pacte de cohérence métropolitain qui définira, en juillet 2015, l'organisation de nos compétences énergies, donc celles des réseaux de chaleur.

Pour notre part, nous répétons notre demande d'un vrai travail pour permettre aux Communes qui le souhaitent d'agir sur les réseaux de chaleur, tout en favorisant une stratégie d'agglomération qui est indispensable, notamment pour la filière bois-énergie, le classement des réseaux et la prise en compte du plan climat dans le PLU-H, les énergies fatales et bien sûr les réseaux fortement maillés donc d'intérêt métropolitain. C'est pourquoi nous demandons nous aussi un groupe de travail politique sur l'énergie comme il en existait un sur l'eau et nous espérons qu'il existera toujours.

Mais permettez-moi, monsieur le Président, en annonçant le vote positif du groupe Communiste et républicain, de vous interroger sur la cohérence de votre exécutif dont un représentant, qui n'est plus présent malheureusement, vient de voter au Conseil municipal de Vénissieux contre la délibération, prenant acte cette fois non du classement sans suite d'une procédure pour un réseau de chaleur -parce qu'il y a aussi des réussites sur les délégations de service public de réseau de chaleur- mais de la validation d'un contrat qui permet d'atteindre 60 % d'énergies renouvelables, sans bénéficier d'incinérateurs et tout en proposant un tarif en baisse de 17 %, tarif qui devient légèrement inférieur à celui que prévoyait le contrat désormais non existant ici.

Les arguments de votre sensibilité politique, monsieur le Président, au Conseil municipal de Vénissieux étaient très surprenants. Cela va sans doute faire plaisir à certains puisque le premier argument concernait la préférence pour un mode de gestion en régie pour ce réseau de chaleur, commentaire assez savoureux venant du groupe de votre collègue, Président du SYTRAL. Le deuxième argument demandait le report de la délibération pour attendre que le Grand Lyon prenne en main ce dossier ; à vrai dire, compte tenu de ce que nous délibérons ce jour, cela voulait dire de prolonger encore de trois ans et donc

se priver de cette baisse de 17 % de tarif. Je le précise, cette baisse de 17 %, c'est en gros un allègement de facture de 2 M€ par an. Vous comprenez bien qu'il était difficile de s'en priver dès 2015.

Comme nous allons discuter, monsieur le Président -parce que nous allons bien discuter entre la Métropole et les Communes, n'est-ce pas ?-, il serait utile que vous preniez le temps de mettre un peu de cohérence dans votre exécutif sur ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je demande à tous les Vice-Présidents, comme vous l'avez vu tout à l'heure, de rester dans leur champ de compétence.

Donc nous passons au groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY** : Monsieur le Président et chers collègues, je suis effectivement très sensible aux demandes de discussions très fortement exprimées par le groupe Communiste et républicain.

Il est vrai, comme vous l'avez tous dit, que le Grand Lyon se retrouve dans la situation juridique où la Communauté urbaine aurait dû reprendre la procédure au stade des négociations. Or, cela est impossible, sauf à s'exposer juridiquement à un risque important car la validité des offres est expirée et les offres des deux candidats sont frappées de caducité. De plus, le contenu des offres des deux candidats en lice ayant été rendu public, l'atteinte à la confidentialité de ces offres altère les conditions de mise en concurrence.

Cela étant dit, aujourd'hui, nous sommes face à la prise de compétences faite par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui permet à la future Métropole de Lyon d'acquérir la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

J'ai bien entendu les attentes que revêt cette prise de compétence. Ce transfert permettra à la Métropole d'intervenir sur l'ensemble de son territoire et chacun, je pense, s'accordera à souhaiter une cohérence renforcée de la politique de la Métropole en matière de réseaux de chaleur urbains. Cela veut dire à la fois réévaluer le contenu du service, mutualiser aussi certains équipements, travailler évidemment avec les Communes qui ont déjà des réseaux de chaleur. Ce sera aussi l'occasion pour le Grand Lyon d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, de renforcer la performance énergétique des réseaux et -vous en avez tous parlé- optimiser son approvisionnement en énergie renouvelable. Donc c'est un véritable chantier face auquel nous trouverons demain, à l'aube du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Notre groupe votera donc favorablement ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe UMP.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, simplement pour dire que le groupe votera évidemment cette délibération, conscient que le parcours juridique de ce dossier a été ma foi disons compliqué pour ne pas dire plus et que, finalement, la décision prise et le choix qui est engagé aujourd'hui nous semblent être la bonne solution pour remettre un peu les choses à plat et repartir dans le bon sens et que tout cela fonctionne le mieux possible, dans l'intérêt évidemment -mais c'est un lieu commun que de le dire- à la fois de la Communauté urbaine mais aussi des bénéficiaires de ce dispositif. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je rappelle que c'est un dossier qui avait dû s'engager dans les années 70, donc j'espère que, dans une petite vingtaine d'années, on aura réussi à le mener à bien.

**M. le Conseiller BUFFET :** C'est dire le moment historique, monsieur le Président !

**M. LE PRÉSIDENT :** Donc on va mettre en place un comité de pilotage. Je soumetts à la sagacité de ce comité de pilotage que, si on met en régie l'eau, le chauffage, qu'on ne fasse pas de PPP sur le BPNL, il nous restera à peu près une petite trentaine de millions d'euros par an pour répartir entre toutes les Communes, tout le reste sera de l'investissement qu'on aura fait en régie et donc nous discuterons de la façon dont nous nous répartirons les 30 M€.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2014-0241 - proximité et environnement** - Mise en oeuvre du programme de recherche-action : Resirisk - Attribution d'une subvention à l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Conseillère Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2014-0241. Madame Glatard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère GLATARD absente momentanément :** La délibération numéro 2014-0241 porte sur l'attribution d'une subvention à l'association AMARIS dans le cadre du programme Resirisk. La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts a demandé un temps de parole.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous saluons cette initiative vertueuse de l'association AMARIS qui permet, selon nous, de générer une véritable démocratie du risque industriel majeur et qui pourrait servir d'exemple dans d'autres circonstances et apporter un autre regard aux politiques de développement industriel.

Rappelons que la loi Bachelot de 2003, mentionnée dans cette délibération portant sur les risques industriels, est la conséquence législative de la catastrophe d'AZF qui a causé une trentaine de décès, plusieurs milliers de blessés, des dégâts estimés à quelque deux milliards d'euros. Mais ce que l'on sait beaucoup moins, c'est que cette explosion a été aussi la cause de la fermeture du pôle chimie de Toulouse et de la perte de dizaines de milliers d'emplois industriels ; si certains ont été transférés en région Rhône-Alpes, beaucoup ont été délocalisés, avec les risques qui vont avec.

Les PPRT dont il est fait également mention dans ce projet de recherche permettent de poser le débat, tant sur la production de certaines substances chimiques que sur leur consommation. Mais force est de constater qu'effectivement, ces plans de prévention n'encouragent pas l'attractivité et la dynamique économique sur leur périmètre, ce qui à terme peut être pénalisant pour l'installation et le développement de structures de type PME et TPE.

Le programme de recherche Resirisk offre, selon notre compréhension, la possibilité de faire émerger une véritable culture du risque industriel qui sera partagée collectivement et démocratiquement entre gros acteurs industriels et petits acteurs de l'attractivité économique de notre territoire (urbanistes, architectes, collectivités territoriales, etc.) dans un objectif d'aménagement urbain, d'innovation architecturale et de sécurité des salariés et des populations. Gageons que ce programme de recherche permettra non seulement de favoriser une démarche de résilience sociétale mais aussi de faire de l'agglomération lyonnaise le lieu d'innovation d'une autre façon de concevoir une stratégie industrielle et d'une autre façon de produire et de puiser dans les ressources naturelles.

Pour les écologistes, le projet Resirisk fait écho aux exigences de développement durable de nos territoires en visant la performance économique, le développement humain et la protection de l'environnement. Mais cette démarche ne concerne que les situations les plus graves, c'est-à-dire les catastrophes industrielles.

Or, aujourd'hui, les principales nuisances que les populations du Grand Lyon subissent sont dues au fonctionnement normal d'installations industrielles. A titre d'exemple, je cite la pollution du Rhône qui n'est pas liée à un accident, les pics de pollution que nous connaissons régulièrement et qui ne sont pas liés à des accidents, etc. Les émanations de fumées, les fuites de produits dangereux, les déchets solides entreposés n'importe comment contribuent à l'absence d'attractivité économique des zones industrielles. Il serait donc souhaitable que les Communes du Grand Lyon qui participent à AMARIS interviennent également sur ces questions de pollution banales, à l'instar de ce qui se fait désormais pour les risques majeurs.

Nous voterons favorablement cette délibération mais nous insistons sur le fait que ce n'est qu'un début et qu'il nous faut persévérer vers plus de transparence et de démocratie sur la question des risques industriels.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2014-0243 - urbanisme** - Villeurbanne - ZAC Gratte-Ciel Nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0243. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur :** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport qui concerne des individualisations d'autorisation de programme pour le dossier Gratte-Ciel nord. Ce sont des acquisitions foncières pour un montant de 4 M€ qui font suite aux précédentes. L'avis de la commission est favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller MARTIN :** Monsieur le Président, mes chers collègues, au travers de cette délibération, vous nous demandez

de voter une individualisation complémentaire de programme relative à la ZAC Gratte-Ciel nord, anciennement Gratte-ciel centre-ville. Le groupe UMP, divers droite et apparentés votera cette individualisation de programme.

Nous attirons cependant votre attention sur le peu de cas que vous faites de projets qui n'ont pas forcément la portée médiatique que vous recherchez. Alors que le projet de la ZAC Gratte-ciel nord a été porté par notre ancien collègue Henry Chabert lors des élections municipales de 2008 à Villeurbanne, et ce dans la droite lignée du projet initial du Docteur Lazare Goujon, votre majorité au Grand Lyon n'a daigné approuver le projet de ZAC qu'en février 2011. La consultation, elle, n'a été lancée qu'à partir de février 2013. L'aménageur, la SERL pour être plus précis, n'a été choisi qu'en janvier 2014. Déjà un mandat de perdu ! Si vous me permettez ce petit trait d'humour, ce projet suit un vrai train de Sénateur ! Vous indiquez d'ailleurs vous-même que la durée des travaux est prévue pour quatorze longues, très longues années. Soit une durée totale du projet d'au moins vingt ans.

Que de différence à comparer à des projets qui avaient une autre écoute de votre part ! Car oui, à comparer à ce projet, vous avez été plus prompt à lancer et à réaliser la ZAC Confluence, dont les derniers bâtiments sortent de terre et pour laquelle vous venez d'organiser -pour la quatrième année consécutive- la manifestation Le Temps des Cerises. Et que dire de la vitesse à laquelle vous vous êtes empressé de lancer et réaliser le stade des Lumières ! Vingt ans d'un côté, deux mandats soit treize ans pour Confluence, sept ans pour le stade des Lumières malgré les oppositions qu'il a pu rencontrer.

Quel constat ! Quelle claque infligée aux Villeurbannais ! Villeurbanne ne mériterait pas mieux, selon vous, comme deuxième ville de notre agglomération, deuxième ville du Rhône et dix-neuvième ville de France ? Pourtant, à voir la représentation des élus villeurbannais dans votre exécutif, on pourrait avoir cet espoir : deux Vice-Présidents de 2008 à 2014, quatre maintenant. Une explication : peut-être un reliquat d'anciennes guerres internes !

Passons maintenant au projet en tant que tel. Du côté des déplacements, notre crainte est que vous ayez manqué le coche de la régénération de cette partie du centre-ville pour remettre à niveau les infrastructures de transports, qu'ils soient en commun ou particuliers. Comment accepter qu'un centre-ville tel que celui-ci ne soit alimenté que par une voirie à deux fois une voie ? Avec des parkings partagés entre habitations et bureaux ? Avec un parking payant à l'autre bout des Gratte-Ciel si mal indiqué qu'il est souvent vide ? Votre volonté est-elle l'asphyxie du centre-ville, poumon économique et social de Villeurbanne, et de réduire son attractivité ? Nous sommes d'ailleurs très dubitatifs quant à votre volonté d'implanter des parkings partagés. Sur quelles expériences d'autres collectivités vous basez-vous pour vous assurer de la réelle rotation des véhicules ? Que serait d'ailleurs la Presqu'île de Lyon aujourd'hui sans son réseau de parkings souterrains ?

La création de cette ZAC aurait été aussi le meilleur déclencheur pour faire enfin sortir des tiroirs la ligne à forte capacité A7, vous savez cette ligne forte qui végète au PDU depuis 1997 entre La Doua, les Gratte-ciel, la place Grandclément -citée d'ailleurs au SCOT comme futur centre économique majeur de notre agglomération-, les hôpitaux est et le quartier de Gerland. Encore une fois, l'intérêt des Villeurbannais passera après, il était certainement plus important à vos yeux et aux yeux de monsieur Rivalta, qui a peut-être des comptes à régler sur Villeurbanne, de créer une ligne de tramway pour l'OL Land.

Les commerçants eux-aussi ne sont pas à la fête. L'arrivée du centre commercial du carré de la Soie leur a été pénible. Ce projet du carré de Soie a été "imposé" à la majorité villeurbannaise en son temps. La revalorisation du centre-ville de Villeurbanne aurait dû être faite avant le carré de Soie ; n'est-il pas déjà trop tard pour les commerces des Gratte-Ciel ? Espérons que non, dans l'intérêt de tous les Villeurbannais !

Passons ensuite aux équipements publics : un groupe scolaire de 20 classes doit être créé de toutes pièces pour couvrir, à hauteur de 10 classes, les besoins de la ZAC et pour désengorger les groupes scolaires alentours. Là encore, les Villeurbannais attendront très, trop longtemps. Alors que ce groupe scolaire ne nécessite aucune destruction de bâtiment existant car créé sur un parking éphémère, il ne sortira de terre au mieux qu'en 2023 après la sortie de terre des premiers logements. Pourquoi tant de délai ? Pourquoi attendre dix ans et laisser les élèves villeurbannais dans des conditions de classes exiguës ? Les groupes scolaires Anatole France, Édouard Herriot, Zola et Jean Zay sont en effet surchargés. Il n'a pas été jugé pertinent de lancer la construction au plus vite.

Nous avons aussi des doutes sur les délais de réalisation du futur lycée Pierre Brossolette qui viendra en remplacement de l'ancien. 2018 est annoncé, la réalité tournera plutôt pour la rentrée de 2019. Juste un léger rappel mais symptomatique de la lenteur des avancées de ce projet : le lycée devait initialement sortir de terre en 2015.

Enfin, pour terminer, vous n'êtes pas sans savoir que l'Union européenne dispose de crédits qui peuvent être affectés aux collectivités territoriales quand elles ont des projets de démonstrateurs rentrant dans le cadre de la directive 2010-31-UE du Parlement européen. Pouvez-vous nous éclairer sur les projets ou équipements du type développement durable que vous envisagez sur cette zone d'aménagement concerté ? Suivrez-vous ainsi l'exemple de Marne la Vallée, Bussy Saint Georges ou Nice ?

Malgré toutes ces remarques, toutes ces réserves et afin de ne pas faire patienter encore plus les Villeurbannais, le groupe Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés votera cette délibération tout en restant vigilant sur les délais de réalisation.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Les débats, il vaut mieux les faire avant les municipales qu'après, c'est mieux ! Monsieur le Vice-Président Llun.

**M. le Vice-Président LLUNG** : Oui, non seulement les faire pendant les élections municipales mais les faire au moment du Conseil municipal puisque celui qui a débattu du programme, et non uniquement d'une somme de 4 M€, a eu lieu lundi dernier et monsieur Martin n'y a rien dit, il me semble.

**M. le Conseiller MARTIN** : J'ai préféré garder mon intervention pour le Conseil de communauté où tout se décide réellement.

*(Rumeurs dans la salle).*

**M. le Vice-Président LLUNG** : Oui, mais enfin il ne faut pas ajouter à la confusion des temps la confusion des genres.

**M. LE PRESIDENT** : Vous êtes à la recherche d'un public !

**M. le Vice-Président LLUNG** : Je ne vais pas répondre sur tous les aspects plutôt programmatiques que vous avez évoqués, on peut en discuter mais peut-être dans un autre lieu et même

individuellement, si vous le souhaitez. Il s'agissait dans ce rapport d'une portée toute autre et qui consistait à poursuivre les acquisitions foncières.

Un mot tout de même depuis le Grand Lyon, parce que nous sommes ici au Grand Lyon, sur le tempo d'un projet urbain de cette ampleur et de cette complexité. Vous dites que l'on a un mandat de retard. Moi, je dirai qu'on a réalisé un mandat de travail, tout simplement. Nous avons commencé en 2008 pour l'élaboration de ce projet, pour engager la concertation et la participation des habitants -en cours de route d'ailleurs-, adapter la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur du patrimoine, ce qui était une contrainte qui n'était pas du tout prévue au départ, pour travailler avec la Région pour faire un nouveau lycée, j'en passe et des meilleures. Je trouve que six ans pour préparer et finalement passer à la phase opérationnelle avec le choix de l'aménageur et tous les marchés qui sont en cours de route, ce n'est pas tant que cela.

Vous savez tout de même que la complexité des Gratte-Ciel est grande : il y a de la densité, de la hauteur, de l'intensité, il y a un enjeu architectural et urbain fort. C'est un pôle d'agglomération où il y a une superposition des fonctions, il y a une mutualisation des parkings, il y a beaucoup d'équipements publics et d'espaces publics, le tout dans 8 hectares. Excusez du peu ! Mettre six ans pour réaliser tout cela, c'est plutôt assez raisonnable, et même je ne dirai pas rapide mais normal ; et peut-être vaut-il mieux cela que se précipiter !

**M. LE PRÉSIDENT :** La différence entre Villeurbanne et la ZAC de la Confluence c'est qu'à la Confluence, on avait une friche industrielle. A mon avis, on ne part pas de zéro évidemment à Villeurbanne, cela fait toute la différence.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

**N° 2014-0244 - urbanisme - Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0244. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à de l'action foncière, qui complète des mesures déjà prises pour permettre des acquisitions de tènements qui bordent le site de la gare de la Part-Dieu et pour permettre la réalisation du projet de pôle d'échanges multimodal, notamment en sous-sol et d'améliorer l'accessibilité.

Dans le cadre de cette délibération, il est prévu deux acquisitions, d'une part, l'îlot France Télévisions pour permettre l'élargissement de la rue Bouchut et, d'autre part, l'îlot B4 comprenant notamment les 50 places de stationnement dans le parking en sous-sol pour permettre le remembrement nécessaire au projet du pôle multimodal de la Part-Dieu.

L'autorisation de programme représente un montant de 14 M€ TTC pour ces deux transactions et la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Juste une seconde pour dire qu'effectivement, ces acquisitions sont complètement indispensables pour la mise en œuvre du projet Part-Dieu, le secteur de France Télévisions bien sûr qu'on attend depuis longtemps et le B4 pour l'évolution de la gare.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe UDI et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs, dans cette délibération, vous sollicitez donc notre autorisation pour des acquisitions foncières dans le cadre du projet Part-Dieu pour un montant de 14 M€, dont 10 M€ pour une opportunité sur l'immeuble B4. Même si de nombreuses questions restent posées sur ce dossier Part-Dieu, en particulier sur les flux et désengorgement du secteur, nous voterons cette opportunité.

En revanche, en ce qui concerne les investissements globaux du mandat 2014-2020, nous apprenons par les entreprises, puis par les services, puis par le Conseil municipal de Lyon que vous avez décidé de reporter la PPI de l'automne 2014 à la fin du premier semestre 2015. Au passage, il est amusant de se rappeler la période électorale, finalement très récente, et la menace des six mois d'arrêt des investissements que vous évoquiez largement auprès des entreprises et de certains élus en cas de changement de majorité dans cette enceinte.

Treize ans aux manettes du Grand Lyon, un bilan que votre Vice-Président chargé des finances qualifie de sain, de rigoureux, voire d'excellent et il ne vous est pas possible de nous proposer votre plan de mandat ? L'arrivée de la Métropole n'est pas non plus une surprise.

Certes, les 11 milliards du Gouvernement ne nous ont pas échappé, comme il vous plaît à dire ! Mais quelle bonne raison pour vous empêcher de nous présenter une PPI a minima dans un premier temps, qui permette tout de même de connaître vos choix politiques en toute transparence et d'éviter l'opacité si souvent dénoncée -par d'autres d'ailleurs ici même- et à laquelle vous nous contraignez ainsi jusqu'à mi-2015 ? Quels arbitrages difficiles entravent votre gouvernance ?

Nous ne souhaitons pas naviguer ou plutôt voter à vue jusqu'à mi-2015. Débloquer maintenant de façon claire des opérations et ne pas geler les investissements répondraient aux craintes et aux difficultés réelles des entreprises que votre décision actuelle entraîne.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe UMP.

**M. le Conseiller BÉRAT :** Merci, monsieur le Président. Au départ, effectivement, comme l'a dit Philippe Cochet, vous avez répondu un peu vertement à ma précédente intervention, je voudrais juste vous dire que j'espère tout de même que vous ne pensez pas que, dans une collectivité qui va gérer un budget de plus de 3 milliards d'euros, votre opposition va rester stoïque pendant six ans au prétexte que les élections se seraient déroulées. Nous comptons bien jouer notre rôle d'opposants pendant ces six années.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous demande simplement de ne pas mettre à mon débit ce qui est à votre passif.

**M. le Conseiller BÉRAT :** Alors justement, sur ce sujet, si vous pensez que les problèmes de la place du Pont sont dus

uniquement au CLIP, je pense que votre diagnostic est erroné et qu'on n'est pas prêt de trouver les solutions au problème. Voilà ce que je peux répondre à votre deuxième remarque.

Sur la Part-Dieu et la délibération qui nous est soumise ici, effectivement, vous nous demandez d'enclencher le processus d'acquisition de deux tènements, notamment le tènement France Télévisions. Je ne vais pas reprendre mon argumentation du dernier Conseil sur la vision sélective que nous avons du projet Part-Dieu, simplement vous dire qu'en cohérence avec cette intervention, le groupe des élus UMP, divers droite va s'abstenir sur cette délibération, une abstention qui n'est pas liée au manque d'idées sur ce sujet mais parce que l'utilisation que vous allez faire de ce tènement est double et qu'il y en a une qui a notre soutien, notamment en termes de logements et que l'autre, en termes de voirie, par contre, nous ne partageons pas ce que vous voulez en faire.

Je commence par cette question de voirie. Comme je l'ai expliqué, effectivement, vous comptez supprimer le passage sous la Part-Dieu des trafics automobiles et de les dévier sur une nouvelle rue Bouchut prolongée. Nous ne pouvons absolument pas accepter cela, qu'un flux évalué à 600 véhicules/horaire ne passe plus sous la Part-Dieu mais dans des petites rues résidentielles, les rues André Philip, Mazenod -et j'en passe-. Je pense que le Maire du troisième arrondissement dira sans doute que je propage des rumeurs ou que j'agite des peurs. Je voudrais juste agiter des cartes qui montrent que le Grand Lyon a bien prévu que le trafic se diffuse dans le quartier du troisième arrondissement alors qu'il passait jusqu'à maintenant par la rue Servient, sous le centre commercial. Donc nous ne pourrions pas soutenir et approuver cette décision qui sera nuisible au cadre urbain du troisième arrondissement.

Par contre, pour ce qui est du logement et de l'utilisation de ces tènements pour construire des logements, là, nous y sommes favorables. Il est vrai qu'il faut utiliser les capacités de construction qui restent dans la ville, dans une logique de développement durable. Nous soutenons l'idée de construire des logements sur ce tènement. J'ajouterai juste une chose, c'est qu'il faut veiller à ce que ces logements puissent accueillir en priorité les personnes qui se trouvent dans les résidences que vous allez démolir à côté de la Part-Dieu, notamment le secteur de la place de Milan. Je crois que cette idée a été évoquée. Il faut effectivement veiller à ce que les personnes qui souhaitent rester sur le troisième arrondissement et qui souhaitent rester à la Part-Dieu puissent trouver dans ces programmes neufs des logements qui leur conviennent pour rester dans le quartier.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; M. Calvel (Non inscrit) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2014-0248 - urbanisme** - Accompagnement à l'accès au logement HLM d'étudiants en colocation - Attribution d'une subvention à l'Association fondation étudiants pour la ville (AFEV) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0248. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération qui concerne le projet de renouvellement urbain à Givors, sur le quartier Les Vernes et sur le centre-ville et de mobilier, une somme du Conseil général de 427 842 €. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Monsieur le Président, chers collègues, nous voulons saluer l'engagement de notre collectivité autour de ce projet de colocation à projets solidaires, mis en œuvre par l'AFEV, l'association Fondation des étudiants pour la Ville.

Je voudrais le rapprocher d'autres initiatives de ce type qui y ajoutent peut-être une dimension plus spécifiquement intergénérationnelle et qui pourraient donc rejoindre celles-ci et les compléter. Il s'agit de colocation intergénérationnelle qui permet à des personnes âgées souffrant d'isolement ou dans l'incapacité d'effectuer l'ensemble des actes de la vie quotidienne de demeurer chez elles, en sécurité personnelle et relationnelle, en hébergeant un jeune. En retour, cela permet à ces jeunes (étudiants, apprentis, stagiaires, en recherche d'emploi) de trouver un logement pour une somme modique, parfois uniquement symbolique, tout en assurant une présence solidaire. Ces appariements fonctionnent déjà sur les territoires de treize communes du Grand Lyon. La médiation est effectuée par une association qui met en relation les personnes en fonction des besoins repérés, association par ailleurs agréée pour faire de l'intermédiation locative.

Le travail avec les offices d'HLM, comme celui entamé avec Villeurbanne Est Métropole Habitat, pourrait se développer encore, les actions devenant plus collectives qu'interindividuelles. De la visite de convivialité à l'aide à l'utilisation des outils actuels de gestion des consommations d'énergie, aux projets de santé publique, ce ne sont pas les pistes qui manquent. Des CCAS comme ceux de Lyon ou Saint Priest proposent déjà des hébergements à des jeunes dans les étages supérieurs de certains foyers-logements, en contrepartie d'un projet de lien intergénérationnel au sein de la structure.

Participer de manière originale -très partiellement c'est certain- mais participer à la lutte contre l'isolement des seniors et à la précarité résidentielle de bien des jeunes est une double mission qui intéressera sûrement notre Métropole, que cela relève de compétences obligatoires ou facultatives.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une autre demande d'intervention. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller MARTIN :** Monsieur le Président, mes chers collègues, au travers de cette délibération, vous nous demandez de voter une subvention de 20 000 € à l'association Fondation des étudiants pour la Ville. Le groupe UMP, divers droite et apparentés votera cette subvention.

Nous tenons toutefois à attirer votre attention sur la problématique du logement social étudiant. Cette association a

un but très louable, celui de permettre la colocation étudiante en contrepartie d'actions sociales locales. Cependant, notre groupe ne peut que s'émouvoir de la baisse du budget accordé par le Gouvernement socialiste de monsieur François Hollande au CROUS, délégué de la politique sociale étudiante : - 6,8 M€ en 2013.

L'offre du logement CROUS en France ne répond qu'à 9 % des demandes, de l'avis même de madame Fioraso, Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur. Ce ne sont pas non plus les 43 000 logements étudiants programmés pour toute la France d'ici 2017 qui régleront cette problématique. Espérons juste pour les étudiants que ces 43 000 logements ne subissent pas le sort des 500 000 logements sociaux prévus en 2013. Chaque année, à Lyon, ce ne sont pas moins de 48 000 demandes qui sont faites pour seulement 7 700 places disponibles et ce ne sont pas les 5 200 logements prévus d'ici 2017 qui régleront le problème de logement de la plupart des étudiants.

Problème, la construction de logements neufs, sociaux ou de copropriétés est elle aussi complètement à l'arrêt. Encore un beau bilan de la loi Alur, si chère à madame Duflot, ex-Ministre du logement. Comment alors répondre à une demande si importante sans logements supplémentaires ? Quid du choc de simplification promis en mai 2013 ? L'Etat aide l'AFEV à hauteur de 2 149 €, à comparer aux 60 113 € octroyés par les collectivités locales, Région incluse. Il serait temps que l'Etat prenne les responsabilités induites par ses promesses. Nous serons donc très vigilants au sein du Grand Lyon et demain de la Métropole que l'Etat prenne aussi sa part sur cette problématique.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Quelques éléments d'informations pour vous qui arrivez dans cette assemblée : jusqu'en 2011, nous avons refusé de prendre la compétence logement social et même nous avons dit que pour la compétence logement étudiant nous laissons au Gouvernement le soin de pourvoir aux besoins qui, bien entendu, sont immenses dans l'agglomération. C'était un Gouvernement qui, à l'époque, était de votre sensibilité politique. Nous nous sommes aperçus que nous faisons moins de 100 logements par an pour le logement étudiant. Alors, nous avons décidé de nous réintéresser au logement étudiant à partir de 2011 et, depuis, nous avons créé dans les premières années 600 puis 1 000 logements étudiants et nous avons un plan de 6 000 logements étudiants pour les six prochaines années du mandat qui commence déjà à être mis en œuvre. Vous voyez qu'un peu d'étude des dossiers avant de prendre la parole amène peut-être à ne pas faire de faux pas.

Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité, M. Sturla, salarié de l'AFEV, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**N° 2014-0249 - urbanisme** - Villeurbanne - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Construction d'une résidence étudiante du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) à Villeurbanne - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0249. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur :** La délibération sur Givors, c'est la 2014-0245, ensuite on a sauté la 2014-0246 sur Bron et on a eu le débat sur la 2014-0247.

**M. LE PRESIDENT :** Non, attendez, je me permets, nous avons la 2014-0244 qui était sur Lyon Part-Dieu, nous venons d'examiner la 2014-0248 sur l'AFEV et nous passons à la 2014-0249 sur Villeurbanne.

**M. le Vice-Président BRACHET :** Je n'ai pas le bon programme mais cela ne fait rien. Donc je passe à la suivante. Effectivement, on n'a pas présenté la délibération sur l'AFEV mais il y a eu le débat donc je ne reviens pas dessus.

Le Président a donné des compléments sur le logement étudiant qui concernent la délibération qui vient maintenant, le dossier 2014-0249, qui concerne un projet sur Villeurbanne pour lequel nous engageons un peu plus d'un million d'euros et concernant 210 chambres. Cela rentre dans le programme de nos 1 000 logements par an. Donc je ne redéveloppe pas les propos qui ont été tenus avant sur les conditions dans lesquelles nous avons été amenés à nous emparer de cette question du logement étudiant pour débloquer un certain nombre d'inerties qui relevaient de la compétence qui appartient encore à l'Etat.

Il faudra aussi que nous trouvions des modalités d'action plus larges que de passer uniquement par le CROUS car ce n'est pas seulement avec le CROUS que nous ferons 6 000 logements sociaux d'ici 2020. C'est un opérateur qui ne peut pas, à mon sens, réaliser tout cela et il faut effectivement que nous puissions nous entendre avec la Région pour que les crédits de la Région puissent s'ouvrir à d'autres opérateurs que le CROUS et à d'autres opérateurs sociaux puisque le CROUS c'est la condition par laquelle le succès sera à l'arrivée.

Voilà, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère TIFRA :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération va démontrer à monsieur Martin l'intérêt que porte le Grand Lyon à la question du logement social étudiant. Cette délibération nous propose de soutenir la construction d'une résidence étudiante CROUS à Villeurbanne.

Faut-il rappeler que notre agglomération lyonnaise accueille le deuxième pôle universitaire de France et qu'aujourd'hui, un habitant du Grand Lyon sur dix est un étudiant. Ces chiffres témoignent de l'attractivité de nos universités. Lors de la mandature précédente, le Grand Lyon a activement soutenu l'enseignement supérieur. Cela s'est traduit -vous l'avez dit, monsieur le Président- par un engagement d'une enveloppe budgétaire d'environ 100 M€, de grands outils tels que le schéma de développement universitaire (SDU), le plan Campus ou encore les contrats de projets Etat-Région. Je profite de cette délibération pour saluer le travail de monsieur Jean-François Arrue lors de la précédente mandature.

L'un des enjeux majeurs de la réussite de la Métropole réside sans doute dans l'attractivité internationale de son pôle universitaire qui a pour ambition d'accéder au classement du Top 10 des meilleures universités européennes. Faut-il rappeler également que, parmi les étudiants, 15 % d'entre eux sont des étudiants étrangers. La réussite de l'accueil des étudiants est un volet incontournable pour y parvenir.

Malheureusement, le constat est que l'offre d'hébergements étudiants reste aujourd'hui très insuffisante. Notre agglomération

est mal positionnée dans ce domaine ; en effet, c'est la deuxième agglomération de France proposant, après Paris, le parc de logements CROUS et qui couvre uniquement 5 % des besoins des étudiants.

L'enjeu que nous avons devant nous aujourd'hui est majeur. Il s'agit de poursuivre la construction de logements étudiants pour atteindre l'objectif du SCOT que vous avez cité, à savoir 6 000 logements supplémentaires à l'horizon 2020.

L'objectif est bien sûr social puisque plusieurs études ont démontré que l'absence de logements étudiants suffisants ou le coût élevé voire démesuré des loyers représentent des freins majeurs pour les étudiants dans la poursuite de leurs cursus. Je me réjouis de constater qu'environ 300 logements sur l'objectif des 1 000 logements par an du SCOT doivent être sociaux, dont une bonne part sur les deux villes centres, Lyon et Villeurbanne, puisque 80 % des étudiants aujourd'hui sont sur Lyon et Villeurbanne.

L'opération de logements étudiants qui nous est présentée aujourd'hui est emblématique de notre volonté politique de permettre aux étudiants de mieux vivre, de vivre dans la centralité de la ville, leur permettant ainsi d'accéder à une vie de quartier, à des commerces et à des animations.

Les enjeux restent toutefois devant nous et ils devront sans doute faire l'objet d'un travail au sein de la future Métropole afin d'aboutir au développement d'une offre de logement social et économiquement accessible aux étudiants. Parmi les priorités à traiter, on en voit là quelques-unes : il s'agit d'aborder la question du logement étudiant dans la révision du PLU-H et de développer les outils permettant de favoriser la construction du logement social étudiant. C'est inciter les promoteurs à développer du logement étudiant et les bailleurs sociaux à prendre davantage de logements sociaux. C'est maintenir la politique foncière menée par le Grand Lyon pour la réalisation du logement étudiant. C'est poursuivre les réunions de travail menées par monsieur Jean-François Arrue au sein du comité des villes centres, intégrant les deux villes accueillant le plus d'étudiants, Villeurbanne et Lyon, au sein du comité technique SDU secteur centre logement étudiant.

Et, bien sûr, il nous faudra réfléchir à d'autres concepts d'hébergement novateurs -comme cela a été présenté dans une des délibérations précédentes-, des projets comme l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) et les questions de la colocation solidaire.

Ce soutien à la construction de logement doit aussi s'accompagner d'une programmation rapide permettant de relier les différents campus de notre agglomération et aussi au centre de notre agglomération. Ainsi, nous pouvons citer récemment le prolongement de la ligne B du métro mais il faudra également accélérer le programme de la ligne A7 qui permettra de raccorder le campus de la Doua vers d'autres centralités. Nous nous félicitons que de tels moyens soient mis au service de l'accueil des étudiants.

Bien entendu, notre groupe votera cette délibération avec le plus grand soutien.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Deux minutes pour le groupe UMP.

**M. le Conseiller GASCON** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, comme cela a été dit par le rapporteur, la fusion

entre les OPH Porte des Alpes habitat (PAH) et Villeurbanne est habitée effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le transfert de ces trois conventions passées par les précédentes structures d'OPH va donc bien évidemment de soi. Il s'agit d'une régularisation normale et le groupe dont je suis le porte-parole pour cette délibération votera favorablement.

Permettez-moi néanmoins de profiter de cette intervention pour former deux vœux.

Tout d'abord, j'attire votre attention, l'attention de mes collègues, sur l'état général du parc locatif précédemment géré par l'OPH PAH à Saint Priest. Que l'on parle des parties privées, des parties communes ou des espaces qui devraient être verts, les locataires, à juste titre, se plaignent en très grand nombre de leur état. Ils sont nombreux à considérer avoir été, dans une certaine mesure, abandonnés ou en tout cas l'avoir ressenti comme tel.

Je forme donc le vœu que la nouvelle structure EMH saura mieux que par le passé prendre en compte cette souffrance des habitants et répondre à leurs demandes justifiées avec la diligence qui a fortement manqué jusque-là.

La fusion des deux structures a permis également de mettre en relief, à l'aune de la mise en place d'une nouvelle gouvernance, de graves dysfonctionnements dans la gestion de l'OPH PAH de Saint Priest.

Mon deuxième vœu sera donc d'espérer que, d'une part, toute la lumière soit faite sur ces dysfonctionnements et, d'autre part, qu'une nouvelle gestion plus efficace soit mise en œuvre. Mais, sur ce dernier point, j'ai toute confiance dans la nouvelle équipe à la tête de EMH.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**N° 2014-0253 - urbanisme** - Bron - Quartier Terrailon - Projets de renouvellement urbain - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 1 à la convention de rénovation urbaine de Bron Terrailon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0253. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Ce rapport concerne l'avenant numéro 1 à la convention de rénovation urbaine sur Bron Terrailon. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe UMP.

**M. le Conseiller COCHET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

**N° 2014-0254 - urbanisme** - Lyon 8° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Langlet Santy - Résidence Maurice Langlet - Réfection des parties communes par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0254. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Ce dossier concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réfection des parties communes par Grand Lyon habitat de la résidence Langlet Santy, dans le cadre du CUCS. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe UMP.

**M. le Conseiller COCHET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

**N° 2014-0258 - urbanisme** - Organisation du 75° congrès HLM 2014 à Lyon - Attribution d'une subvention à l'Union sociale pour l'habitat (USH) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0258. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur** : Il s'agit d'une subvention pour l'organisation du 75° congrès HLM qui va se tenir en septembre à Lyon. Vous savez que c'est un énorme congrès, pour lequel nous nous sommes bagarrés pour l'obtenir sur Lyon ; de grandes agglomérations étaient en compétition. Donc nous devons participer aux frais d'organisation de l'Union sociale pour l'habitat pour un montant de 45 000 €, montant nettement inférieur d'ailleurs -presque trois fois moins- à ce que nous avons payé d'ailleurs en 2007 lors du congrès HLM qui s'était tenu à Lyon.

Par ailleurs, il faut savoir que c'est un enjeu non seulement pour faire connaître notre politique du logement mais aussi pour la faire partager, d'abord aussi avec les nouveaux élus au sein de la Communauté urbaine puis de la Métropole, ce qui nous permettra de réaliser un certain nombre de documents de synthèse, que nous n'avons pas pu faire dans le précédent mandat, pour repartir avec les données actualisées, puis effectivement, satisfaire la curiosité des 12 000 congressistes qui viennent aussi à Lyon parce qu'il y a une politique très active du logement : 30 bailleurs sociaux interviennent sur l'agglomération lyonnaise, il y a un résultat de production extrêmement important ; également, il faut le dire, il y a l'intérêt de renouveler la question du logement dans l'approche métropolitaine avec le rapprochement du Conseil général qui attise la curiosité de ces congressistes. Voilà pourquoi nous participons activement à la préparation de ce congrès et nous essayons d'en faire un succès.

Je rappelle que les retombées économiques de ce congrès seront de l'ordre de 2,5 M€ sur l'hôtellerie, la restauration, comme il en ressort de ces grands congrès d'une manière générale.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe GRAM.

**M. le Conseiller GACHET** : Je voudrais dire que la tenue du congrès HLM à Lyon est une excellente nouvelle, c'est une bonne chose et nous approuvons tout à fait l'attribution d'une subvention à l'USH, avec une motivation qui est aussi dans le texte même de la délibération qui nous est soumise. Nous sommes convaincus que le congrès constitue un catalyseur pour sensibiliser les professionnels et les élus sur les enjeux en matière de politique de l'habitat, une politique qui doit contribuer à la mise en cohérence de la chaîne du logement, depuis l'hébergement d'urgence jusqu'au logement pérenne.

Le congrès peut être mis au service du processus de fabrication de la Métropole -comme il est dit dans le texte- dans ce champ en particulier. Nous pensons qu'il peut et doit être l'occasion d'échanges avec d'autres collectivités et d'autres acteurs pour alimenter notre réflexion sur les conditions qui restent à réunir pour une approche qui mette le logement social au cœur d'une politique inclusive qui prend en compte y compris les plus exclus et vulnérables qui doivent encore passer par le filtre de l'hébergement d'urgence avant d'accéder au droit commun du logement.

Et puisque dans le texte il est question de la fabrication de la Métropole, je voudrais terminer par une réflexion inspirée par la lecture du très bel ouvrage sur la Communauté urbaine qui nous a été offert lors de notre précédent Conseil -ce dont je vous remercie d'ailleurs, monsieur le Président-. Il est noté à la page 260 qu'au début des années 80 -je cite- : "L'opinion selon laquelle il est indispensable de passer d'une approche communale à une vision intercommunale des problématiques liées au logement commence à s'imposer".

Et on pourrait souhaiter aujourd'hui qu'une autre opinion commence à s'imposer, soit celle selon laquelle il est indispensable de passer d'une approche de l'hébergement sous la seule responsabilité de l'Etat à une vision métropolitaine. Le congrès sera un moment d'échanges avec d'autres agglomérations qui ont déjà fait des choix dans cette direction et permettra donc d'alimenter notre réflexion sur les passerelles entre le cadre bâti et les publics que vous avez évoqués lors de l'installation de la commission Métropole en début d'après-midi, monsieur le Président.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEURJON** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien Le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller GENIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le thème de ce congrès "notre métier, notre engagement, le logement pour tous", bien évidemment que nous y souscrivons et nous voterons bien entendu la subvention de 45 000 €. Mais nous voulons d'ores et déjà rappeler quelques points d'alerte, juste trois, parce qu'il nous semble important de le faire aujourd'hui.

D'abord, sur l'offensive lancée par la Commission européenne et relayée en France par l'Union nationale de la promotion immobilière contre le monde HLM puisqu'une plainte a été déposée il

y a un mois au motif que les bailleurs sociaux pratiquaient une concurrence déloyale par rapport aux bailleurs privés, sur une frange de la population parfaitement solvable, avec un objectif clair : donner comme seul objectif pour le parc HLM de loger les très très très pauvres et de faire en sorte de soumettre aux lois du privé, et donc du marché, toutes celles et tous ceux qui pourraient payer un petit peu plus, avec une conséquence dramatique : la création, ou la recréation, ou l'aggravation avec de véritables ghettos, le recul de la mixité sociale et du vivre ensemble.

Deuxième point, nous notons également le recul de la construction en France -vous l'avez dit vous-même, monsieur le Président, tout à l'heure sur une autre délibération-, avec moins de logements construits dans le pays. On est bien loin des objectifs de 500 000 logements à construire par an dont 150 000 logements sociaux. On est à - 10 ou à - 15 % par rapport à 2013 ; avec, en plus, les baisses notamment des financements des politiques de la Ville et donc demain de nouveaux reculs annoncés dans les opérations de renouvellement urbain, là où il y aurait besoin de plus d'actions publiques encore.

Le troisième point que nous voulons aborder ce soir, c'est l'un des thèmes de ce congrès : l'habitat abordable. Avec des loyers toujours trop élevés, avec l'augmentation des retards et des impayés de loyers, en nette augmentation -situation logique au vu de l'aggravation de la situation sociale-, avec une conséquence, là aussi logique : une nette augmentation des procédures et des expulsions locatives ; expulsions locatives malheureusement toujours autorisées par la loi et qui aggravent encore les situations déjà dramatiques de bon nombre de ménages populaires !

Voilà quelques points d'alertes qui seront bien entendu au cœur des débats des 23 et 25 septembre prochain lors de ce congrès HLM. Monsieur le Président, ne pourrions-nous pas avoir, au moment de ce congrès, juste avant ou juste après, un débat ici, en séance ou en commission générale, sur la problématique du logement social dans notre agglomération et sur les politiques suivies par notre collectivité dans ce domaine.

Je confirme que nous voterons bien évidemment cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller LONGUEVAL :** Merci, monsieur le Président. Bien sûr, au-delà du soutien sans faille et très enthousiaste du groupe Socialiste, nous sommes fiers que ce congrès vienne à Lyon et je crois que le congrès est fier lui-aussi de venir à Lyon. Je suis sûr que ce sera une belle rencontre.

Je veux simplement profiter de ce rapport pour pointer la politique de logement menée par le Grand Lyon depuis déjà deux mandats -monsieur le Président en a parlé tout à l'heure-. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de signaux d'alerte sur la production de logements. C'est plus de 100 000 logements produits sur deux mandats, dont 40 000 logements sociaux et donc, dans cette agglomération, c'est bien 40 % de la production de logements qui ont été orientés sur le logement social ces treize dernières années. C'est un rythme qui a toujours progressé : en construction de logements, de 6 000 par an, on est passé à 9 000.

C'est une politique très pertinente qui marche parce qu'au Grand Lyon, ensemble nous travaillons sur plusieurs leviers en même temps et c'est la clé de la réussite : les aides à la pierre, c'est 20 M€ par an pour le logement social, la stratégie foncière

avec des achats de terrains et d'immeubles. Je vous rappelle aussi la mise en place de secteurs de mixité sociale via les outils du PLU et du PLH -qui vont demain fusionner en PLU-H-, le développement important des VEFA puisque, dans cette agglomération, quand des logements sociaux sont produits en VEFA, cela contribue à faire sortir les programmes immobiliers privés et c'est aussi important pour la mixité.

Voilà, je crois que l'on ne peut que se réjouir de cette politique.

Il ne faut pas oublier aussi la réussite de la politique de renouvellement urbain puisque aujourd'hui, dans le bilan de l'ANRU, l'agglomération lyonnaise est exemplaire avec 5 000 logements démolis et reconstruits. Ne pas oublier aussi tous les efforts faits sur le logement existant, avec des plans de soutien aux copropriétés dégradées, des plans de sauvegarde, des aides à la rénovation thermique qui sont importantes pour des propriétaires occupants mais aussi pour des locataires qui relèvent des plafonds de logement social mais qui n'y accèdent pas.

Dans cette agglomération, si nous avons réussi, c'est bien que l'ensemble des Communes et le travail mené avec les différents Maires a permis de progresser. Nous devons donc continuer et je me réjouis d'entendre monsieur Martin tout à l'heure faire l'apologie de la promotion immobilière parce que, dans la campagne électorale, on a bien souvent entendu parler de la densification et il y a eu beaucoup de débats. Je crois qu'il faut construire, on manque de logements. On a été assez exemplaire au Grand Lyon. Mais, pendant la campagne des Municipales, on a aussi beaucoup entendu "Halte à la construction de logement social !" ; c'est un slogan, je crois, qu'il faut dépasser et qui n'est pas acceptable parce que cela revient à stigmatiser et jouer sur la peur de l'autre. Je rappelle tout de même qu'une grande partie de la population relève des plafonds du logement social et que cela concerne nos parents, nos enfants, des familles monoparentales, des étudiants et on a tous, je crois, le droit de se loger.

Je crois que cette agglomération fait un effort important pour produire du logement et je compte sur l'ensemble des Maires pour continuer cet effort dans une politique d'agglomération qui est mesurée, pertinente, puissante.

C'est une des raisons pour lesquelles le groupe Socialiste et apparentés est fier que le congrès vienne à Lyon et je pense que c'est aussi de bon augure pour la suite de la production. dans un contexte national de ralentissement de la production de logement, il faut que l'on poursuive pour l'emploi, pour les entreprises de bâtiment, toute notre politique de construction de logements.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET :** Nous avons prévu de retirer notre intervention mais, suite aux propos du représentant du groupe Socialiste et apparentés, il y a tout de même deux ou trois sujets qui sont importants.

Il vous a échappé, cher monsieur, qu'un certain nombre de candidats ont été battus à l'occasion des élections municipales, notamment sur les notions de densification. Vous venez d'affirmer devant cet auditoire que la densification restait pour vous un des objectifs prioritaires. Il faut que tout le monde entende ce message tel que vous venez de l'évoquer. Nous nous réjouissons bien sûr de l'arrivée de ce 75° congrès HLM de Lyon mais,

à l'occasion du futur PLU-H, sachez que nous serons très vigilants. Bien sûr, il faut que cette agglomération se développe mais en respectant les territoires et certainement pas en voulant densifier encore un certain nombre de secteurs qui sont déjà bien pourvus.

Nous voterons bien sûr pour ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Dans le domaine du logement, tout est évidemment une question d'équilibre et c'est ce que nous avons essayé de faire dans l'agglomération.

Tout à l'heure, monsieur Bernard Genin disait : "On a assisté à une baisse de la production de logements parce qu'on avait une baisse des crédits". Non ! Parce qu'on s'était trompé de politique. C'était plus grave. Et donc, aujourd'hui, on est obligé de corriger en fonction des résultats qui ont été obtenus. Evidemment, à Lyon, on avait déjà signalé cela depuis longtemps et on avait par exemple signalé que si on faisait beaucoup de logements sociaux c'était parce que 40 % se faisaient en VEFA avec les promoteurs immobiliers et donc la chaîne du logement était un tout.

Sur les erreurs qui ont pu être commises, je crois que je l'avais déjà fait mais je vais demander à notre Adjoint Lyonnais à la culture, responsable de l'Opéra de Lyon, d'envoyer à quelques-uns de nos collègues ce très bel Opéra de Dimitri Chostakovitch, *Moscou Quartier des Cerises* sur la façon dont pouvait se faire l'économie administrée du logement ; c'était sous la période Khrouchtchéviennne, très belle période où il y avait encore beaucoup de joie de vivre dans ces quartiers. Je vais envoyer monsieur Bernard Genin.

*(Rires dans la salle).*

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

**N° 2014-0261** - Règlement intérieur des assemblées de la Communauté urbaine de Lyon - Adoption - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld est désigné comme rapporteur du dossier numéro 2014-0261. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** J'ai longtemps hésité à relire l'intégralité du règlement intérieur ce soir mais je me contenterai de dire que nous avons fourni un travail positif avec l'ensemble des groupes. Avis extrêmement positif sur cette proposition de règlement intérieur.

**M. LE PRÉSIDENT :** C'est dommage !

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

## II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2014-0172** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Classement, dans le domaine public communautaire, des voiries de la Commune - Direction de la voirie -

**N° 2014-0173** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Autorisation de signer 12 avenants aux marchés à bons de commande de la direction de la voirie - Direction de la voirie -

**N° 2014-0175** - Lyon 9° - Montée de l'Observance - Reconstruction mur et voirie suite à éboulement - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2014-0176** - Vaulx en Velin - Requalification de l'avenue Gabriel Péri-Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2014-0179** - Fourniture et façonnage de bordures, bordures et pavés en pierre naturelle - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

**N° 2014-0182** - Marcy l'Etoile - Avenue des Alpes - Phase 3 - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction de la voirie -

**N° 2014-0184** - Lyon 3° - Adaptation du tunnel Brotteaux Servient - Bilan de clôture et quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0172, 2014-0173, 2014-0175, 2014-0176, 2014-0179, 2014-0182 et 2014-0184. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent momentanément :** Je rapporte les dossiers de monsieur le Vice-Président Abadie qui a quitté l'assemblée. Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Da Passano, Le Faou, Mme Cardona, M. Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-0184 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**N° 2014-0181** - Villeurbanne - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) relative aux travaux de sécurisation du carrefour entre les rues du 11 novembre 1918 et Condorcet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission déplacements et voirie a désigné madame la Conseillère Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2014-0181. Madame Peillon, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PEILLON, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour ce dossier sur la convention avec le SYTRAL pour des travaux de sécurisation du carrefour à Villeurbanne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEILLON.

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2014-0190** - INNOV'R Expérimentation - Approbation de la convention cadre et de la charte des partenaires - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

**N° 2014-0206** - Compte-rendu annuel à la collectivité de la convention publique d'aménagement conclue avec la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) portant sur le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Année 2013 - Bilan de clôture définitif de la convention publique d'aménagement conclue avec la SERL portant sur la pépinière Tony Garnier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2014-0207** - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0190, 2014-0206 et 2014-0207. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Da Passano, Le Faou, Mme Cardona, M. Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-0206 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

### IV - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2014-0214** - Quincieux - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention relative à la contribution budgétaire de la Commune aux charges transférées à la Communauté urbaine pour la période de juin à décembre 2014 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2014-0214. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

**N° 2014-0220** - Vénissieux - Aménagement d'un local à usage des agents d'entretien de la voie publique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2014-0220. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2014-0221** - Association Comité des oeuvres sociales (COS) - Remise annuelle de la contre-valeur des titres perdus ou périmés au profit du COS - Avenant n° 1 à la convention du 25 mars 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur du dossier numéro 2014-0221. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

### V - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

**N° 2014-0234** - Saint Germain au Mont d'Or - Lyon 8° - Vénissieux - Décines Charpieu - Saint Genis Laval - Grigny - Ecully - Givors - Dardilly - Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Naturama, Passe-Jardins, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et au Groupe hospitalier mutualiste de Vénissieux - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Millet comme rapporteur du dossier numéro 2014-0234. Monsieur Millet, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller MILLET absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

**N° 2014-0237** - Villeurbanne - Exploitation de la station d'épuration de la Feyssine - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné madame la Conseillère Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2014-0237. Madame Glatard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère GLATARD absente momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2014-0240** - Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2014-0240. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

## VI - COMMISSION URBANISME

**N° 2014-0245** - Givors - Programme de renouvellement urbain des quartiers des Vernes et du Centre-ville - Demande de subvention auprès du Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2014-0245. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**N° 2014-0246** - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Individualisations d'autorisations de programmes - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2014-0252** - Création d'une filiale Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)/Ophéor pour l'opération zone d'aménagement concerté (ZAC) Gambetta République à Roanne - Accord de la collectivité actionnaire - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0246 et 2014-0252. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Da Passano, Le Faou, Mme Cardona, M. Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2014-0252 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

**N° 2014-0247** - Givors - Programme de renouvellement urbain - Résidentialisation Jean Moulin - Convention financière de mise à disposition de foncier et d'autorisation de travaux entre Alliade habitat, la Commune de Givors et la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur du dossier numéro 2014-0247. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère DAVID, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

**N° 2014-0250** - Avenant collectif de transfert à l'Office public de l'habitat Est métropole habitat (OPH-EMH) pour 3 conventions passées avec l'OPH-Porte des Alpes habitat (PAH) et l'OPH-Villeurbaine est habitat (VEH) - Attribution d'une subvention à l'OPH EMH - Délégation générale au développement urbain -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Conseillère Tifra comme rapporteur du dossier numéro 2014-0250. Madame Tifra, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère TIFRA, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère TIFRA.

**N° 2014-0251** - Actions en faveur du logement et du cadre de vie - Attribution de subventions aux 3 fédérations : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF) et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro 2014-0251. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

---

**N° 2014-0255** - Vénissieux - Relogement des familles sédentarisées - Réalisation de travaux de viabilisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2014-0255. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2014-0256** - Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare de Lyon-Part-Dieu - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2014-0257** - Lyon 3° - Opération de rénovation urbaine de la Part-Dieu - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné madame la Conseillère Panassier comme rapporteur des dossiers numéros 2014-0256 et 2014-0257. Madame Panassier, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Da Passano, Le Faou, Mme Cardona, M. Barge, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers n° 2014-0256 et 2014-0257 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

---

**N° 2014-0259** - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2° - Lyon 4° - Rochetaillée sur Saône - Projet directeur Rives de Saône - Modification des autorisations de programme - Promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2014-0259. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

**M. le Conseiller SUCHET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller SUCHET.

---

**N° 2014-0260** - Lyon 6° - Villeurbanne - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève - Suppression du secteur de participation et retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2014-0260. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**M. LE PRESIDENT** : Nous en avons terminé car, ce soir, nous n'avons pas de questions diverses.

(La séance est levée à 21 heures 50).

---

**Annexe (1/5)****Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des collèges et lycées  
(dossier n° 2014-0262)**

Etablissements	Titulaires	Suppléants
<b>- Bron -</b>		
LEP Emile Béjuit	M. Jean-Michel Longueval	Mme Françoise Pietka
LEP Tony Garnier	Mme Françoise Pietka	M. Yann Compan
Collège Joliot Curie	Mme Annie Guillemot	Mme Françoise Pietka
Collège Théodore Monod	Mme Annie Guillemot	M. Jean-Michel Longueval
Collège Pablo Picasso	Mme Annie Guillemot	M. Yann Compan
Lycée Jean Paul Sartre	M. Jean-Michel Longueval	Mme Françoise Pietka
<b>- Caluire et Cuire -</b>		
Collège André Lassagne	Mme Irène Basdereff	M. Eric Desbos
Collège Charles Sénard	M. Gaël Petit	M. Eric Desbos
LEP André Cuzin	Mme Chantal Crespy	M. Eric Desbos
<b>- Champagne au Mont d'Or -</b>		
Collège Jean-Philippe Rameau	M. Pierre Diamantidis	M. Eric Desbos
<b>- Charbonnières les Bains -</b>		
Lycée Blaise Pascal	M. Gérard Eymard	M. Joël Piegay
<b>- Chassieu -</b>		
Collège Léonard de Vinci	M. Jean-Jacques Sellès	Mme Annie Guillemot
<b>- Corbas -</b>		
Collège René Cassin	M. Thierry Butin	Mme Annie Guillemot
<b>- Craponne -</b>		
Collège Jean Rostand	M. Alain Galliano	M. Bernard Moretton
<b>- Dardilly -</b>		
Lycée polyvalent François Rabelais	Mme Michèle Vullien	M. Gilles Pillon
Lycée du paysage et de l'environnement	M. Bernard Moretton	M. Joël Piegay
<b>- Décines Charpieu -</b>		
Collège Maryse Bastié	M. Mohamed Rabehi	M. Eric Desbos
Lycée Charlie Chaplin - Becquerel	Mme Laurence Fautra	M. Jérôme Sturla
Collège Georges Brassens	M. Mohamed Rabehi	M. Eric Desbos
<b>- Ecully -</b>		
Collège Laurent Mourguet	Mme Agnès Gardon-Chemain	M. Eric Desbos
LEP François Cevert	Mme Agnès Gardon-Chemain	M. Yves-Marie Uhrich
<b>- Feyzin -</b>		
Collège Frédéric Mistral	Mme Murielle Laurent	M. Thierry Butin
<b>- Fontaines sur Saône -</b>		
Collège Jean de Tournes	Mme Virginie Poulain	M. Thierry Pouzol
<b>- Francheville -</b>		
Collège Christiane Bernardin	M. Michel Rantonnet	M. Eric Desbos
<b>- Givors -</b>		
LEP Danielle Casanova	M. Martial Passi	Mme Brigitte Jannot

## Annexe (2/5)

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Collège Lucie Aubrac	M. Martial Passi	Mme Brigitte Jannot
Collège De Bans	M. Martial Passi	Mme Brigitte Jannot
Lycée Louis Aragon	M. Martial Passi	Mme Brigitte Jannot
LEP Pablo Picasso	M. Martial Passi	Mme Brigitte Jannot
<b>- Grigny -</b>		
Collège Emile Malfroy	M. Xavier Odo	M. Eric Desbos
<b>- Irigny -</b>		
Collège Daisy Georges Martin	M. Jean-Luc Da Passano	M. Eric Desbos
<b>- Lyon 1er -</b>		
Collège La Tourette	M. Eric Desbos	Mme Virginie Varenne
LEP Diderot	Mme Virginie Varenne	M. David Kimelfeld
Lycée La Martinière-Diderot	Mme Nathalie Perrin-Gilbert	Mme Virginie Varenne
LEP Jacques de Flesselles	M. André Gachet	M. Eric Desbos
<b>- Lyon 2° -</b>		
Lycée Juliette Récamier	Mme Inès de Lavernée	M. Eric Desbos
Collège Ampère	M. Roland Bernard	M. Eric Desbos
Lycée Ampère	M. Eric Desbos	M. Roland Bernard
Collège Jean Monnet	Mme Inès de Lavernée	M. Eric Desbos
<b>- Lyon 3° -</b>		
Collège Molière	Mme Pascale Cochet	M. Thierry Philip
Collège Raoul Dufy	Mme Fouziya Bouzerda	Mme Pascale Cochet
Collège Lacassagne	Mme Anne Brugnera	M. Georges Kepenekian
Lycée Lacassagne	Mme Pascale Cochet	M. Gilles Vesco
Collège Professeur Dargent	Mme Pascale Cochet	M. Gilles Vesco
Collège Gilbert Dru	Mme Anne Brugnera	M. Gilles Vesco
<b>- Lyon 4° -</b>		
LEP Camille Claudel	Mme Virginie Varenne	M. David Kimelfeld
Collège Antoine Saint Exupéry	Mme Virginie Varenne	M. David Kimelfeld
Lycée Antoine Saint Exupéry	Mme Virginie Varenne	M. David Kimelfeld
Collège Clément Marot	Mme Virginie Varenne	M. David Kimelfeld
<b>- Lyon 5° -</b>		
Lycée polyvalent Edouard Branly	Mme Béatrice Gailliout	M. Bertrand Artigny
Lycée Saint Just	Mme Béatrice Gailliout	Mme Gilda Hobert
Collège Jean Moulin	M. Thomas Rudigoz	Mme Béatrice Gailliout
Lycée Jean Moulin	Mme Béatrice Gailliout	M. Thomas Rudigoz
Collège Jean Charcot	M. Thomas Rudigoz	Mme Béatrice Gailliout
Collège Les Battières	M. Thomas Rudigoz	Mme Béatrice Gailliout
<b>- Lyon 6° -</b>		
Lycée Edouard Herriot	M. Eric Desbos	Mme Dominique Nachury
Collège Vendôme	Mme Laurence Croizier	Mme Dominique Nachury

**Annexe (3/5)**

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Lycée du Parc	Mme Dominique Nachury	M. Michel Le Faou
Collège Bellecombe	Mme Dominique Nachury	M. Eric Desbos
<b>- Lyon 7° -</b>		
Collège Georges Clemenceau	M. Romain Blachier	Mme Corinne Iehl
Collège Gabriel Rosset	M. Eric Desbos	Mme Myriam Picot
Lycée Hector Guimard	M. Eric Desbos	M. Christophe Geourjon
LEP Louise Labbé	M. Eric Desbos	M. Romain Blachier
Lycée Cité scolaire internationale	M. Romain Blachier	Mme Myriam Picot
Collège Cité scolaire internationale	M. Eric Desbos	Mme Myriam Picot
<b>- Lyon 8° -</b>		
Collège Henri Longchambon	M. Eric Desbos	M. Christian Coulon
Collège Jean Mermoz	M. Christian Coulon	M. Eric Desbos
Lycée Colbert	M. Eric Desbos	M. Christian Coulon
Lycée Auguste et Louis Lumière	M. Eric Desbos	M. Christian Coulon
LEP du Premier Film	M. Eric Desbos	M. Christian Coulon
LEP Jean Lurçat	M. Eric Desbos	M. Christian Coulon
Lycée La Martinière - Monplaisir	M. Eric Desbos	M. Christian Coulon
Collège Victor Grignard	M. Christian Coulon	M. Eric Desbos
<b>- Lyon 9° -</b>		
Collège Victor Schoelcher	M. Ronald Sannino	M. Eric Desbos
Collège Jean Perrin	M. Ronald Sannino	M. Eric Desbos
Lycée Jean Perrin	Mme Karine Dognin-Sauze	M. Eric Desbos
Lycée La Martinière - Duchère	M. Ronald Sannino	M. Eric Desbos
LEP Martin Luther King	M. Ronald Sannino	M. Eric Desbos
Collège Jean de Verrazane	M. Ronald Sannino	M. Eric Desbos
<b>- Meyzieu -</b>		
Collège Evariste Galois	M. Christophe Quiniou	Mme Joëlle Beutemps
Collège Les Servièrès	Mme Joëlle Beutemps	M. Christophe Quiniou
Collège Olivier de Serres	M. Christophe Quiniou	Mme Joëlle Beutemps
<b>- Mions -</b>		
Collège Martin Luther King	M. Claude Cohen	M. Eric Desbos
<b>- Neuville sur Saône -</b>		
Collège Jean Renoir	M. Arthur Roche	M. Gilbert Suchet
Lycée Rosa Parks	Mme Valérie Glatard	M. Pierre Curtelin
<b>- Oullins -</b>		
Collège La Clavière	Mme Clotilde Pouzergue	M. Gilles Lavache
Lycée Parc Chabrières	M. Gilles Lavache	Mme Clotilde Pouzergue
LEP Edmond Labbé	Mme Clotilde Pouzergue	M. Gilles Lavache
LEP Joseph-Marie Jacquard	M. François-Noël Buffet	Mme Clotilde Pouzergue
Collège Pierre Brossolette	Mme Clotilde Pouzergue	M. François-Noël Buffet
<b>- Pierre Bénite -</b>		
Collège Marcel Pagnol	M. Jérôme Morage	M. Eric Desbos

**Annexe (4/5)**

Etablissements	Titulaires	Suppléants
<b>- Rillieux la Pape -</b>		
LEP Georges Lamarque	Mme Claudette Leclerc	M. Alexandre Vincendet
Collège Maria Casares	Mme Claudette Leclerc	M. Alexandre Vincendet
LEP Sermenaz	M. Alexandre Vincendet	Mme Claudette Leclerc
Collège Paul-Emile Victor	M. Alexandre Vincendet	M. Marc Cachard
Lycée Albert Camus	Mme Claudette Leclerc	M. Marc Cachard
<b>- Saint Fons -</b>		
Collège Alain	Mme Nathalie Frier	M. Roland Crimier
<b>- Sainte Foy lès Lyon -</b>		
Collège le Plan du Loup	Mme Véronique Sarselli	M. Eric Desbos
<b>- Saint Genis Laval -</b>		
Lycée René Descartes	M. Roland Crimier	Mme Marylène Millet
Collège Jean Giono	Mme Marylène Millet	M. Roland Crimier
Collège Paul d'Aubarède	M. Roland Crimier	Mme Marylène Millet
Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole	Mme Marylène Millet	M. Roland Crimier
<b>- Saint Priest -</b>		
Collège Gérard Philippe	M. Eric Fromain	M. Eric Desbos
Collège Colette	Mme Catherine Laval	M. Eric Desbos
Collège Boris Vian	Mme Doriane Corsale	M. Gilles Gascon
Lycée Condorcet	M. Gilles Gascon	Mme Martine David
LEP Fernand Forest	Mme Martine David	M. Eric Desbos
<b>- Tassin la Demi Lune -</b>		
Collège Jean-Jacques Rousseau	Mme Alice de Malliard	M. Pascal Charmot
<b>- Vaulx en Velin -</b>		
Collège Pierre Valdo	Mme Hélène Geoffroy	Mme Muriel Lecerf
Collège Aimé Cesaïre	Mme Muriel Lecerf	Mme Hélène Geoffroy
Collège Henri Barbusse	Mme Muriel Lecerf	Mme Hélène Geoffroy
Collège Jacques Duclos	Mme Muriel Lecerf	Mme Hélène Geoffroy
LEP les Canuts	M. Stéphane Gomez	Mme Muriel Lecerf
Lycée Robert Doisneau	M. Stéphane Gomez	Mme Hélène Geoffroy
<b>- Vénissieux -</b>		
Collège Louis Aragon	M. Pierre-Alain Millet	M. Eric Desbos
Collège Elsa Triolet	Mme Yolande Peytavin	M. Eric Desbos
Collège Paul Eluard	M. Pierre-Alain Millet	M. Eric Desbos
LEP Hélène Boucher	Mme Marie-Christine Burricand	M. Pierre-Alain Millet
Lycée Marcel Sembat	Mme Marie-Christine Burricand	M. Pierre-Alain Millet
LEP Marc Seguin	Mme Marie-Christine Burricand	M. Pierre-Alain Millet
Collège Honoré de Balzac	Mme Yolande Peytavin	M. Eric Desbos
Collège Jules Michelet	M. Pierre-Alain Millet	M. Eric Desbos
Lycée Jacques Brel	M. Pierre-Alain Millet	M. Gilles Roustan

**Annexe (5/5)**

Etablissements	Titulaires	Suppléants
LEP Jacques Brel	Mme Marie-Christine Burricand	M. Pierre-Alain Millet
<b>- Villeurbanne -</b>		
Collège Louis Jouvét	M. Eric Desbos	Mme Chafia Tifra
Collège Lamartine	Mme Anne Reveyrand	M. Richard Llung
Collège Jean Jaurès	Mme Claire Le Franc	Mme Béatrice Vessiller
LEP Marie Curie	Mme Laura Gandolfi	Mme Samia Belaziz
Collège Les Iris	Mme Samia Belaziz	M. Damien Berthilier
Collège Jean Macé	M. Gilbert-Luc Devinaz	M. Prosper Kabalo
Lycée Pierre Brossolette	M. Richard Llung	Mme Laura Gandolfi
Lycée Frédéric Faÿs	M. Loïc Chabrier	M. Damien Berthilier
LEP Frédéric Faÿs	M. Loïc Chabrier	M. Damien Berthilier
LEP Alfred de Musset	Mme Anne Reveyrand	Mme Claire Le Franc
Collège du Tonkin	Mme Chafia Tifra	Mme Samia Belaziz
Collège des Gratte-Ciel - Môrice Leroux	M. Gilbert-Luc Devinaz	M. Loïc Chabrier
LEP Magenta	M. Eric Desbos	Mme Laura Gandolfi
Cité scolaire René Pellet Etablissement régional d'enseignement adapté pour déficients de la vue	M. Damien Berthilier	Mme Claire Le Franc